DOCUMENT A
SAC-100827

SAC-100827

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion du **SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 27 août 2010

8 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

Ordre du jour adopté	**Action**	**Document (X)**	**Responsable**
1. Ouverture			Y. Fontaine
2. Présidence d'assemblée	Décision		Y. Fontaine
3. Constatation de la régularité de la convocation			L. Castonguay
4. Vérification du droit de présence			L. Castonguay
5. Correspondance			
5.1 Lettre de Steven Therrien et de René-Claude Robichaud du programme de la M.A.P.	Information	X	Présidence
5.2 Lettre de Gilles Bouchard	Information	X	Présidence
5.3 Lettre de l'ABPPUM	Information	X	Présidence
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	Présidence
7. Adoption des procès-verbaux SAC-100407 et SAC-100507	Décision	X	Présidence
8. Affaires découlant des procès-verbaux	Information		Présidence
8.1 SAC-100407	Information		Y. Fontaine
8.2 SAC-100507			
8.2.1 (7.2) Compte-rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	Information		Y. Fontaine
8.2.2 (7.2) Faculté des sciences de l'éducation : inbreeding	Information		N. Boucher
8.2.3 (13) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	Information		Y. Fontaine

verso ☞

Ordre du jour adopté (suite)	**Action**	**Document (X)**	**Responsable**
9. Rapports annuels	Réception	X	N. Boucher
▸ Comités du Sénat académique ▸ Unités académiques ▸ Recherche et services ▸ Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	Réception	X	N. Boucher
10. Nominations	Décision	X	Présidence
10.1 Bureau de direction du Sénat académique (I. McKee-Allain) 10.2 Comité d'appel du Sénat académique (G. LeBlanc) 10.3 Comité d'attestation d'études (S. Harrison* et F. Marquis) 10.4 Comité de sélection des grades honorifiques (P.-A. Chiasson, F. Marquis et E. Tremblay*) 10.5 Comité des programmes (G. LeBlanc et H. Roussel*) * Mandat non renouvelable			
11. Réception du procès-verbal CCJ-100416	Réception	X	Présidence
12. Affaires découlant des procès-verbaux (CCJ)	Décision		N. Boucher
12.1 CCJ-100326 12.1.1 Évaluation - arts visuels	Décision	X	N. Boucher
12.2 CCJ-100416			
13. Rapport du Comité des programmes	Décision	X	N. Boucher
13.1 Modification au règlement universitaire 28.13 13.2 Abolition de la Mineure en technologie de la gestion 13.3 Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion 13.4 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) 13.5 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif) 13.6 Résolutions transmises à titre d'information			P. Robichaud G. LeBlanc G. LeBlanc G. LeBlanc G. LeBlanc L. Castonguay
14. Cérémonie de Collation des diplômes : octobre 2010	Décision		Y. Fontaine
15. Stages	Décision		N. Boucher
16. Présentation du site Web du Conseil de la langue française	Information		S. Blain
17. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-091128, CGV-100125, CGV-100424 et CGV-100612	Information	X	Y. Fontaine
18. Statistiques préliminaires des inscriptions	Information	X	P. Robichaud
19. Affaires nouvelles	Information		Présidence
19.1 Rapport intérimaire ABPPUM et article 33 de la Convention collective<	Information		M. Cardin
20. Prochaine réunion : le 29 octobre 2010 à 8 h 30	Information		Présidence
21. Clôture	Information		Présidence

recto ☞

DOCUMENT B
SAC-100827

Rubrique 5.1
SAC-100828

Le 6 mai 2010

M. Yvon Fontaine
Recteur et Vice-chancelier
Université de Moncton
Campus de Moncton
Pavillon Léopold-Taillon
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, NB, E1A 3E9

Cabinet du Recteur
07 MAI 2010
Université de Moncton

Objet : Dépôt officiel de plainte

Monsieur le recteur

Nous désirons par la présente déposer officiellement une plainte au Sénat académique concernant les services de soutien à la recherche du stage obligatoire (ADPU 6900) dans le cadre du programme de Maîtrise en administration publique (MAP).

Au cours de l'année universitaire 2009-2010, les services offerts aux étudiants de la MAP par l'entremise du Bureau des études coopératives (BEC) ont pris fin. Ce bureau facilitait la démarche dans l'obtention d'un stage auprès du secteur public. Pour remplacer les services offerts par le BEC, les études supérieures ont mandaté les *Services de recherche de travail aux étudiantes et étudiants* de l'Université pour nous aider dans la recherche de stages. Toutefois, ces services n'ont pas donné les résultats attendus et nous considérons qu'ils sont inadéquats pour les étudiants à la Maîtrise en administration publique.

Compte tenu du refus de l'Université de Moncton d'appuyer les services de soutien à la recherche de stages obligatoires, nous considérons que nous sommes traités de façon injuste en comparaison avec les cohortes précédentes de notre programme d'études et avec les autres programmes de deuxième cycle.

Nous demandons que le Sénat académique soit saisi de cette plainte afin qu'une solution puisse être développée. Nous comptons sur votre diligence afin de régler cette situation le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Monsieur le recteur, nos salutations les plus distinguées.

Steven Therrien
Président du conseil étudiant du MAP

Renée-Claude Robichaud
Renée-Claude Robichaud
Représentante des étudiant(e)s de 2e année en MAP

c.c. Mme Lise M Dubois, Doyenne, Faculté des études supérieures et de la recherche
Mme Isabelle McKee-Allain, Doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales
M. Sylvain Vézina, Directeur, Département d'administration publique

Rubrique 5.2
SAC-100828

Moncton, le 5 juillet 2010

M. Yvon Fontaine

Président du Sénat académique

Recteur

Monsieur le Président,

Il y a plus d'un an, la question des stages a été posée au Sénat. Je demandais alors que le Sénat se prononce sur le partage des responsabilités entre les unités académiques et le BEC. Le Sénat a décidé de former un comité ad hoc qui devait lui fournir les informations nécessaires afin qu'il puisse prendre une décision. J'ai formulé alors de sérieuses réserves sur la composition du comité. Formé en mai 2009, le comité n'avait pas remis de rapport en mai 2010. Certaines actions qu'il a posées depuis me laissent inquiets quant à ses conclusions.

Ceci étant dit j'aimerais revenir sur le fond du problème. Le stage est obligatoire pour l'obtention de la Maitrise en Administration Publique (MAP). Après le MBA, la MAP est le programme de deuxième cycle qui a le plus de diplômés par année, qui compte le plus d'étudiants inscrits et son sigle ADPU est celui qui attire le plus grand nombre d'étudiants. C'est donc un programme qui connait du succès et le stage est un des éléments-clefs de son succès.

L'an dernier, avant même que le comité fasse rapport et que le Sénat ait eu la chance de se prononcer sur la question, le VRER a retiré à la MAP les services du BEC, mettant ainsi en péril la viabilité du programme. Il l'a fait parce que le BEC considère qu'il faut faire deux stages et que les personnes qui partent en stage doivent recevoir une formation. Jamais le Sénat n'a accepté ces conditions ni approuvé de quelque façon le contenu de la formation dispensée aux futurs stagiaires. Par contre il a approuvé le stage de la MAP et son syllabus. Le VRER a renvoyé la responsabilité de trouver des stages au Département en leur offrant $ 5 000. Le Département a refusé pour plusieurs raisons, entre autre le budget ridicule offert pour une tâche qui requiert beaucoup de temps et d'efforts (voyages, téléphones, système informatique), le gaspillage de fonds publics pour créer en parallèle une seconde structure de recherche de stage pour une institution de la taille de l'UdM, mais surtout parce que ce n'est pas la responsabilité d'un petit département qui n'est pas une école ni une faculté et dont le directeur n'a que 3 crédits de dégrèvements pour gérer la MAP de créer son propre service de stage. Devant ce refus le VRER nous a proposé les services de M. Daniel Grant ce que le Département a fini par accepter étant donné la situation catastrophique à laquelle faisaient face nos étudiants en janvier.

Quels sont les résultats actuellement?

Nous avions 16 étudiants et étudiantes qui devaient faire leur stage en 2010 dont deux dès janvier. Ces derniers n'ont pas trouvé de stages et comme ils devaient graduer en juin, le Département leur a permis de remplacer le stage par un travail. Ces deux étudiants internationaux sont mécontents car l'UdM non seulement ne leur a pas trouvé de lieu de stages mais n'a même pas essayé. Belle publicité en perspective au moment où l'on cherche à attirer ces étudiants.

Reste les 14 autres. Une autre étudiante internationale n'a pas trouvé de stage et le stage constitue sa dernière exigence pour obtenir son diplôme. On lui fait faire un travail. Elle est mécontente. Une deuxième étudiante a opté pour la reconnaissance de stage alors qu'elle espérait faire un stage. Elle est très déçue car elle avait pris un congé sans solde pour venir à temps plein à la MAP et connaitre une expérience de travail autre. Début avril seulement 4 des 12 personnes avaient trouvé un stage. Le moral était bas et le mécontentement haut. Depuis le Département a fait appel au milieu et à ses anciens et l'on espère placer la majorité des 12.

Étant le responsable académique des stages cette année, j'ai vécu une des expériences les plus pénibles de mes 35 ans à l'Université de Moncton. J'ai trouvé difficile de voir les étudiants et étudiantes découragés ou enragés devant la situation défiler dans mon bureau. Actuellement le directeur du Département a beaucoup de difficultés à trouver un professeur qui accepte la responsabilité des stages pour l'an prochain.

En terminant voici deux évènements survenus récemment qui illustrent très bien le problème. Un de nos étudiants en recherche de stage a communiqué avec Mme Linda Gobeil, sous-ministre adjointe aux Finances et fonctionnaire en résidence à notre département à l'automne 2009. Cette dernière a demandé à la responsable des stages à son ministère de donner suite à la demande. La responsable des stages a communiqué avec l'Université car elle n'avait pas reçu de documentation sur nos programmes de stage. On l'a référée au BEC. Il s'en est suivi un échange d'appels téléphoniques et de courriels entre elle et le BEC. On y apprend que M. Daniel Grant serait un des coordonnateurs du BEC, ce qui nous surprend, et que le BEC n'envoie pas de documentation sur les stages dans les ministères à Ottawa parce qu'il est difficile pour ce service de retracer annuellement qui est responsable des stages dans les ministères! Par contre le BEC s'est empressé de dire qu'il y a des stagiaires disponibles en comptabilité et au MBA mais pas un mot du MAP. Quelques temps plus tard nous recevons un appel du Bureau régional du ministère des Pêches et Océans pour nous offrir un stage. La personne du ministère nous apprend alors qu'elle avait communiqué auparavant avec le BEC sans résultat et qu'une de nos étudiantes en stage dans le ministère l'avait informé de communiquer directement avec le Département pour offrir le stage. Heureusement qu'elle a suivi ce conseil car on a pu ainsi placer un de nos étudiants.

De ces deux événements il y a des constations troublantes à faire. Premièrement il n'y a plus pour les employeurs du secteur public de guichet unique pour trouver des stagiaires, il leur faut

communiquer avec au moins deux services avec tous les inconvénients que ceci risque de leur causer. Ensuite il y a lieu de s'interroger sur le BEC. Pour qui travaille le BEC? L'Université de Moncton ou lui-même. Ensuite où met-il ces efforts : dans la recherche de stages ou la formation des stagiaires? Ce qu'il a dit au fédéral laisse croire que la formation des stagiaires constitue sa première responsabilité or si c'est le cas, le Sénat et l'ABPPUM devraient s'interroger sur de la formation qui se fait en dehors de l'académique.

Je ne connais pas les conclusions du rapport du comité que nous avons créé et je ne serai pas présent lorsqu'il fera son rapport. Je demande aux Sénateurs de recevoir ce rapport avec circonspection et de s'assurer qu'ils puissent obtenir un autre point de vue sur le rôle du BEC. Le BEC devrait avoir comme premier rôle la recherche de stages pour nos étudiants, ensuite assurer de la formation si les unités académiques responsables de ces programmes le jugent nécessaires. Il n'est pas normal que de la formation soit donnée aux étudiants sans que le Sénat ait pu statuer sur la nature de cette formation et que le Département responsable du programme ait endossé son contenu. Le Conseil des Gouverneurs devraient s'interroger sur l'à-propos de créer au moins deux services de stage qui desservent des clientèles semblables. Je souhaite donc que le Sénat se prononce sur cette question et qu'il tranche le débat.

Veuillez accepter mes salutations les plus cordiales,

Gilles Bouchard

Gilles Bouchard

Professeur et ex-sénateur

Rubrique 5.3
SAC-100827

ABPPUM

Le 20 août 2010

Cabinet du Recteur
23 AOUT 2010
Université de Moncton

Monsieur Yvon Fontaine
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Monsieur le Recteur,

Le vendredi 7 mai 2010, le Sénat académique déléguait à son Bureau de direction la tâche de réviser et de proposer des modifications à son règlement pour y corriger les incohérences au sujet de la composition du Sénat. Ces incohérences sont décrites dans le texte soumis au Sénat par la sénatrice Michèle Caron.

Sans préjuger de la procédure qui sera adoptée par le Bureau de direction pour effectuer cette révision, l'ABPPUM désire, par la présente, faire valoir quatre principes qui devraient guider la réflexion :

1. Nous rappelons qu'en dépit du fait que l'expression « corps professoral » définie à l'article 89 du règlement inclut présentement les chargées et chargés de cours, ces personnes n'ont jamais été représentées au Sénat et n'ont jamais participé à l'élection des sénatrices et sénateurs. Toute modification au règlement devra donc confirmer l'appartenance de la catégorie du personnel académique à temps partiel au corps professoral et lui attribuer au moins un siège avec droit de vote. La question de leur rémunération doit être distinguée de la question de leur reconnaissance et pourra être traitée dans le cadre des négociations de la convention collective.

2. Alors que le règlement ne reconnaît pas les bibliothécaires dans ses définitions du corps professoral, la pratique depuis la dernière réforme, a fait en sorte que ceux-ci ont occupé un des sièges dits de catégorie générale. Cette pratique actuellement contraire au règlement doit être régularisée.

3. Bien que les personnes mentionnées ci-dessus représentent une catégorie particulière du personnel académique, elles devront être élues par l'ensemble du personnel académique comme c'est en ce moment le cas pour les sénatrices et sénateurs qui représentent les facultés.

.../2

Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton
Pavillon Pierre-A.-Landry, Local 234, Moncton, N.-B. E1A 3E9
Téléphone : (506) 858-4509 ♦ Télécopieur : (506) 858-4559 ♦ Courrier électronique : abppum@umoncton.ca

4. Le principe de la parité de représentation (professeurs-administrateurs) doit, non seulement prendre en compte le nombre de personnes, mais surtout la capacité de contrôler les délibérations. Une définition réaliste de la parité admettra que les sénatrices et sénateurs - administrateurs (recteur, vice-recteurs, doyens, directeurs, etc.) ont au minimum des mandats de cinq ans et que ces mandats sont pour la plupart reconduits. Cette persistance ajoutée à la connaissance intime que ces personnes ont des processus administratifs leur procure, lors des délibérations, un avantage sur les membres du corps professoral dont le mandat est de trois ans. Toute personne qui a été membre du Sénat peut témoigner du difficile apprentissage des procédures académiques ainsi que des procédures de réunions. Par conséquent, nous considérons que les postes de représentants du personnel académique à temps partiel et de bibliothécaires devraient être ajoutés au nombre actuel de représentants du corps professoral et que ces ajouts ne compromettront pas le principe de la parité, mais au contraire, le renforceront.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations les plus distinguées.

Le président,

Michel Cardin

c. c. M. Luc Vigneault, président de l'ABPPUMCE
M. Daniel Hétu, président de l'APPUMCS
Sénatrices et sénateurs - professeurs
Membres du CA

DOCUMENT C
SAC-100827

Rubrique 8.2.3
SAC-100828

Objet : Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs.

Il s'agit de clarifier :

1- **qui fait partie de l'électorat pour l'élection aux postes de sénatrices et sénateurs représentant le corps professoral et**

2- **qui peut se porter candidat à ces postes.**

Contexte

L'article 33 des *Statuts et règlements de l'U de M* (1er septembre 2009) définit la composition du Sénat académique et prévoit aux alinéas 3 f) g) et h) une représentation du « personnel enseignant ». L'article 36 qui traite de l'élection utilise aussi l'expression « personnel enseignant » pour décrire le groupe représenté et par conséquent l'électorat.

L'expression « personnel enseignant » n'est pas définie dans les *Statuts*.

Par ailleurs, pour décrire la formule qui détermine le nombre de sénatrices ou sénateurs à laquelle a droit chaque faculté de Moncton, l'alinéa 36(1)d) i) utilise «professeurs ou professeures ». Le terme professeur qui est utilisé dans plusieurs articles dans les *Statuts* n'y est pas défini.

L'expression « corps professoral » est aussi employée. Voir par exemple, l'article 48 qui traite de la composition des assemblées de faculté. On utilise aussi cette appellation entre autres pour définir la composition des UARDS. L'expression est définie ainsi :

> 89 (1) Le corps professoral se compose des catégories suivantes : les professeurs et les professeures émérites, les professeurs et les professeures titulaires, les professeurs agrégés et les professeures agrégées, les professeurs adjoints et les professeures adjointes, les chargés et les chargées d'enseignement, les professeurs associés et les professeures associées, les professeurs associés cliniciens et les professeures associées cliniciennes, les chargés et les chargées de cours, les professeurs invités et les professeures invitées.
> (CGV-861213) (CGV-070609)

Problème

Les bibliothécaires ne sont pas mentionnés dans la définition de « corps professoral », seul terme défini dans les *Statuts*. Or toutes les discussions qui ont mené à l'adoption en 2005 de la nouvelle formule de représentation au Sénat académique présumaient de l'inclusion des bibliothécaires. Par la suite, l'ABPPUM, qui assume la charge de solliciter les candidatures et de coordonner les élections, a considéré que les bibliothécaires font partie de l'électorat et sont admissibles aux postes de la catégorie générale. La bibliothécaire Angèle Clavet-Léger d'ailleurs siège au Sénat depuis deux ans.

Sont inclus dans la définition du corps professoral :
les chargées et chargés de cours
les professeurs associés et les professeures associées,
les professeurs associés cliniciens et les professeures associées cliniciennes
les professeurs invités et les professeures invitées

Leur candidature n'a toutefois jamais été sollicitée et ils n'ont pas été considérés et n'ont pas été inclus dans l'électorat. Les chargées et chargés de cours de Moncton jouissent maintenant de la protection d'une convention collective qui les intègre dans le corps professoral et vise leur fidélisation. Lors des récentes élections pour le remplacement de sénatrices ou sénateurs, certains chargés de cours ont laissé entendre qu'ils réclameraient leur place au sénat dans un avenir rapproché.

NB. À l'heure actuelle, bien que chaque faculté a droit à un nombre défini de sénateurs ou sénatrices, l'élection est faite au scrutin général de l'ensemble des professeures, professeurs et bibliothécaires à temps complet.

Pistes de solution

Reviser complètement les *Statuts* pour uniformiser les termes employés

Modifier la définition de corps professoral pour ajouter les bibliothécaires ainsi que les chargés d'enseignement cliniques et les moniteurs cliniques.

Réserver un ou les postes de la catégorie générale pour les bibliothécaires, les chargés de cours, les professeurs associés, les professeurs associés cliniciens, les professeurs invités et les professeures invitées, les chargés d'enseignement cliniques et les moniteurs cliniques.

Modifier les procédures d'élection pour 1- accepter les candidatures de tous ceux et celles qui appartiennent au corps professoral de se porter candidat à tous les postes de représentants des facultés et de la catégorie générale et 2- les inclure dans l'électorat

DOCUMENT D
SAC-100827

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Rapport annuel
2009-2010

**Vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche**

Neil J. Boucher

27 AOÛT 2010

Table des matières

INTRODUCTION **1**

PARTIE I : LE CADRE FACULTAIRE **2**

1) Les programmes d'études 2
2) Le corps professoral 4
3) La recherche et les études supérieures 5
4) La population étudiante 6

PARTIE II : LES CENTRES, LES CHAIRES DE RECHERCHE ET LES INSTITUTS **7**

1) Les centres 7
2) Les chaires de recherche 8
3) Les instituts 9

PARTIE III : LES SERVICES RATTACHÉS AU BUREAU DU VRER **10**

1) La Bibliothèque Champlain 10
2) La Direction générale de l'Éducation permanente 11
3) La Direction générale des technologies 12
4) Le Bureau des relations internationales 12
5) Les Services aux étudiantes et aux étudiants 13
6) Le Service d'animation et de soutien à l'enseignement 14
7) Le Bureau de l'enseignement coopératif 14
8) Le Bureau de soutien à l'innovation 15

INTRODUCTION

L'année académique 2009-2010 s'avérait la première année de mon deuxième mandat de cinq ans en tant que vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Comme par les années passées, plusieurs dossiers – certains nouveaux, d'autres une continuation des années précédentes – sont passés par mon bureau au fil des mois afin d'assurer un bon fonctionnement du secteur académique de l'Université de Moncton. Je désire remercier toutes les instances qui m'ont épaulé dans ces dossiers au cours de l'année. Je voudrais particulièrement souligner le soutien des doyennes et des doyens des facultés et des décanats d'études qui assurent la gestion « de première ligne » et sans qui les travaux du bureau du VRER seraient difficilement menés à bon port.

Un changement important de personnel affecté à mon bureau s'effectue au moment d'écrire ces lignes. Après onze années à la barre du Registrariat, Madame Suzanne LeBlanc tire sa révérence pour entreprendre de nouveaux projets. Nous voulons lui souhaiter bonne chance et lui offrir nos meilleurs remerciements pour l'excellent travail accompli lors de son mandat. Avec le départ de Madame LeBlanc, nous annonçons l'arrivée en poste de M. Pascal Robichaud, anciennement du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, qui assume les fonctions de registraire depuis le 5 juillet 2010. Nous annonçons également l'arrivée de Madame Nisk Imbeault à la direction de la Galerie d'art de l'Université. Madame Imbeault était autrefois directrice de la Galerie Sans Nom.

Je voudrais également féliciter Odette Snow et Francis LeBlanc qui ont été nommés respectivement doyenne de la Faculté de droit et doyen de la Faculté des sciences. Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers Serge Rousselle et Christian Kant qui ont exécuté des mandats de doyens par intérim en attendant l'entrée en fonction de Madame Snow et de Monsieur LeBlanc. Pour sa part, le doyen Paul Chiasson de la Faculté d'ingénierie a été reconduit pour un deuxième mandat de cinq ans.

Ce rapport annuel est divisé en trois parties. La première présente un sommaire des activités regroupé autour de quatre thématiques rattachées aux facultés et aux décanats d'études, soit les programmes, le corps professoral, la recherche et les études supérieures, et la population étudiante. La deuxième partie s'avère un aperçu des différents centres, chaires de recherche et instituts de l'Université de Moncton. En dernier lieu, un sommaire des multiples activités menées par les services reliés au bureau du VRER est présenté.

Ce rapport se veut une synthèse de plusieurs rapports qui me sont soumis à la fin de chaque année par les différentes unités académiques. Il est évident que tous les détails de ces rapports individuels ne peuvent figurer dans celui-ci. Toutefois, les lectrices et lecteurs qui veulent en connaître davantage eu égard une instance particulière sont priés de consulter les rapports qui seront présentés dans leur totalité lors du Sénat académique du 27 août 2010.

PARTIE I : LE CADRE FACULTAIRE

1) LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

1.1 L'évaluation des programmes

L'évaluation des programmes s'est poursuivie au cours de l'année 2009-2010. Entre août 2009 et mai 2010, le Sénat académique a été saisi de huit évaluations de programme aux premier et deuxième cycles dans les disciplines suivantes : les études françaises, le Baccalauréat ès arts/Baccalauréat en éducation (secondaire), l'histoire (1er et 2e cycles), les arts (mineure pluridisciplinaire en beaux-arts), la géographie, l'économie, et les arts visuels. Quant à l'évaluation des programmes suivants, elle a été initiée ou poursuivie pendant la dernière année et devrait être finalisée au cours de l'année 2010-2011, soit, art dramatique, sciences religieuses, mineure en français langue seconde, et la Maîtrise en administration scolaire.

L'évaluation périodique de nos programmes est une partie intégrale de l'assurance de la qualité des formations que nous offrons à nos étudiantes et étudiants. Par contre, certaines facultés sont en retard par rapport à l'échéancier établi par le Sénat académique en 2000-2001. J'encourage toutes les unités à assurer que le cycle d'évaluation de leurs programmes respecte le calendrier accepté par la plus haute instance académique.

1.2 La reconfiguration des programmes

La reconfiguration des programmes s'avère sans conteste le dossier d'envergure au sein du bureau du VRER. Des progrès importants ont été réalisés au cours de la dernière année et nous sommes confiants que cela va se poursuivre en 2010-2011. À date, le Sénat académique a accepté 25 programmes reconfigurés en provenance des Facultés d'administration et des arts et sciences sociales. Je m'en voudrais de passer sous silence le travail assidu de la Faculté d'administration qui aura réussi à reconfigurer tous ses programmes avant la fin du semestre d'automne 2010. D'après les rapports annuels reçus à mon bureau, certaines facultés sont bien avancées dans le travail de reconfiguration et pensent déposer leurs projets au Comité des programmes dès l'automne 2010. Par contre, diverses raisons ont motivé un retard dans ce dossier au sein de certaines facultés, ce qui, nous espérons, ne va pas se poursuivre pendant l'année qui s'amorce.

1.3 Création et abolition des programmes

L'année 2009-2010 s'est avérée importante en ce qui a trait à la création de nouveaux programmes au niveau des cycles supérieurs. Deux doctorats se sont ajoutés à la liste de nos programmes de 3e cycle, soit le Doctorat en psychologie, profil professionnel, et le Doctorat en sciences de la vie. Nous sommes confiants que ces ajouts vont enrichir notre carte de programmes et fortifier nos capacités en recherche. Notons également qu'un programme de 3e cycle en sciences appliquées est en préparation à la Faculté d'ingénierie qui prévoit admettre une première cohorte en septembre 2011.

Pour la première fois à l'Université de Moncton, nous comptons parmi nos programmes un projet d'études bi-disciplinaires au niveau du 2e cycle. Le Département d'études françaises et le Département d'anglais se sont réunis pour développer une Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée. Avec un éventail riche de cours et de recherche au sein des deux unités, le programme proposé s'annonce prometteur pour recruter des étudiantes et des étudiants qui tentent de faire le pont entre la production littéraire des deux groupes ethniques majeurs du Canada.

Le Sénat académique a également accepté la création d'un Certificat en études préparatoires en musique. Ce nouveau programme remplace l'année préparatoire en musique qui ne se greffait à aucune reconnaissance académique officielle (grade, diplôme ou certificat), ce qui posait des problèmes pour certaines personnes inscrites à cette formation.

Il importe de noter ici que le Sénat académique a approuvé la refonte de notre programme de formation linguistique qui entrera en vigueur en septembre 2010. La nouvelle réforme propose le remplacement du cours diagnostique 1903 par un test de classement, des cours de mise à niveau et deux nouveaux cours, l'un en communication orale et l'autre en communication écrite. De plus, le programme de science infirmière a été refondu en faveur d'une l'approche pédagogique APP et la version reconfigurée entrera en vigueur en septembre 2010. C'est une dérogation à l'implantation de la reconfiguration des programmes que le Sénat académique a jugé appropriée.

Au cours de l'année 2009-2010, quatre de nos programmes ont été abolis pour motifs différents, soit deux à la Faculté des arts et des sciences sociales, et deux à la Faculté des sciences. Quant à la FASS, l'année préparatoire fut abolie (déjà indiqué ci-haut) ainsi que le programme de mineure pluridisciplinaire (beaux-arts). Pour la Faculté des sciences, les deux programmes relevaient du Département d'informatique, soit le Certificat de 2e cycle en technologie de l'information et le Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information – régime coopératif.

1.4 Carte des programmes

En août 2009, le Sénat académique formait un comité *ad hoc* dont le mandat était, dans le contexte économique actuel de l'Université de Moncton, « d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité ». Composé de huit personnes en provenance de l'administration, du corps professoral et du corps étudiant, le Comité a organisé deux activités de consultation auprès de la collectivité universitaire afin de circonscrire les enjeux et les défis en ce qui a trait à la carte des programmes. Deux questions de base ont guidé les travaux, soit : a) la carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université?, et b) les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue? Le résultat de ces démarches, entre autres, a été la production d'un rapport préliminaire, déposé au mois de juin 2010, qui servira comme toile de fond pour les discussions qui auront lieu à tous les niveaux dans toutes les composantes de l'Université jusqu'au 1er octobre 2010. Le Comité déposera son rapport final à la réunion du Sénat académique du 30 octobre 2010.

2) LE CORPS PROFESSORAL

2.1 Formation et recrutement du corps professoral

La réputation d'une université passe avant tout par la qualité de son corps professoral. Conséquemment, la formation joue un rôle de premier plan au sein du corps professoral, ce qui motive l'Université à encourager fortement l'obtention du doctorat. En 2009-2010, sept de nos professeures et professeurs ont été conférés le grade de troisième cycle dont trois à la Faculté des sciences de l'éducation, un à la Faculté d'administration, un à la Faculté de droit et un à l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales. Nous voulons féliciter les nouveaux diplômés et leur souhaiter longue carrière à l'Université de Moncton.

La formation continue du corps professoral s'avère importante dans la carrière universitaire, tout particulièrement une formation pédagogique car la majorité des professeures et professeurs à l'extérieur de la Faculté des sciences de l'éducation n'ont pas reçu cette formation lors de leurs études dans la discipline choisie. À cette fin, le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) est au service du corps professoral pour développer une culture de la pédagogie universitaire par le biais d'une série de formations ponctuelles. Pendant l'année académique qui vient de s'écouler, une série d'activités ont été organisées autour de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'encadrement et du soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants, ainsi que de l'intégration pédagogique des technologies. L'activité principale fut le colloque du mois de mai qui avait comme thème « Appuyer la réussite aux études : comment s'y prendre avec les outils technologiques d'aujourd'hui et de demain? » En tout, plus de 200 personnes, dont 70 membres du corps professoral, y participaient.

Au chapitre du recrutement du corps professoral, les facultés ont réussi à recruter les professeures et professeurs nécessaires pour répondre aux besoins. Toutefois, ce n'est pas pour dire que la dotation des postes est chose facile. Plusieurs départements éprouvent encore de la difficulté à recruter les personnes recherchées et doivent faire compétition avec les grandes universités métropolitaines du Québec et de l'Ontario.

2.2 Services à la collectivité

Comme par les années passées, le corps professoral de l'Université de Moncton est beaucoup impliqué dans des activités académiques et communautaires qui permettent un rayonnement de notre institution. Au niveau de l'académique, plusieurs professeures et professeurs organisent des colloques et des conférences portant sur des thématiques ponctuelles. Le Colloque sur l'œuvre de Michel Bastarache, le Colloque international sur la situation linguistique en Acadie en hommage à Louise Péronnet, le 2e Colloque spécialisé en sciences de l'information (UMCS), le Colloque de l'Association des didacticiens en mathématiques du Québec ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Ces assises font valoir le travail de nos professeures et professeurs auprès de leurs pairs et contribuent à l'avancement du champ disciplinaire.

Reliées à l'académique sont les diverses activités de recrutement amorcées par les professeures et professeurs afin de convaincre la jeunesse francophone de la province d'étudier chez nous. À part des démarches traditionnelles de recrutement dans la salle de classe, plusieurs membres du corps professoral organisent des concours, des jeux, des journées portes ouvertes, des salons, et

passent des entrevues dans les médias afin d'exposer les jeunes du secondaire aux avantages d'étudier à l'Université de Moncton tout en faisant la promotion de leur discipline. Au moins une faculté dispose de son propre comité de recrutement. L'institution est heureuse de pouvoir compter sur le dévouement de ces personnes et les encourage à continuer le travail.

Plusieurs des rapports facultaires soulignent la contribution des professeures et professeurs qui mettent à profit leur formation et leur expertise pour prêter main-forte à différentes organisations régionales et nationales à but non lucratif. Que ce soit pour le milieu associatif, les ministères gouvernementaux, la communauté artistique ou le milieu des affaires, l'apport de nos professeures et professeurs s'avère un atout de taille pour plusieurs regroupements. Notons en particulier le travail humanitaire du professeur Roger LeBlanc de l'ÉKR qui, avec un groupe d'étudiants, est venu en aide aux sinistrés de Haïti dans le cadre du programme *Right to play.*

3) LA RECHERCHE ET LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Afin d'assurer un appui soutenu aux professeures et professeurs dans le dossier de la recherche, la vice-rectrice adjointe à la recherche et doyenne de la FESR a privilégié trois objectifs lors de la première année de son mandat; 1) maximiser la participation des chercheures et chercheurs aux programmes de financement des grands conseils; 2) prendre une part active à la bonne marche du Conseil des études supérieures du Nouveau-Brunswick; et 3) mettre sur pied un plan de communication des activités de recherche.

Dans le but de valoriser la recherche à l'Université de Moncton, la FESR voit à l'élaboration de plusieurs stratégies qui favorisent à la fois le corps professoral et la population étudiante. De prime abord, elle gère cinq programmes de financement interne qui, cette année, ont attribué la somme de 166 038 $ au personnel enseignant des trois campus. En ce qui a trait aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs, un total de 443 501 $ a été distribué sous forme de bourses d'études. D'autres démarches, telles les journées d'études supérieures et de la recherche, le concours des jeunes chercheurs, et le prix Vo-Van pour la meilleure thèse assurent la valorisation de la recherche.

Au niveau des nouvelles subventions en provenance de sources externes, l'Université de Moncton a reçu au-delà de 1,8 million de dollars réparti de la façon suivante :

FCI = 74 920 $
CRSH (4 programmes) = 204 997 $
FINB (4 programmes)= 106 000 $
Frais indirects = 991 566 $

CRSNG (3 programmes) = 118 700 $
IRSC (2 programmes) = 37 703 $
FRSNB = 69 000 $
Fonds de fiducie pour l'environnement = 269 000 $

TOTAL DES NOUVELLES SUBVENTIONS REÇUES = 1 871 886 $

À cette somme, nous pouvons ajouter un montant de 1 548 879 $ de subventions de recherche en cours, ce qui augmente le roulement de fonds de recherche à l'Université à **3 420 765 $.**

Pendant l'année 2009-2010, une collaboration étroite avec le Bureau du recrutement étudiant s'est poursuivie, ainsi qu'avec les facultés, écoles et départements. Ces démarches ont permis de maintenir les effectifs étudiants à la

FESR à 445. De plus, 181 diplômes de cycles supérieurs (179 à la maîtrise et 2 au doctorat) ont été décernés lors des collations de grades du printemps 2010.

La FESR suit de près le dossier de l'établissement de deux « écoles » d'études supérieures au Nouveau-Brunswick ainsi que le dossier de la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de recherche. L'Université de Moncton est représentée sur les comités de travail par le VRER, la doyenne de la FESR et les deux doyens des études.

4) LA POPULATION ÉTUDIANTE

3.1 Inscriptions et recrutement

Grâce à des efforts soutenus de recrutement, l'Université de Moncton a réussi à franchir le cap de 5 000 étudiantes et étudiants à temps plein en 2009-2010. L'effectif total s'élevait à 5 911 lorsque les personnes inscrites à temps partiel étaient ajoutées au montant du temps plein. La répartition par campus était de 484 à l'UMCE, 4 127 à l'UMCM et 418 à l'UMCS pour un total de 5 029. La Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires demeurent les deux unités les plus importantes au niveau des inscriptions confirmées, soit 1 005 étudiantes et étudiants inscrits à la première et 864 à la deuxième.

Le maintien de nos effectifs estudiantins repose sur deux facteurs déterminants, soit un taux de pénétration élevé au sein de notre marché principal et notre capacité d'attirer des étudiantes et des étudiants en provenance du marché international. Les polyvalentes francophones du Nouveau-Brunswick persistent en tant que source privilégiée de recrutement ayant fourni 800 des 1 339 nouvelles admissions en septembre 2009. Cela représente un taux de pénétration de 30,1%, ce qui dépasse la moyenne nationale de 2%. Toutefois, la population étudiante inscrite dans les écoles secondaires est appelée à décroître dans les années à venir, ce qui aura indubitablement des répercussions sur les inscriptions en dépit du maintien du taux de pénétration.

La population estudiantine en provenance de l'international s'avère le deuxième facteur qui nous a permis de maintenir les effectifs étudiants au-dessus du cap de 5 000. Notons qu'une stratégie de recrutement modifiée et plus personnalisée a fait en sorte que les objectifs visés ont été dépassés. Pour l'année 2009-2010, on peut compter 291 nouvelles admissions en provenance de l'international, ce qui dépasse de 46 l'objectif fixé à 245. Pendant cette même année, la population globale d'étudiants internationaux sur les trois campus de l'Université, excluant les immigrants reçus, s'élevait à 545.

3.2 Programme d'appui à la réussite

Le programme d'appui à la réussite s'est poursuivi en 2009-2010 avec « le plein vent dans les voiles »; en voici quelques statistiques. Plus d'une cinquantaine d'ateliers portant sur divers volets des méthodes d'études ont été montés avec une participation de 931 étudiantes et étudiants. Des services de tutorat ont été offerts dans 72 cours à la session d'automne et dans 77 cours à la session d'hiver pour un total de 250 groupes-classes. Comme par les années passées, tous les étudiants et étudiantes de la première année ont été accompagnés par un mentor afin de faciliter l'adaptation et l'intégration à la vie

universitaire. Qui plus est, des centres d'aide aux études sont de plus en plus évidents sur les campus et ceux-ci sont actifs dans les domaines suivants : éducation, administration, droit, physique, ingénierie, mathématique et statistiques, et la rédaction universitaire. Deux carrefours d'apprentissage sont en préparation, un à la Bibliothèque Champlain, l'autre au campus de Shippagan. Les sondages auprès des étudiantes et des étudiants nous confirment que ces démarches sont très appréciées et très utiles pour des jeunes qui fréquentent nos campus.

Bien que la banque de données soit encore mince et qu'il faut éviter les conclusions hâtives, est-il possible de faire un lien entre les activités d'appui à la réussite et le taux de rétention que nous avons enregistré cette année. Le taux de rétention des étudiantes et des étudiants en 1re année pour 2008-2009 se situait à 82,7%, soit une augmentation de 6,3% par rapport à l'année précédente. Il en est de même pour les étudiantes et les étudiants en 2e année et plus dont le taux de rétention a atteint un taux record de 90,5%. Dans une perspective globale, le taux de rétention de toutes les catégories confondues s'élève à 88,8%, ce qui constitue le taux le plus élevé depuis douze ans.

3.3 Les étudiantes et étudiants à besoins spéciaux

Les étudiantes et les étudiants à besoins spéciaux font partie d'une population de plus en plus croissante sur les campus de l'Université de Moncton. En 2003, 19 personnes à l'Université de Moncton se déclaraient avoir un handicap; en 2009 ce chiffre avait grimpé à 84 et au dire des conseillers en orientation au sein du système public, ce n'est pas une cure d'amaigrissement qui s'annonce à l'horizon. Le programme d'inclusion scolaire inauguré par le Ministère il y a quelques années, fait en sorte que de plus en plus de jeunes ayant un handicap (physique ou cognitif) ont reçu un encadrement au niveau du secondaire qui leur a permis de franchir cette étape de leur formation. Ils et elles ne s'attendent à pas moins une fois inscrits à l'Université de Moncton.

Grâce à des fonds avancés par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, l'Université de Moncton a développé une série de mesures ponctuelles pour mieux encadrer les personnes ayant un handicap et pour développer une stratégie à plus long terme pour mieux rencontrer les besoins de ce groupe cible. Une experte dans le domaine, Madame Yolande McLaughlin, a été retenue comme consultante et a préparé une stratégie qui comprend la mise en place d'un Centre d'accès et de soutien à l'apprentissage. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a tout récemment confirmé la subvention nécessaire pour mettre le projet en branle, ce qui sera amorcé prochainement.

PARTIE II : LES CENTRES, LES CHAIRES DE RECHERCHE ET LES INSTITUTS

1) LES CENTRES

Treize centres de recherche, dont 11 au campus de Moncton, un à l'UMCE et un à l'UMCS, ont fait rapport de leurs activités pendant l'année 2009-2010. Les disciplines privilégiées sont variées et se rattachent aux sciences naturelles et au génie, aux sciences sociales et à l'entrepreneuriat. Les nombreuses activités de

chacun de ces centres s'articulent autour d'un mandat spécifique qui vise la promotion de la discipline ciblée et ce aux niveaux régional, national, voire même international. Plusieurs fournissent un encadrement académique à nos étudiantes et étudiants qui se prévalent de ces centres pour poursuivre leurs projets de recherche dans la discipline.

De façon générale, les rapports présentent le mandat du centre en question, les objectifs fixés pendant l'année qui se termine avec les résultats obtenus, ainsi que les perspectives d'avenir. J'invite les membres du Sénat académique qui désirent en connaître davantage de consulter les rapports complets distribués pour les fins de la réunion du 27 août 2010.

2) LES CHAIRES DE RECHERCHE

L'Université de Moncton détient sept chaires en provenance du programme de Chaires de recherche du Canada (CRC), dont l'une est de niveau I et six sont de niveau II. La liste détaillée, y compris le nom des titulaires, est présentée ci-dessous:

Niveau I :

Savoie, Donald : « Chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance » à la Faculté des arts et des sciences sociales. La demande de renouvellement de cette Chaire a été soumise cette année aux instances fédérales; le résultat sera connu au mois de janvier 2011.

Niveau II :

Beaton, Ann : « Chaire de recherche du Canada en relations intergroupes » à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires;

Haché, Alain : « Chaire de recherche du Canada en photonique » à la Faculté des sciences;

Hamam, Habid : « Chaire de recherche du Canada en optique et technologie de l'information et de la communication » à la Faculté d'ingénierie;

Morency, Jean : « Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle » à la Faculté des arts et des sciences sociales;

Surette, Marc : « Chaire de recherche du Canada en métabolisme cellulaire des lipides » à la Faculté des sciences;

Villard, Marc-André : « Chaire de recherche du Canada en conversion des paysages » à la Faculté des sciences.

Il est à noter que la Chaire de recherche du professeur Haché a été renouvelée en mai 2008 et celle du professeur Surette en mai 2009. Ces renouvellements sont pour une période de cinq ans.

À part les chaires de recherche du Canada, l'Université de Moncton dispose de six chaires de recherche additionnelles, celles-ci subventionnées à même les

fonds de dotation de l'Université. La liste qui suit comprend également le nom des titulaires :

Gagnon, Yves : « Chaire d'études K.-C. Irving en développement durable » à la Faculté des sciences;

Labelle, Ronald : « Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne » à la Faculté des arts et des sciences sociales;

Leclerc, André : « Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives » à la Faculté d'administration;

Lord, Marie-Linda : « Chaire d'études acadiennes » à la Faculté des arts et des sciences sociales;

_____ : « Chaire Roméo LeBlanc en journalisme » à la Faculté des arts et des sciences sociales;

_____ : « Chaire Jeanne et Jean-Louis-Lévesque en gestion financière » à la Faculté d'administration.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai indiqué que l'Université lancerait trois autres chaires de recherche dans les domaines du développement régional, de la gouvernance et du cancer. Après de nombreux efforts, y compris l'embauche d'une firme de chasseurs de cadres pour nous assister, nous n'avons pas réussi à nommer de titulaires pour les deux premières. Quant à la Chaire de recherche sur le cancer, nous prévoyons l'entrée en fonction du nouveau titulaire au plus tard le 1er juillet 2011.

À l'instar de la formule utilisée pour les centres, les rapports des différentes chaires de recherche font état du mandat qui leur est confié, des réalisations lors de la dernière année et projettent les projets qui seront mis en branle l'année prochaine. La lectrice ou le lecture qui souhaite un bilan détaillé est prié de consulter les rapports complets déposés à la réunion du Sénat académique le 27 août 2010.

3) LES INSTITUTS

3.1 L'Institut de leadership

L'Institut de leadership est rattaché à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, plus spécifiquement à son École de kinésiologie et de récréologie. Son mandat de soutien et de développement de la recherche a permis d'offrir un service financier et technique aux chercheures et aux chercheurs de l'École. Malgré le budget limité, quatre professeurs ont été subventionnés pour mener à bien une variété de projets, y compris des activités de perfectionnement. Qui plus est, l'Institut a subventionné deux étudiants en kinésiologie pour la présentation de leurs projets de recherche lors d'une conférence en Nouvelle-Écosse.

Le mandat de la professeure Chantale Brun en tant que directrice de l'Institut de leadership tire à sa fin. Nous tenons à remercier Madame Brun pour

son dévouement envers l'Institut et nous lui souhaitons bon succès dans ses projets futurs.

3.2 L'Institut d'études acadiennes

Fondé en 2006 par le Conseil des gouverneurs de l'Université, l'Institut d'études acadiennes (IÉA) a comme mandat, entre autres, de développer et de promouvoir les études acadiennes à l'Université de Moncton, ainsi qu'aux niveaux national et international. À cette fin, l'IÉA organise des activités scientifiques de diffusion et de promotion telles des colloques, des conférences, et voit à la publication d'œuvres qui font avancer les études dans le domaine.

Pendant l'année 2009-2010, l'équipe de sept personnes a œuvré sur une douzaine de projets de publication et de révision subventionnés à même des fonds provenant de sources externes. Au moins cinq publications ont été lancées au cours de l'année en plus du premier numéro d'un bulletin électronique trimestriel. Au chapitre de l'organisation des colloques et des causeries, l'IÉA en a organisé six en collaboration avec différentes instances sur les campus de Moncton et de Shippagan. Notons en passant que l'IÉA a souligné le centenaire de la naissance du père-fondateur Clément Cormier par le biais d'une exposition au Musée acadien et d'une journée commémorative organisée en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes, amis et amies de l'Université de Moncton.

En ce qui a trait à 2010-2011, l'IÉA se propose de mener à terme plusieurs des projets déjà amorcés en 2009-2010 et continuera d'appuyer les initiatives des collègues qui travaillent dans le domaine des études acadiennes.

PARTIE III : LES SERVICES RATTACHÉS AU BUREAU DU VRER

1) LA BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN

Le bibliothécaire en chef qualifie l'année qui se termine comme étant un point tournant pour son secteur parce qu'elle marque la fin de la réorganisation administrative et le début d'une étape axée résolument vers les usagers. En effet, les dernières années ont été une période d'allègement de la structure de gestion sans pour autant diminuer la qualité des services offerts. En réalité, une nouvelle politique de développement des collections, un sondage auprès des usagers et une amélioration des rapports entre les différentes bibliothèques du réseau de l'Université de Moncton ont tous contribué à une meilleure efficacité quant aux services rendus.

Il importe de souligner que la Bibliothèque s'est dotée d'un plan stratégique qui va lui permettre d'opérationnaliser les axes de développement retenus comme étant nécessaires à un meilleur fonctionnement de la Bibliothèque. Forte des commentaires reçus lors du sondage effectué auprès des usagers, la Bibliothèque va orienter ses démarches vers la mise en place de nouveaux outils de consultation performants et simples à consulter, et va avant tout cibler les étudiantes et les étudiants dans ses initiatives. Premièrement, la

Bibliothèque va offrir une formation à toutes les personnes en première année, soit une formation à la recherche universitaire dans le cadre du cours d'introduction aux études universitaires. Deuxièmement, elle vise à se transformer en un véritable Carrefour de l'apprentissage où seront regroupés tous les services en lien avec la réussite des études.

L'année n'a pas été sans ses défis budgétaires. Le développement des collections électroniques et les coûts vertigineux qui en résultent ont mené à un déficit de 180 000 $ en 2009-2010, et un manque à gagner de 100 000 $ pour l'année qui s'annonce est anticipé. Deux stratégies ont été amorcées afin de combler le déficit encouru, soit la rationalisation de la collection de périodiques imprimés et le gel temporaire d'un poste. Cela règle un problème financier récurrent qui nous permettra « de respirer un peu mieux pour quelques années à venir » au dire du bibliothécaire en chef.

Il est évident que les mécanismes électroniques à la disposition des usagers de la Bibliothèque ont un impact sur les statistiques d'utilisation, spécialement au niveau de la manipulation physique des documents. Encore cette année, cette statistique est en décroissance ayant chuté de 17,3% par rapport à l'an dernier. Toutefois, on constate une augmentation de 3,3% sur l'an dernier par rapport à la consultation du catalogue *Éloize*. Il est à souhaiter que cette tendance va se maintenir.

2) LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (DGEP)

Les statistiques d'inscriptions à l'Éducation permanente pour l'année 2009-2010 sont à la hausse par rapport aux années précédentes. Quelque 250 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, ce qui a fait grimper les inscriptions totales pour l'année à 4 938 ou l'équivalent de 823 étudiantes et étudiants à temps plein. Cela représente une augmentation de 1,3%, ou 62 étudiantes et étudiants de plus par rapport à l'année précédente et 11,2% par rapport à 2006-2007.

Certains facteurs peuvent expliquer les succès que connaît l'Éducation permanente. De prime abord, la place privilégiée réservée à la formation par le biais de l'internet est un élément non négligeable qui continue à porter ses fruits au niveau des inscriptions. L'accessibilité aux formations qui s'arriment avec la disponibilité des apprenantes et des apprenants est garante d'une clientèle plus nombreuse. Deuxièmement, la mise en valeur des programmes de deuxième cycle rejoint une population apte à vouloir acheminer davantage dans leur formation. Un soutien financier supplémentaire à l'Éducation permanente s'ajoute comme un troisième facteur qui explique la croissance dans les inscriptions. Ces fonds additionnels permettent de desservir plus adéquatement les personnes qui suivent les cours et les programmes à l'Éducation permanente.

Les programmes crédités qui connaissent du succès au niveau des inscriptions sont : la formation de base en éducation des adultes, le Certificat en soins infirmiers critiques, la Maîtrise en administration des affaires, la Maîtrise en éducation (mention administration scolaire), les programmes de deuxième cycle en administration publique et le programme de langue. En ce qui a trait au non-crédité, ce sont les activités de perfectionnement en langue, en santé, en gestion, et en connaissance de soi qui s'avèrent les plus populaires.

Les objectifs à poursuivre pour l'année qui s'annonce sont, entre autres, une meilleure collaboration avec les facultés pour offrir des programmes de

1er cycle à temps partiel, la recherche des sources de financement pour la mise en ligne d'un plus grand nombre de cours, l'accès accru à un plus grand nombre de cours offerts en ligne et le renforcement de la présence à l'international.

3) LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES (DGT)

Le mandat de la Direction générale des technologies est d'assurer que les besoins technologiques de l'information et des communications des secteurs académiques et administratifs sont rencontrés de façon efficace. Les services rendus sont multiples allant de la configuration et l'installation d'équipements jusqu'aux négociations de licences en passant par les achats et la gestion des équipements.

L'année 2009-2010 s'est avérée particulièrement difficile au niveau du financement de la DGT. La coupure de fonds en provenance de deux sources ponctuelles en ont été la raison. Par contre, le projet SynergiC3, financé par le Fonds d'innovation de l'Atlantique a été couronné d'un important succès avec la commercialisation de deux produits à l'intérieur de la suite de produits de la compagnie Desire2Learn.

Pour la période visée, beaucoup de développement s'est toutefois concrétisé au sein de la DGT. Notons qu'une migration de tous les systèmes Novell vers une architecture Microsoft a été entreprise et qu'un nouveau système de synchronisation des données à été mis en place pour répondre aux demandes toujours grandissantes des utilisateurs de téléphones intelligents. La DGT a également concentré ses efforts du côté du développement du système informatisé des Ressources humaines ainsi qu'auprès de la Librairie acadienne à titre d'expert conseil pour l'évaluation et l'acquisition d'un système de gestion d'inventaire et de vente en ligne. Finalement, la DGT se prépare à opérationnaliser une stratégie de communications unifiées, c'est-à-dire de doter le campus de Moncton d'un système de téléphone IP.

4) LE BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES (BRI)

Le mandat du Bureau des relations internationales est de promouvoir et de soutenir l'internationalisation à l'Université de Moncton par : 1) le biais d'activités de mobilité étudiante, 2) la gestion d'ententes interuniversitaires avec les partenaires, et 3) l'accueil de délégations étrangères sur nos campus.

Pendant l'année 2009-2010, le BRI a organisé l'envoi de 82 étudiantes et étudiants en mobilité dans divers pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Plus particulièrement, 24 personnes se sont inscrites aux études pour un semestre ou plus dans une université ou une école supérieure partenaire, 36 des nôtres ont complété des stages de formation à l'étranger et 39 sont allés à l'extérieur du pays pour des raisons diverses (cours ponctuel, missions, congrès, etc.). Le Service de la mobilité étudiante (SMI) a assuré la préparation, le suivi et l'encadrement de toutes ces personnes peu importe le motif de leur départ.

Afin d'encourager une plus grande participation à la mobilité étudiante, le BRI et le SMI sont très proactifs dans des activités de publicité et de recrutement. À cette fin, une vingtaine de conférences, regroupant plus de 400 étudiantes et étudiants des trois campus, ont été données par le personnel du SMI. Des kiosques d'information ont également été montés lors des journées « Portes ouvertes » et au « Salon carrière » pour sensibiliser nos étudiantes et étudiants à

la valeur d'une expérience internationale. En plus, beaucoup de travail est consacré à l'obtention de fonds de stages de différentes instances, soit l'Association des universités et des collèges du Canada, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et l'Association des universités de la francophonie. Seize stages, d'une valeur de 83 000 $, ont été obtenus de ces regroupements l'an dernier, à quoi s'ajoute une somme de 111 500 $ en bourses de mobilité provenant d'autres sources extérieures.

En 2009-2010, le BRI a poursuivi ses activités de conclure des ententes de partenariats avec d'autres universités toujours dans le but d'offrir une plus grande variété d'options à nos étudiantes et étudiants. Depuis le 1er juillet 2009, six nouvelles ententes ont été ajoutées aux protocoles déjà existants dans notre répertoire de partenaires, soit : l'Université de Colima au Mexique, l'Université catholique pontificale de Rio de Janeiro, l'Université Antilles-Guyane, l'Université de Nantes, l'Université de Las Tunas au Cuba et l'Université du Centre-Tunisie. Une partie de ce travail se fait par l'accueil de délégations internationales à l'Université de Moncton. L'an dernier 14 délégations venant de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du Nord ont été reçues sur nos campus.

Grâce à un financement reçu du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, l'Université de Moncton a embauché un consultant afin d'élaborer une stratégie de repositionnement de l'institution à l'international. Le rapport a déjà été déposé auprès du BRI et sera analysé par l'Équipe de direction prochainement. Notons que le rapport félicite l'Université pour son programme d'internationalisation, mais suggère des pistes concrètes pour nous permettre d'aller encore plus loin dans nos démarches.

5) LES SERVICES AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS (SAÉÉ)

Pour l'année 2009-2010, les Services aux étudiantes et aux étudiants se disent contents d'avoir réalisé plus de 95% des objectifs anticipés. Parmi les projets majeurs de l'année, on peut compter : la mise en œuvre d'un centre d'accès à l'apprentissage, la révision du programme d'aide financière, un programme de formation en communication interculturelle, une étude sur la situation professionnelle en 2009 des diplômées et diplômés de 2008 et l'élaboration d'un module sur les méthodes d'études pour le cours d'initiation au travail universitaire qui sera offert dans le cadre de la reconfiguration des programmes.

En plus, deux événements particuliers ont forcé les SAÉÉ d'intervenir directement afin d'assurer le bien-être des étudiantes et des étudiants. Il s'agit de la grippe H1N1 qui a nécessité la mise en place d'une stratégie apte à répondre à l'urgence potentielle et le séisme en Haïti qui a beaucoup perturbé nos étudiantes et nos étudiants originaires de ce pays. Notons que les plus touchés par cette catastrophe ont beaucoup vanté l'Université et les SAÉÉ pour la manière dont elles et ils ont été soutenus dans les moments les plus difficiles.

Les étudiantes et les étudiants internationaux continuent d'être un grand enjeu pour les SAÉÉ. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants venant des pays étrangers a connu une montée en flèche depuis les dernières années pour atteindre plus de 10% de nos effectifs étudiants et vu que le marché international est visé dans les stratégies de recrutement, il est fort probable que ce chiffre sera appelé à encore grimper dans les prochaines années. Les enjeux et les besoins de

cette partie de notre population interpellent de façon particulière les SAÉÉ et nécessitent un encadrement ponctuel au niveau de l'adaptation et de l'intégration au sein de la communauté universitaire et locale.

Pour l'année 2010-2011, les SAÉÉ se proposent trois grands objectifs, le premier étant la mise en place d'outils et de programmes qui permettront d'apporter des valeurs ajoutées aux différents services existants et de créer de nouveaux services qui adresseront les défis que rencontrent les jeunes dans leurs programmes d'études. Le deuxième objectif vise à assurer la gestion de la croissance des services et à créer des équipes d'intervention dans le but de mieux encadrer ceux et celles qui sont dans le besoin. Troisièmement, les SAÉÉ assureront la qualité des services tout en révisant les politiques et modalités de fonctionnement.

6) LE SERVICE D'ANIMATION ET DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT (SASE)

Avant d'établir la liste d'activités de l'année 2009-2010, le Service d'animation et de soutien à l'enseignement a effectué une consultation auprès des départements et des écoles, ce qui lui a permis d'identifier un plan stratégique ainsi que les objectifs et thèmes inhérents à une telle démarche. Les objectifs retenus étaient : a) la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, b) le développement d'une culture de pédagogie universitaire, c) l'encadrement et le soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants, d) l'intégration pédagogique des technologies, e) la formation linguistique et f) la recherche en pédagogie universitaire.

La directrice du SASE est confiante que le service est beaucoup plus connu que par le passé et plusieurs professeures et professeurs, spécialement les nouveaux arrivants, se prévalent des formations offertes. Pour la directrice, le plus gros défi demeure au niveau de ceux et celles de plus longue expérience au sein du corps professoral qui semblent moins réceptifs aux services que peut offrir le secteur.

La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que l'encadrement et le soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants demeurent les deux enjeux de taille à travailler pendant l'année qui s'annonce. Le SASE a obtenu un fonds en provenance de LOE qui va lui permettre de mettre sur pied un cours de pédagogie universitaire de trois crédits de niveau doctoral qui sera offert pendant une année entière. Ce cours s'adressera en premier lieu aux nouveaux membres du corps professoral, mais sera également ouvert aux doctorantes et doctorants inscrits dans nos facultés ainsi qu'aux professeures et professeurs déjà en fonction qui voudraient perfectionner leur enseignement.

7) LE BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (BEC)

Le mandat du BEC est de fournir aux étudiantes et aux étudiants l'encadrement nécessaire pour permettre une formation axée sur l'alternance études/travail. Pour ce faire, le BEC rencontre individuellement les candidats, révise leur curriculum vitae, livre des sessions d'information et de promotion, voit aux suivis de stages et donne des ateliers de groupe spécialement conçus pour les personnes inscrites aux programmes coop. Pendant l'année 2009-2010, plus de 255 rencontres individuelles et 121 suivis de stage ont été organisés par le

bureau. En plus, le BEC s'engage dans des activités de sollicitation auprès des employeurs potentiels tant au niveau des trois paliers de gouvernement que chez des instances privées. Ces employeurs sont grandement satisfaits avec la qualité des jeunes qui sont recrutés des programmes coop de l'Université de Moncton.

En ce qui a trait à l'année prochaine, le BEC prévoit une légère augmentation dans le nombre de stages coop vu la création récente de nouveaux programmes et vu la possibilité d'ajouts d'autres programmes en kinésiologie, en finance, en traduction et en information-communication. Il importe également de noter que le Sénat académique a autorisé la création d'un comité *ad hoc* dans le but d'analyser les programmes coopératifs et le fonctionnement du BEC. Le rapport de ce comité est attendu au Sénat académique du mois d'octobre 2010.

8) LE BUREAU DE SOUTIEN ÀL'INNOVATION (BSI)

Le mandat du BSI est de favoriser les partenariats recherche-développement, les transferts technologiques et la commercialisation et les transferts de connaissances. Pour ce faire, les activités du BSI pivotent autour de quatre objectifs principaux, soit : a) augmenter le financement aux chercheures et chercheurs de l'Université pour la R&D en partenariat; b) assurer une gestion efficace des dossiers de propriété intellectuelle et de commercialisation; c) maintenir le soutien et les suivis aux projets majeurs du programme *Fonds d'innovation de l'Atlantique* et d) augmenter la visibilité de la recherche appliquée par les chercheures et chercheurs de l'Université. Dans le cadre des objectifs suivis, le BSI a obtenu 50 000 $ du Conseil national de recherches du Canada et a contribué directement au succès de plusieurs chercheures et chercheurs dans l'obtention de quelque 200 000 $ en subventions de recherche. De plus, le BSI a révisé et préparé une dizaine d'ententes et de contrats et a fait les suivis de deux demandes de brevet.

Les objectifs identifiés pour 2010-2011 sont, entre autres, d'opérationnaliser l'entente avec *Springboard*, une planification stratégique conjointe avec la VRAR/FESR, le financement de la recherche (Fonds d'innovation de l'Atlantique), la propriété intellectuelle et une meilleure visibilité des chercheures et chercheurs dans leurs travaux de recherche.

DOCUMENT E
SAC-100827

Étant donné que le document *Rapports annuels des comités du Sénat académique, des unités académiques, de recherche* et services compte plusieurs pages, il constitue un document à part.

On peut se le procurer en s'adressant au Secrétariat général.

Rubrique 10
SAC-100827

COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE : NOMINATIONS

Préparé par le Secrétariat général

Août 2010

F1

DOCUMENT F
SAC-100827

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38 *Statuts et règlements.*

MANDAT :
- Voir à l'application des politiques du Sénat;
- Disposer de la besogne routinière qui lui échoit entre les réunions du Sénat;
- Animer le travail des comités permanents et spéciaux du Sénat;
- Établir l'ordre du jour des réunions du Sénat;
- Accomplir toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 2 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Binot, Jean-Marie	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2012 08
Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Fontaine, Yvon, président	Recteur et vice-chancelier	D'office
Guitard, Justin	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 05 - 2011 04
McKee-Allain, Isabelle	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Ryan, Marie-Noëlle	Professeure, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2009 08 - 2012 08

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 43 *Statuts et règlements*.

MANDAT :
- Examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études.
- Examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.
- En cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

REMARQUES : Les décisions du Comité sont finales.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres, dont le président ou la présidente, un étudiant ou une étudiante, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable une fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Landry Martin, Colette, présidente	Personne choisie à l'extérieur de l'Université	2009 11 - 2011 11
Suppléants : Teréz Rétfalvi (2009 11- 2011 11)		
Thomas LeBlanc (2009 11 - 2011 11)		
Hervet, Éric	Professeur membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2011 08
Suppléants : Hector Adegbidi (2009 08 - 2011 08)		
Mustapha Kardouchi (2009 08 - 2011 08)		
Lakhal, Salem	Professeur membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2011 08
LeBlanc, Gaston	Doyen, nommé par le Sénat	2010 08 - 2012 08
Suppléant : Paul-Émile Bourque (2009 11 - 2011 11)		
Levasseur, Alexandre	Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 05 - 2011 04
Suppléants : Hubert Noël (2010 05 - 2011 04)		
Valérie Noël (2010 05 - 2011 04)		
Ouellet, Alexandre	Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 05 - 2011 04
Ouellette, Jean-Guy	Vice-recteur adjoint à l'enseignement	D'office
Cormier, Valmond, secrétaire	Responsable du service des dossiers	D'office
Boulay, Roger, invité au besoin	Directeur des Services aux étudiants	D'office
Castonguay, Lynne, invitée au besoin	Secrétaire générale	
Robichaud, Pascal, invité au besoin	Registraire	D'office

COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 41 *Statuts et règlements*.

MANDAT :
- Examiner et sanctionner , au nom du Sénat, les dossiers universitaires des candidats et des candidates admissibles à un diplôme.
- En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par un étudiant ou une étudiante.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 3 membres, dont au moins un d'office.

DURÉE DU MANDAT : Professeur ou professeure : 3 ans; étudiant ou étudiante: 1 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Adégbidi, Hector	Professeur, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Suppléante : Marie-Andrée Pelland (2009 08 - 2012 08)		
Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou sa déléguée ou son délégué)	D'office
Castonguay, Lynne, présidente	Secrétaire générale	D'office
Cormier, Valmond, secrétaire	Responsable, gestion des dossiers du Campus de Moncton	D'office
Noël, Valérie.	Étudiante, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 05 - 2011 04
Ouellet, Alexandre	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 05 - 2011 04
Suppléants : Justin Guitard (2010 05 - 2011 04)		
Alexandre Levasseur (2010 05 - 2011 04)		
Tivendell, John	Professeur, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08

Invités (voix consultative)

N...	Responsable du registrariat de la constituante concernée	D'office
N...	Doyenne, doyen, directrice, directeur ou doyen des études	

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 44 *Statuts et règlements*.

MANDAT :
- Évaluer les candidatures soumises;
- Procéder aux consultations qu'il juge nécessaires;
- Retenir les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre;
- Composer la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeurs, de professeures ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; suggérer les titres des grades à décerner;
- Faire rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent.

REMARQUE : Les discussions du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 5 ans.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Fontaine, Yvon, président	Recteur et vice-chancelier	D'office
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Chiasson, Paul A.	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2015 08
Dumas Sluyter, Liette	Membre du Conseil, nommée par le Sénat	2007 03 - 2012 03
Guitard, Justin	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2011 03
Marquis, France	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2015 08
McKee-Allain, Isabelle	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2008 08 - 2013 08
Selouani, Sid-Ahmed	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2015 08

Le Sénat :

a) nomme les membres du Comité de sélection;
b) reçoit le rapport du Comité;
c) discute, s'il y a lieu, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
c) accepte au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal;
d) se réserve le droit de révoquer un grade, pour des raisons sérieuses, durant la période allant de l'approbation d'une candidature (novembre) à la délivrance du grade (mai).

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou le président ou la présidente du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
- À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
- Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de programmes et de cours, b) les changements de préalables et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de l'Éducation permanente, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
- En ce qui concerne les procédures de publication du *Répertoire* de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.
- Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
- Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

NOMBRE : 10 membres.

QUORUM : 6 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Boucher, Neil, président	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Couturier, Jacques Paul	Doyen des études (Edmundston)	D'office
Hervet, Éric	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2012 08

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

COMPOSITION (suite)	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
LeBlanc, Gaston	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Levasseur, Alexandre	Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 05 - 2011 04
Maltais, Patrick	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2008 08 - 2011 08
Noël, Hubert	Étudiant de deuxième ou troisième année de baccalauréat, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 11 - 2011 04
McKee-Allain, Isabelle	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2009 08 - 2012 08
Pelland, Marie-Andrée	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Robichaud, Edgar	Doyen des études (Shippagan)	D'office
Invité et invitée (voix consultative)		
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
LeBlanc, Suzanne	Registraire du CUM	D'office

CCJ-100416

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion extraordinaire du 16 avril 2010

13 h 30

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES

Membres

Jeannot Castonguay
Yvon Fontaine
Louis Léger
Edgar Robichaud, président
Vaughne Madden

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Personnes excusées : Étienne Dako et Roseline Paulin

Table des matières

1. Ouverture 1
2. Exposé du but de la réunion 1
3. Doctorat en psychologie (profil professionnel) 2
4. Clôture 3

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 40.

2. EXPOSÉ DU BUT DE LA RÉUNION

Au sujet du dossier des programmes de cycles supérieurs en psychologie, le président rappelle que, le 1er février dernier, le Comité conjoint de la planification avait demandé au Sénat académique de *réviser sa position sur la question de l'abolition du programme de maîtrise en psychologie à la lumière des commentaires du Comité conjoint de la planification* (R : 09-CCJ-100201). Le Sénat académique a entamé l'étude du dossier à sa réunion régulière le 5 mars dernier et il a complété cette étude à sa réunion extraordinaire le 7 avril dernier. La Sénat académique a adopté la résolution suivante :

ATTENDU QUE le Plan d'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour transformer l'éducation postsecondaire prévoit augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes de deuxième et troisième cycles;

ATTENDU QUE le volet recherche est déterminant pour solidifier la formation en psychologie et assurer l'accès aux bourses d'études et aux subventions des grands conseils;

ATTENDU QUE l'Université de Moncton a identifié l'axe de la santé comme étant un axe de développement prioritaire et que les programmes en psychologie s'inscrivent dans cet axe;

2. EXPOSÉ DU BUT DE LA RÉUNION (suite)

ATTENDU QUE le Sénat académique a accepté la création du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) à compter du mois de septembre 2010, sous condition de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) à compter de septembre 2010 (SAC-091030);

ATTENDU QUE les admissions au programme de Ph. D. seront suspendues à compter de la date d'entrée en vigueur du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (CPR-090114);

ATTENDU QUE les cours cliniques des programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Ph. D. seront abolis dès la création du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (CPR-090114);

ATTENDU QUE l'École de psychologie a réaffirmé sa volonté d'implanter le programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) dès septembre 2010;

> *« Que l'École de psychologie présente aux instances appropriées les modifications majeures aux programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Ph. D. en vue de les transformer en programmes de formation en recherche étant entendu que ces programmes seront financés à même les ressources accordées à l'École de psychologie. »* (R : 02-SAC-100407).

Le but de cette réunion-ci du Comité conjoint de la planification est d'examiner la résolution prise par le Sénat académique et d'en faire une recommandation au Conseil des gouverneurs, le cas échéant.

3. DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (PROFIL PROFESSIONNEL)

Le recteur et vice-chancelier présente le condensé du procès-verbal du Sénat académique (SAC-100407). Il explique que l'École de psychologie a réitéré son souhait d'implanter le programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) et de transformer les programmes actuels de maîtrise et de Ph. D. afin qu'ils aient un profil axé sur la recherche.

Le Comité est d'avis que la position du Sénat académique tient compte des préoccupations soulevées au sujet des conditions financières. Il note que les programmes transformés le seront à même les ressources financières accordées à l'École de psychologie. De plus, le Comité note que les admissions aux programmes actuels de Maîtrise et de Ph. D. seront suspendues jusqu'au moment de l'implantation des programmes transformés.

R : 01-CCJ-100416

Yvon Fontaine, appuyé par Louis Léger, fait la proposition suivante :

> *« Le Comité conjoint de la planification réitère sa recommandation au Conseil des gouverneurs de procéder à la création du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) à compter de septembre 2010. »*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

R : 02-CCJ-100416

Yvon Fontaine, appuyé par Louis Léger, propose :

> *« Que le Comité conjoint de la planification entérine la résolution adoptée par le Sénat académique du 7 avril dernier au sujet des programmes de cycles supérieurs en psychologie et qu'il la recommande au Conseil des gouverneurs. »*

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 50.

Contresigné le _____

_____
Edgar Robichaud, président

Lynne Castonguay
Lynne Castonguay, secrétaire générale

CCJ-100326

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 26 mars 2010

9 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Membres

Jeannot Castonguay
Étienne Dako
Yvon Fontaine
Louis Léger
Roseline Paulin
Edgar Robichaud

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Personnes excusées : Rachel Chiasson et Vaughne Madden

Table des matières

1. Ouverture 2

2. Adoption de l'ordre du jour 2

3. Correspondance 2

4. Adoption du procès-verbal CCJ-100201 2

5. Affaires découlant du procès-verbal 2

5.1 (7) Doctorat en psychologie (profil professionnel) 2

6. Rapport d'évaluation des programmes 2

6.1 Baccalauréat en arts visuels 2
6.2 Maîtrise en administration scolaire 5

7. Rapport du Comité des programmes 5

7.1 Création du Ph. D. en sciences de la vie 5
7.2 Modification du programme de l'Année préparatoire en musique
Création du Certificat d'études préparatoires en musique 6

8. Suivi des réunions du Sénat académique SAC-100203 et SAC-100305 6

9. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-100125 6

10. Affaires nouvelles 6

11. Prochaine réunion 6

12. Clôture 6

Document A : Baccalauréat en arts visuels 7

Document B : Rapport du Comité des programmes 16

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 7.1 sera traité immédiatement après le point 6.1 en raison de la nature du dossier.

R : 01-CCJ-100326

Étienne Dako, appuyé par Louis Léger, propose :

« Que l'ordre du jour CCJ-100326 soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-100201

Correction :

Page 3, point 6.1, 1er paragraphe, 3e ligne, il faut lire « d'autres disciplines ».

R : 02-CCJ-100326

Roseline Paulin, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-100201 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 (7) Doctorat en psychologie (profil professionnel)

Le recteur et vice-chancelier explique que le Sénat académique a entamé l'étude du dossier du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) le 5 mars dernier. En raison d'un contretemps, le Sénat n'a pu compléter cette étude et une réunion extraordinaire sur ce point sera tenue le 7 avril prochain. Le recteur et vice-chancelier rappelle que ce dossier est très important et que, suivant la réunion extraordinaire du Sénat académique, il se peut qu'une réunion extraordinaire du Comité conjoint de la planification soit nécessaire et ce, avant la réunion du Conseil des gouverneurs le 24 avril prochain.

6. RAPPORTS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

6.1 Baccalauréat en arts visuels

Voir le Document A, p. 7

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le Comité conjoint de la planification avait examiné un premier rapport d'évaluation en 2007. Jugeant que celui-ci n'était pas complet, le Comité a entamé plusieurs démarches pour identifier un nouvel évaluateur ou une nouvelle évaluatrice. En novembre 2008, le professeur Robert Saucier de l'Université du Québec à Montréal a été retenu pour faire une deuxième évaluation externe. Le professeur Saucier a remis son rapport final en novembre 2009.

6.1 **Baccalauréat en arts visuels** (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que toutes les instances interpellées ont eu l'occasion de réagir au rapport. Il note que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que les membres du Département des arts visuels considèrent que le rapport satisfait les attentes. À noter que les deux instances sont en accord avec la plupart des constats et des recommandations du professeur Saucier.

Par ailleurs, l'évaluateur a soulevé plusieurs points au niveau de la structure du programme, du rôle du Département des arts visuels, du recrutement et de la rétention. Au niveau du programme, il reconnaît l'importance des quatre axes proposés (Axe 2D, Axe 3D, Axe temporalité, Axe Théorie) par le premier évaluateur, mais estime que ceux-ci ne sont pas symétriques dans leur application et que l'opérationnalisation de ceux-ci pourrait s'avérer problématique. Globalement, au niveau de la population étudiante, le Comité note que les inscriptions se sont maintenues au cours des cinq dernières années, malgré que le taux de diplomation soit plutôt faible dans l'ensemble. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente ses recommandations au Comité.

Le Comité estime que le rapport final du professeur Saucier est très satisfaisant. Il note que certaines pistes n'ont pas été développées au cours des années, notamment le volet médiatique, et que celles-ci seront révisées prochainement. Le Comité discute de la recommandation 9 portant sur la création d'une unité académique départementale en collaboration avec les départements d'art dramatique et de musique. Le Comité estime que l'Université devrait réfléchir davantage sur l'intégration des activités liées à ces départements et définir une vision très large et globale vis-à-vis les beaux-arts afin de lui donner un grand élan qui pourrait s'inscrire dans celui des *États généraux des arts et de la culture*. Le Comité estime que la recommandation 9, à ce moment-ci, pourrait profiter de la sagesse d'une stratégie à long terme. Il souhaite la retirer de l'ensemble des recommandations pour l'instant.

À l'amiable, le Comité propose quelques modifications mineures qui sont les suivantes :

- Recommandation 3, deuxième ligne : ajout du mot « universitaire » après le mot « règlement ».
- Recommandation 5, quatrième ligne : remplacer « 31 septembre 2010 » par « 30 septembre 2010 ».
- Recommandation 6, troisième ligne : remplacer le mot « rétention » par le mot « réussite ».
- Recommandation 10, entre les parenthèses : remplacer le chiffre « 8 » par le chiffre « 7 ».
- Refaire la numérotation en tenant compte du retrait de la recommandation 9.

R : 03-CCJ-100326

Yvon Fontaine, appuyé par Étienne Dako, fait la proposition suivante :

> *« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*
>
> ***RECOMMANDATION 1***
>
> *Que le programme de Baccalauréat en arts visuels soit maintenu, moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.*

6.1 **Baccalauréat en arts visuels** (suite)

R : 03-CCJ-100326 (suite)

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné Baccalauréat en arts visuels - Baccalauréat en éducation.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, entreprenne la révision du Baccalauréat en arts visuels en respectant le règlement universitaire 2.1.1 en ce concerne la composition d'un programme professionnel tout en tenant compte du cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes et en prenant en considération les suggestions de l'évaluateur Saucier, particulièrement en ce qui a trait :

1. *aux cours de dessin, d'histoire de l'art, de philosophie et d'arts médiatiques ainsi qu'aux spécialités à maintenir avec justification à l'appui;*
2. *à la formation générale et la formation fondamentale dans le programme;*
3. *à l'offre plus générale de cours en première année.*

Que ces modifications soient présentées au plus tard au Sénat académique de mars 2011.

RECOMMANDATION 4

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, en tenant compte des structures et des ententes actuelles, étudient les possibilités et les moyens de collaboration au plan de l'enseignement et qu'un plan d'action, incluant les moyens pour le réaliser, soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 janvier 2011, en prévision de l'année 2011-2012.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, établissent un plan de recrutement innovateur et proactif pour le recrutement des étudiantes et des étudiants incluant les moyens requis pour le réaliser et soumettre leur plan d'action aux autorités concernées au plus tard le 30 septembre 2010.

RECOMMANDATION 6

Que le Département des arts visuels poursuive ses démarches afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants aux activités du Département dans le but de maximiser la réussite dans le programme.

6.1 **Baccalauréat en arts visuels** (suite)

R : 03-CCJ-100326 (suite)

RECOMMANDATION 7

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département des arts visuels, fasse une planification des besoins en ressources humaines requis pour l'enseignement des programmes modifiés en arts visuels du point de vue du nombre et des expertises nécessaires pour l'offre de ces programmes et que ce plan soit soumis à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATION 8

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les UARD concernées, étudie les possibilités de créer un tronc commun de formation pour les trois disciplines des beaux-arts (art dramatique, arts visuels et musique) et fasse rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 mars 2011.

RECOMMANDATION 9

(Dans la foulée de la recommandation 7, nous recommandons) :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département des arts visuels déterminent les mécanismes requis pour intégrer la direction de la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen de l'Université de Moncton (GAUM) au Département des arts visuels en lui accordant une charge d'enseignement de neufs crédits et en fassent la recommandation à la Direction de l'Université. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

6.2 **Maîtrise en administration scolaire**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

7. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES
Voir le Document B, p. 16

7.1 **Création du Ph. D. en sciences de la vie**

Le Comité examine la proposition de création du programme de Ph. D. en sciences de la vie. Il reconnaît que le programme de 98 crédits et d'une durée de trois ans assure la formation de spécialistes dans un des deux domaines suivants : 1) écologie, évolution et environnement; 2) biologie moléculaire, cellulaire et physiologie.

Le Comité est d'avis que ce programme est bien présenté. Il touche à la fois l'axe de développement en santé et celui en environnement. De plus, il s'inscrit dans la portée du plan d'action du gouvernement provincial relativement au développement des études supérieures dans la province. Enfin, le Comité examine les conditions financières et constate que le programme est rentable.

R : 04-CCJ-100326

Louis Léger, appuyé par Étienne Dako, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Ph. D. en sciences de la vie. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

7.2 **Modification du programme de l'Année préparatoire en musique (Création du Certificat d'études préparatoires en musique)**

Le Comité examine les documents relatifs à la création du programme de Certificat d'études préparatoires en musique et l'abolition de l'Année préparatoire en musique. Il note que la raison principale qui a mené au changement émane d'une décision du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick qui bloque l'accès aux prêts-bourses des étudiantes et des étudiants inscrits au programme préparatoire tel que titré étant donné que celui-ci ne mène pas à l'obtention d'un diplôme.

Le programme de certificat est d'une durée d'un an et il est composé de 28 crédits. La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique. Le Comité note que ce changement, soit la création du nouveau programme et l'abolition de l'ancien, n'entraîne aucune répercussion sur les ressources en place.

R : 05-CCJ-100326

Étienne Dako, appuyé par Roseline Paulin, fait la proposition suivante :

> *« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Certificat d'études préparatoires en musique de type A. »*

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

R : 06-CCJ-100326

Jeannot Castonguay, appuyé par Louis Léger, fait la proposition suivante :

> *« Sous réserve de la création du programme de Certificat d'études préparatoires en musique de type A, le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'abolition du programme de l'Année préparatoire en musique à compter de septembre 2010. »*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

8. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-100203 ET SAC-100305

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-100125

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité conjoint de la planification aura lieu le lundi 3 mai 2010 à 9 heures.

12. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 10.

Contresigné le _____ _____
Edgar Robichaud, président

Lynne Castonguay
Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENT A
CCJ-100326

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification faisant suite à la deuxième évaluation des programmes en arts visuels

---

1- Mise en contexte

À sa réunion du 29 janvier 2007 (CCJ-070129), le Comité conjoint de la planification a étudié le Rapport d'évaluation des programmes de Baccalauréat en arts visuels. Les membres du Comité sont arrivés à la conclusion que le rapport ne leur permettait pas de prendre des décisions éclairées. Le Comité a donc demandé au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de « rencontrer la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales afin d'étudier la possibilité de créer un comité qui aurait le mandat d'évaluer la formation des beaux-arts.»

Après plusieurs démarches, il s'est avéré plutôt souhaitable de coordonner une deuxième évaluation externe des programmes dont le mandat porterait sur les points suivants :

- le rôle des arts visuels à l'Université de Moncton, c'est-à-dire :
  - comment ce champ d'études s'inscrit dans la dynamique des arts visuels au Nouveau-Brunswick en ce début de 21ième siècle et
  - comment le programme répond aux changements au niveau provincial dans le domaine des arts visuels depuis la création du Département.

- un diagnostic face au peu d'attrait pour les arts visuels à l'Université de Moncton, soit :
  - les enjeux qui pourraient assurer une meilleure dynamique au sein des programmes tant au niveau des inscriptions que du rayonnement sur le campus et à l'extérieur;
  - l'identification de stratégies permettant à l'Université de se positionner à longue échéance quant au Baccalauréat en arts visuels.

Le professeur Robert Saucier de l'Université du Québec à Montréal a été retenu pour effectuer ce travail qui s'est réalisé entre les 18 et 20 novembre 2008. Au cours de sa visite, il a rencontré la doyenne de la Faculté, des professeures et professeurs du Département, des étudiantes et étudiants en arts visuels, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le vice-recteur adjoint à l'enseignement ainsi que des artistes et intervenants culturels du milieu. Il a aussi visité le centre culturel Aberdeen. Il a remis son rapport en novembre 2009.

La doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, le doyen des études du Campus d'Edmundston ainsi que le directeur du Département des arts visuels ont eu l'occasion de réagir à ce rapport. La doyenne et le Département considèrent que le rapport du professeur Saucier répond largement aux attentes. De plus, à part quelques points de vue divergents soulevés par le Département relativement à quelques recommandations ou suggestions du deuxième évaluateur, les deux instances sont en accord avec la plupart de ses constats et ses recommandations.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport de l'évaluateur externe et offre quelques réactions aux propos des instances concernées de l'Université. Il présente par la suite les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement aux programmes en arts visuels.

2- Introduction

L'évaluateur présente d'abord son point de vue quant au rôle du Département des arts visuels tant sur le plan de la formation des artistes francophones dans ce domaine que sur celui de la contribution des artistes acadiens à l'économie de la province. Il se penche par la suite sur les questions de recrutement et de rétention des étudiantes et étudiants en arts visuels. Enfin, il offre des suggestions relativement à la structure des programmes en arts visuels ainsi qu'au corps professoral et commente les propositions avancées par le premier évaluateur, monsieur Bélisle, par rapport aux quatre cheminements ou axes dans le programme, soit : Axe 2D, Axe 3D, Axe TEMPORALITÉ et Axe THÉORIE.

3- Rôle du Département des arts visuels

Monsieur Saucier dresse un profil historique du Département des arts visuels et souligne la qualité de l'enseignement qui se traduit par la qualité des œuvres produites par les étudiantes et étudiants. À l'aide de diverses études et analyses réalisées au cours des dix dernières années, il fait valoir l'importance du Département dans le contexte culturel du Nouveau-Brunswick et décrit la place qu'occupe les artistes acadiens en arts visuels au Nouveau-Brunswick et il démontre la participation remarquable des artistes à l'économie globale du Nouveau-Brunswick. Son analyse de la situation, selon la doyenne, «...ne laisse aucun doute sur la pertinence des arts visuels à l'Université de Moncton. Les données statistiques fournissent entre autres des éléments comparatifs très intéressants en ce qui a trait au Nouveau-Brunswick, à la région de l'Atlantique et au contexte franco-canadien. »

4- Recrutement et rétention

L'Évaluateur est d'avis que le « ...département des arts visuels soit très proactif dans son recrutement et aille chercher ses étudiants dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et du Canada francophone ». Il offre quelques pistes intéressantes telles que des visites par les professeures et professeurs des campus d'Edmundston et de Moncton dans les écoles francophones, des journées portes ouvertes où les élèves sont invités à visiter les ateliers du Département et à rencontrer des étudiantes et étudiants inscrits en arts visuels et le développement de partenariats avec les enseignantes et enseignants des cours d'arts plastiques dans les écoles. Il souligne l'importance du site web pour le recrutement et constate que le Département a effectué une nouvelle mise en page à cet égard. Le Département des arts visuels indique que « des efforts considérables ont été déployés afin d'accentuer le recrutement de nos étudiants tant au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs dans la francophonie canadienne. Toutes ces démarches ont été fructueuses... Cependant pour maintenir notre présence dans les écoles publiques il nous faut des ressources. »

Au chapitre de la rétention, l'évaluateur fait remarquer que, malgré qu'il y a eu une légère amélioration au cours des dernières années, « seulement 26.7% des étudiants finissent leurs études au baccalauréat en arts visuels et le taux de réussite est encore plus bas au Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). Il observe que les abandons ont lieu surtout après la première année. Il suggère de repenser la première année du programme de manière à offrir une gamme de cours qui répondent aux attentes. Il ajoute aussi que le Département devrait entreprendre des mesures pour créer un sens d'appartenance chez les étudiantes et étudiants, par exemple par l'aménagement d'une salle réservée aux étudiantes et étudiants du Département. Le Département, d'ailleurs, souligne que « Des démarches ont été prises récemment sur l'aménagement d'un salon étudiant… ».

5- Structure des programmes et corps professoral

Le professeur Saucier est d'avis que les modifications (quatre axes) proposées par l'évaluateur précédent seraient difficiles à gérer. Il suggère une approche plus souple à la division des axes :

- dans **l'axe 2 D**, il suggère que le dessin soit offert à l'ensemble de la population étudiante des deux programmes et de ne pas le réserver à un seul axe, et que la peinture, l'estampe et la photographie soient des spécialités;
- dans **l'axe 3 D**, il suggère que l'installation et la céramique soient intégrées à la spécialité sculpture. Dans le cas de la céramique, il donne un aperçu de la place de la céramique dans les programmes d'arts visuels dans les universités canadiennes pour appuyer sa suggestion;
- dans **l'axe Temporalité**, il souligne l'importance d'intégrer des cours d'arts médiatiques dans le programme. Toutefois, il estime qu'il n'y a pas suffisamment d'étudiantes et étudiants pour offrir des cours spécifiquement en performance et en arts corporels.
- dans **l'axe Théorie**, il fait des suggestions par rapport aux cours d'histoire de l'art, ainsi qu'au cours PHIL2240 Esthétique.
- enfin, il se dit d'avis que les deux premières années des programmes en arts visuels soient réservées à la formation générale pour ensuite poursuivre dans les spécialités en troisième et quatrième années.

Concernant le corps professoral, l'évaluateur recommande l'embauche d'une professeure ou d'un professeur en peinture et souhaite l'ajout de professeurs dans les domaines de l'histoire de l'art, de la photographie et des arts médiatiques. Le Département suggère d'explorer la capacité et les infrastructures que pourrait offrir le Campus d'Edmundston dans le domaine des arts médiatiques et peut-être collaborer à l'enseignement d'un cours s'adressant à toute la population étudiante.

6- Population étudiante

La mise à jour du tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés présentée à la fin de la présente section indique que l'inscription au Baccalauréat en arts visuels s'est maintenue au cours des cinq dernières années, alors que l'inscription au Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement), stable pour les années 2005-2006 à 2008-2009, a pratiquement doublée cette année (2009-2010). Quant au taux de diplomation, il est assez faible ces dernières années.

7- Conclusion

L'évaluateur présente un aperçu positif du rôle du Département des arts visuels et de l'impact des artistes acadiens, confirmant ainsi la pertinence du Département. Il incite le Département et l'Université à développer des stratégies proactives pour le recrutement et à entreprendre des démarches pour améliorer la rétention des étudiantes et étudiants dans les programmes de baccalauréat en arts visuels. Il fait des suggestions pour la reconfiguration des programmes et recommande l'embauche de professeures et professeurs.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés pour les programmes en arts visuels (misé à jour)

Programmes	INSCRIPTIONS															DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS				
	2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	U	M	E	U	M	E	U	M	E	U	M	E	U	M	E					
Bacc. en arts visuels	25	22	3	23	23	-	24	22	2	26	26	-	26	24	2	6	4	9	3	4
Bacc. en arts visuels (orientation enseignement)	10	10	-	9	9	-	10	10	-	10	10	-	19	19	-	1	-	4	2	1
Total	35	32	3	32	32	-	34	32	2	36	36	-	45	43	2	7	4	13	5	5

Note : Le Baccalauréat en arts visuels et le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) ne s'offrent pas au Campus de Shippagan.

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

En tenant compte de ce qui précède, ainsi que du rapport d'évaluation soumis le 27 janvier 2007, les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification sont les suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en arts visuels soit maintenu, moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné Baccalauréat en arts visuels - Baccalauréat en éducation.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, entreprenne la révision du Baccalauréat en arts visuels en respectant le règlement 2.1.1 en ce concerne la composition d'un programme professionnel tout en tenant compte du cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes et en prenant en considération les suggestions de l'évaluateur Saucier, particulièrement en ce qui a trait :

- aux cours de dessin, d'histoire de l'art, de philosophie et d'arts médiatiques ainsi qu'aux spécialités à maintenir avec justification à l'appui;
- à la formation générale et la formation fondamentale dans le programme;
- à l'offre plus générale de cours en première année.

Que ces modifications soient présentées au plus tard au Sénat académique de mars 2011.

RECOMMANDATION 4

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le doyen des études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, en tenant compte des structures et des ententes actuelles, étudient les possibilités et les moyens de collaboration au plan de l'enseignement et qu'un plan d'action, incluant les moyens pour le réaliser, soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 janvier 2011, en prévision de l'année 2011-2012.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des études du campus de d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, établissent un plan de recrutement innovateur et proactif pour le recrutement des étudiantes et étudiants incluant les moyens requis pour le réaliser et soumettre leur plan d'action aux autorités concernées au plus tard le 31 septembre 2010.

RECOMMANDATION 6

Que le Département des arts visuels poursuive ses démarches afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens d'intégrer davantage les étudiantes et étudiants aux activités du Département dans le but de maximiser la rétention dans le programme.

RECOMMANDATION 7

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département des arts visuels, fasse une planification des besoins en ressources humaines requis pour l'enseignement des programmes modifiés en arts visuels du point de vue du nombre et des expertises nécessaires pour l'offre de ces programmes et que ce plan soit soumis à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATION 8

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les UARD concernées, étudie les possibilités de créer un tronc commun de formation pour les trois disciplines des beaux-arts (art dramatique, arts visuels et musique) et fasse rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 mars 2011.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et sciences sociales, en collaboration avec les départements d'art dramatique, des arts visuels et de musique, amorce une démarche visant à créer une unité académique départementale et que la doyenne présente un rapport d'étape au Sénat académique de mars 2011.

RECOMMANDATION 10

(Dans la foulée de la recommandation 8, nous recommandons) :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département des arts visuels déterminent les mécanismes requis pour intégrer la direction de la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen de l'Université de Moncton (GAUM) au Département des arts visuels en lui accordant une charge d'enseignement de neufs crédits et en fassent la recommandation à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en arts visuels soit maintenu, moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné Baccalauréat en arts visuels - Baccalauréat en éducation.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, entreprenne la révision du Baccalauréat en arts visuels en respectant le règlement universitaire 2.1.1 en ce concerne la composition d'un programme professionnel tout en tenant compte du cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes et en prenant en considération les suggestions de l'évaluateur Saucier, particulièrement en ce qui a trait :

1. *aux cours de dessin, d'histoire de l'art, de philosophie et d'arts médiatiques ainsi qu'aux spécialités à maintenir avec justification à l'appui;*
2. *à la formation générale et la formation fondamentale dans le programme;*
3. *à l'offre plus générale de cours en première année.*

Que ces modifications soient présentées au plus tard au Sénat académique de mars 2011.

RECOMMANDATION 4

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, en tenant compte des structures et des ententes actuelles, étudient les possibilités et les moyens de collaboration au plan de l'enseignement et qu'un plan d'action, incluant les moyens pour le réaliser, soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 janvier 2011, en prévision de l'année 2011-2012.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, établissent un plan de recrutement innovateur et proactif pour le recrutement des étudiantes et des étudiants incluant les moyens requis pour le réaliser et soumettre leur plan d'action aux autorités concernées au plus tard le 30 septembre 2010.

RECOMMANDATION 6

Que le Département des arts visuels poursuive ses démarches afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants aux activités du Département dans le but de maximiser la réussite dans le programme.

RECOMMANDATION 7

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département des arts visuels, fasse une planification des besoins en ressources humaines requis pour l'enseignement des programmes modifiés en arts visuels du point de vue du nombre et des expertises nécessaires pour l'offre de ces programmes et que ce plan soit soumis à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATION 8

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les UARD concernées, étudie les possibilités de créer un tronc commun de formation pour les trois disciplines des beaux-arts (art dramatique, arts visuels et musique) et fasse rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 mars 2011.

RECOMMANDATION 9

(Dans la foulée de la recommandation 7, nous recommandons) :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département des arts visuels déterminent les mécanismes requis pour intégrer la direction de la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen de l'Université de Moncton (GAUM) au Département des arts visuels en lui accordant une charge d'enseignement de neufs crédits et en fassent la recommandation à la Direction de l'Université.

DOCUMENT I
SAC-100827

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 27 août 2010

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT UNIVERSITAIRE 28.13 3

2. ABOLITION DE LA MINEURE EN TECHNOLOGIE DE LA GESTION 6

3. RECONFIGURATION DE LA MINEURE EN SCIENCES DE LA GESTION . 8

4. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (GESTION INTERNATIONALE) 19

5. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (GESTION INTERNATIONALE - RÉGIME COOPÉRATIF) 46

6. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION 73

1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT UNIVERSITAIRE 28.13 (DOC. 24/09-10)

Résolution du Comité des programmes

R : 07-CPR-100518

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 28.13 portant sur la reprise d'un cours non réussi au deuxième cycle sous réserve d'une modification mineure au libellé de la première phrase. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 28.13 portant sur la reprise d'un cours non réussi au deuxième cycle sous réserve d'une modification mineure au libellé de la première phrase. »

24/09-10

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-recteur adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
09 MARS 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRÉTARIAT
CAMPUS DE MONCTON
03 MARS 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 2 mars 2010

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Président du Comité des programmes
Pavillon Léopold-Taillon, Université de Moncton

Monsieur le Vice-recteur,

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche vous présente les propositions suivantes afin qu'elles puissent être étudiées par le Comité des programmes du Sénat académique :

Proposition de modification du règlement 28.13 (Reprise d'un cours non réussi)

« Que le Conseil de la FESR recommande au Comité des programmes du Sénat académique la modification apportée au règlement 28.13 (Reprise d'un cours non réussi). »

Propositions concernant l'abolition des programmes en TI (Certificat et Diplôme)

« Que le Conseil de la FESR recommande au Comité des programmes du Sénat académique l'abolition des programmes en TI (Certificat et Diplôme) à partir de septembre 2010. »

« Que le Conseil de la FESR recommande au Comité des programmes du Sénat académique de charger le décanat de la FESR d'informer dès que possible les personnes inscrites dans l'un ou l'autre des deux programmes en TI du délai nécessaire pour finir leur programme en fonction des règlements et de la date de début de leurs études. »

Veuillez trouver ci-joint les documents afférents à ces propositions.

Je vous remercie de bien vouloir donner suite à ces propositions et vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-doyenne,

Souad H'Mida
P.j.

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
03 MARS 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310
Télécopieur : 506.858.4279

fesr@umoncton.ca
www.umoncton.ca/fesr

NOTE

DESTINATAIRE : Lise Dubois, présidente du Comité des programmes de cycles supérieurs et doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche

AUTEUR : Jean-Guy Ouellette, président de la RVD et vice-recteur adjoint à l'enseignement

OBJET : Modification au règlement 28.13 sur la reprise d'un cours non réussi (2e cycle)

C.C. : Souad H'Mida, vice-doyenne – FESR
Membres de la RVD

DATE : Le 27 janvier 2010

Après avoir fait l'objet de plusieurs discussions à la RVD, les membres de la RVD ont adopté, à leur réunion du 22 janvier 2010, d'apporter une modification mineure aux règlements 10.10 et 28.13 sur la reprise d'un cours afin de le rendre plus explicite.

Je vous prie donc de faire l'étude de la modification au règlement universitaire 28.13 au Comité des programmes de cycles supérieurs et de l'acheminer au Comité des programmes de l'Université.

Vous trouverez ci-joint le règlement modifié 28.13 pour étude au CPS.

p.j.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Règlement 28.13 - Reprise d'un cours non réussi (2e cycle)

Règlement actuel	Règlement proposé
28.13 Sauf autorisation spéciale de la doyenne, du doyen, de la directrice ou du directeur de la faculté ou de l'école, un cours non réussi (E) ne peut être repris qu'une seule fois. Une justification écrite de chaque exception doit être consignée au dossier officiel avec copie conforme au doyen ou à la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche.	28.13 Sauf autorisation spéciale de la doyenne, du doyen, de la directrice ou du directeur de la faculté ou de l'école **dont relève l'étudiante ou l'étudiant**, un cours non réussi (E) ne peut être repris qu'une seule fois. Une justification écrite de chaque exception doit être consignée au dossier officiel avec copie conforme au doyen ou à la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

2. ABOLITION DE LA MINEURE EN TECHNOLOGIE DE LA GESTION (DOC. 31/09-10)

Résolution du Comité des programmes

R : 10-CPR-100518

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Mineure en technologie de gestion. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique abolisse le programme de Mineure en technologie de gestion. »

Faculté d'administration
Bureau du doyen

Le 3 mai 2010

04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
et président du Comité des programmes
Université de Moncton

Monsieur le Vice-recteur,

Dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration, l'UARD comptabilité et le Conseil de faculté demandent que soit aboli le programme de Mineure en technologie de gestion. À noter que l'appellation du programme ne reflète pas son contenu et que certains cours ont été abolis, soit les cours TECH3529 *Gestion et entrepreneuriat* et ADSI1550 *Traitement de l'information*. De plus, la plupart des cours dans la liste des cours à option ne sont pas directement reliés aux nouvelles technologies de gestion. En ce moment, ce sont surtout les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation qui fréquentent le programme.

Pour ce qui est du programme de Mineure en sciences de la gestion, il a été reconfiguré en tenant compte des besoins des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation et est aussi destiné aux étudiantes et étudiants des programmes avec majeure/mineure dans les autres facultés de l'Université. Nous osons croire qu'il sera fréquenté par un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants intéressés d'acquérir de nouvelles connaissances du fonctionnement des organisations.

Pour étude par le Comité des programmes, vous trouverez ci-joint le formulaire d'abolition de la Mineure en technologie de gestion et le projet de reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion.

Vous remerciant de l'attention accordée à ces dossiers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Gaston LeBlanc

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb
p. j.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Administration **le 10 janvier 2010**

Département : Administration

Nom du programme : Mineure en technologie de gestion

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration **le 10 janvier 2010**

Département : Administration

Nom du programme : Mineure en technologie de gestion

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel : proposition d'abolition [1]	Cr.
Cours obligatoires (15 crédits)	
ADMN 1200 La gestion	3
~~ADSI 1550 Traitement de l'information *~~	3
ADSI 1601 Intro systèmes d'information	3
ADSI 2603 Logiciels de gestion	3
~~TECH 3529 Gestion et entrepreneuriat *~~	3
Cours à option	
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :	
ADCO 1010 Comptabilité financière	3
ADCO 2301 Analyse des coûts	3
ADFI 2510 Gestion financière	3
ADGO 2431 Gestion des opérations	3
ADMK 2310 Principes de marketing	3
ADMK 2353 Comportement du consommateur	3
ADMN 1200 La gestion	3
ADMN 2250 Gérer aujourd'hui	3
ADRH 4222 Administration du personnel	3
ADSI 2602 Programmation en gestion	3
ADSI 3601 Analyse des systèmes d'info	3
DROI 2000 Droit commercial	3
ECON 1011 Introduction à l'économie	3
Math 1054 Mathématiques des affaires	3
* Cours déjà abolis	

[1] À noter que les cours qui composent le programme de mineure en technologie de gestion ne doivent pas être abolis, car ils font partie des autres programmes reconfigurés de baccalauréat en administration des affaires de la Faculté d'administration.

3. RECONFIGURATION DE LA MINEURE EN SCIENCES DE LA GESTION (DOC. 32/09-10)

Résolution du Comité des programmes

R : 11-CPR-100518

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en sciences de la gestion. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en sciences de la gestion. »

Faculté d'administration
Bureau du doyen

Le 3 mai 2010

04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
et président du Comité des programmes
Université de Moncton

Monsieur le Vice-recteur,

Dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration, l'UARD comptabilité et le Conseil de faculté demandent que soit aboli le programme de Mineure en technologie de gestion. À noter que l'appellation du programme ne reflète pas son contenu et que certains cours ont été abolis, soit les cours TECH3529 *Gestion et entrepreneuriat* et ADSI1550 *Traitement de l'information*. De plus, la plupart des cours dans la liste des cours à option ne sont pas directement reliés aux nouvelles technologies de gestion. En ce moment, ce sont surtout les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation qui fréquentent le programme.

Pour ce qui est du programme de Mineure en sciences de la gestion, il a été reconfiguré en tenant compte des besoins des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation et est aussi destiné aux étudiantes et étudiants des programmes avec majeure/mineure dans les autres facultés de l'Université. Nous osons croire qu'il sera fréquenté par un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants intéressés d'acquérir de nouvelles connaissances du fonctionnement des organisations.

Pour étude par le Comité des programmes, vous trouverez ci-joint le formulaire d'abolition de la Mineure en technologie de gestion et le projet de reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion.

Vous remerciant de l'attention accordée à ces dossiers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Gaston LeBlanc

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb
p. j.

CPR-1A-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (MINEURE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE
(24 crédits)

ÉNONCÉ DE PROGRAMME

1 Identification du programme : Mineure en sciences de la gestion

1.1 Faculté : Administration

1.2 Unité responsable du programme : Département d'administration et Département de comptabilité

1.3 Titre du programme : Mineure en sciences de la gestion

1.4 Diplôme accordé :

1.5 Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2011

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

Le programme de mineure en sciences de la gestion est destiné aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation et aux étudiantes et étudiants des programmes avec majeure/mineure dans les autres facultés de l'université. Le programme consiste en 24 crédits de cours et vise l'acquisition de connaissances générales dans les diverses disciplines de la gestion et une compréhension holistique du fonctionnement des organisations. Il va sans dire que le programme de mineure en sciences de la gestion apporte une valeur ajoutée au programme de la majeure et à la fin de ses études, la diplômée ou le diplômé sera en mesure d'occuper des postes de gestionnaire dans les organisations dans leur domaine de spécialisation.

2.2 Stratégies pédagogiques

Comme les contenus des cours du programme de mineure en sciences de la gestion sont les mêmes que ceux du Baccalauréat en administration des affaires, on utilise des approches pédagogiques très diverses, principalement les méthodes nécessitant la participation des étudiantes et des étudiants. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Les jeux de rôle constituent un autre moyen pour faciliter les conditions d'apprentissage. Finalement, on utilise dans plusieurs cours les simulations comme moyen d'apprentissage parce que celles-ci sont élaborées à partir de modèles qui calquent la réalité des entreprises.

Comme dans les autres programmes de la Faculté d'administration, l'enseignement dans le cadre du programme de mineure en sciences de la gestion repose sur trois stratégies pédagogiques qui mettent en premier lieu l'accent sur la connaissance afin de transmettre les savoirs jugés pertinents pour réaliser des tâches reliées à la gestion dans les organisations; en second lieu, les stratégies pédagogiques cherchent à développer les habiletés et les savoir-faire appropriés et en dernier lieu les stratégies pédagogiques mettent l'accent sur les valeurs individuelles, les comportements au sein de la société et le désir de continuer à apprendre.

2.3 Résultats attendus

La diplômée ou le diplômé de la mineure en sciences de la gestion aura acquis des connaissances de base lui permettant de s'intégrer plus facilement à l'équipe de gestion responsable de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans et objectifs de l'organisation. Dans cette

perspective, elle ou il sera capable de faire preuve d'innovation et de créativité dans la résolution de problèmes de gestion en participant aux activités de planification, organisation, direction et contrôle. Sur le plan des débouchés, la diplômée ou le diplômé sera en mesure d'assumer des responsabilités de gestionnaire qui mettent en relations plusieurs des fonctions de l'entreprise (comme la planification, l'élaboration des objectifs, la préparation et contrôle du budget, la gestion des ressources humaines, etc.) ou transmettre les connaissances acquises dans son rôle d'enseignante ou d'enseignant dans le système scolaire.

3. La formation fondamentale dans la mineure

En règle générale, la formation fondamentale relève du programme de majeur de l'étudiante ou de l'étudiant toutefois, dans le cadre de la mineure en sciences de la gestion, l'objectif est d'offrir une formation initiale en gestion afin de préparer les étudiantes et étudiants à mieux comprendre le rôle des gestionnaires et des fonctions du management dans l'atteinte des objectifs de l'organisation et sa réussite.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et les stratégies pour les atteindre.

Le programme vise également à préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle à titre de participants actifs au sein d'une organisation.

Le programme de mineure proposé comprend 24 crédits qui sont divisés en deux catégories : la première comprend 18 crédits obligatoires regroupant un ensemble cohérent de six (6) cours jugés nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de bien cerner les disciplines de la gestion. Ainsi, on retrouve les cours suivants : ADCO 1010 *Comptabilité financière I*, ADMK 1310 *Introduction au marketing*, ADMN 1220 *Introduction au management*, ADMN 2250 *Gérer aujourd'hui,* ADSI 1601 *Intro systèmes d'information,* DROI 2000 *Initiation au droit commercia*l, cours destiné aux étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire, et ADGO 1431 Intro *gestion des opérations,* à l'intention des étudiantes et étudiants de tous les autres programmes avec majeure/mineure. La seconde catégorie offre la possibilité à l'étudiante ou l'étudiant de choisir deux autres cours à option pour parfaire ses connaissances de la gestion parmi les six groupes de cours suivants : comptabilité (ADCO 2310 *Comptabilité de gestion I* ou ADFS 2901 *Fiscalité I*), finance (ADFI 2510 *Gestion financière*), systèmes d'information organisationnels (ADSI 2602 *Programmation en gestion I*, ADSI 2603 *Logiciels de gestion* ou ADSI 3601 *Analyse des systèmes d'info*), management (ADMN 2220 *Entrepreneuriat*, ADMN 3442 *Théorie organisationnelle*, ADRH 3222 *Comportement organisationnel* ou ADRH3223 *Gest. des ressources humaines*), marketing (ADMK 2353 *Comportement du consommateur*) et gestion des opérations (ADGO 1431 *Intro. gestion des opérations*), cours pour les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire souhaitant acquérir des connaissances à propos du rôle de la gestion des opérations dans une entreprise.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 9 avril 2010

Monsieur Gaston LeBlanc
Doyen
Faculté d'administration
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

OBJET : Mineure en sciences de la gestion

Monsieur,

Après avoir étudié votre proposition de modification au programme de mineure en sciences de la gestion destinée aux étudiantes et étudiants en formation initiale à l'enseignement secondaire, il me fait plaisir de vous aviser que l'UARD en éducation et le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation ont approuvé les changements proposés.

J'aimerais vous signaler que les membres de la Faculté qui ont été consultés dans le cadre de cette proposition de modification de programme ont apprécié votre ouverture et votre collaboration dans cette démarche.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Richard
Doyen

JFR/la

c.c. M. Claude Dionne, vice-doyen
Faculté d'administration

REÇU le
14 AVR. 2010
Rép:

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

Le 29 mars 2010

Monsieur Claude Dionne
Vice-doyen
Faculté d'administration
Université de Moncton
Pavillon Jean-Cadieux
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur le Vice-doyen,

À sa réunion du 29 mars 2010, le Conseil de la Faculté de droit a acquiescé à votre demande de faire ajouter le cours « Initiation au droit commercial » à la liste des cours obligatoires du programme de la mineure en sciences de la gestion. Vous pourrez, par conséquent, informer le Comité des programmes de l'Université de Moncton de cette approbation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le vice-doyen,

Robert L. LeBlanc

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Administration le 10 janvier 2010

Département(s) Administration et comptabilité

Nom du programme : Mineure en sciences de la gestion

Dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, les UARD de la Faculté d'administration ont reconfiguré la mineure en sciences de la gestion en tenant compte notamment de la demande de la Faculté des sciences de l'éducation pour l'offre d'une mineure permettant de mieux répondre aux besoins de leurs étudiantes et étudiants. Cette révision tient également compte de l'abolition des programmes de mineure en technologie de gestion et de mineure en management. Elle vise à présenter un programme plus englobant pour mieux répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Dans cet esprit, voici les principaux changements apportés à la mineure en sciences de la gestion :

Le cours ADMN 1200 *La gestion* est remplacé par le cours ADMN 1220 *Introduction au management* afin de proposer un enseignement basé sur toutes les fonctions de l'entreprise.

Le cours de marketing (ADMK 2310 *Principes de marketing*) devient un cours de la première année et est remplacé par le cours ADMK 1310 *Introduction au marketing*. Pour sa part, le cours ADGO 2431 *Gestion des opérations* devient ADGO 1431 *Intro gestion des opérations*.

Le cours ADCO 2301 *Analyse des coûts* a été aboli dans le cadre du projet de reconfiguration du programme de BAA (comptabilité). Le nouveau cours ADCO 2310 *Comptabilité de gestion I* remplace ce cours dans le présent programme de mineure.

Le cours ADFI 2520 *Décisions d'investissement* est enlevé du programme, car les étudiantes et étudiants ne peuvent choisir plus de trois (3) crédits de cours par discipline et le préalable de ADFI 2520 est ADFI 2510, déjà dans la liste des cours à option. Ainsi, les étudiantes et étudiants n'ont pas accès à ce cours. Pour la même raison, le cours ADMK 3360 *Vente* est retiré du programme, car son préalable est ADMK 2353. Évidemment, les étudiantes et étudiants n'ont pas accès à ces deux cours en raison des préalables.

La discipline informatique de gestion a été remplacée par celle de systèmes d'information organisationnels à la Faculté d'administration. Or, une modification est apportée pour refléter cette nouvelle appellation.

Le cours STAT 2653 *Statistique descriptive* est enlevé du programme, car il ne fait pas partie de la discipline de la gestion des opérations.

Le cours ADRH 4222 *Administration du personnel I* a été modifié dans le cadre du projet de reconfiguration du programme de BAA (management) et est devenu ADRH 3223 *Gest. des ressources humaines*.

Pour mieux satisfaire aux besoins des étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation, le cours de DROI 2000 *Initiation au droit commercial* est ajouté comme cours obligatoire. Le cours ADGO 1431 Intro *gestion des opérations* devient obligatoire pour les étudiantes et étudiants en provenance de tous les autres programmes avec mineure et permet de donner une idée générale du rôle de la gestion des opérations dans une entreprise. Parallèlement, les cours ADSI 2602 *Programmation en gestion I* et ADMN 2220 *Entrepreneuriat* sont ajoutés au programme comme cours à option.

Le nombre de crédits de cours à option passe de neuf (9) crédits à six (6) crédits.

CPR2 Proposition de modification de programme

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON
PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration **le 10 janvier 2010**
Département (s) : Administration et Comptabilité
Nom du programme : Mineure en sciences de la gestion
Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
Cours obligatoires (15 crédits) ADCO 1010 Comptabilité financière I ADMN 1200 La gestion ADSI 1601 Intro systèmes d'information ADMK 2310 Principes de marketing ADMN 2250 Gérer aujourd'hui	Cours obligatoires **(18 crédits)** ADCO 1010 Comptabilité financière I **ADMN 1220 Introduction au management** ADSI 1601 Intro systèmes d'information **ADMK 1310 Introduction au marketing** ADMN 2250 Gérer aujourd'hui **DROI 2000 Initiation au droit commercial** (1) **ou** **ADGO 1431 Intro gestion des opérations** (2) (1) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation.** (2) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants de tous les autres programmes.**
Cours à option On doit choisir 9 crédits parmi les cours suivants répartis en six groupes. On ne peut choisir plus de 3 crédits à l'intérieur d'un même groupe : 1) Comptabilité ADCO 2301 Analyse des coûts ADFS 2901 Fiscalité I 2) Finance ADFI 2510 Gestion financière ADFI 2520 Décisions d'investissement 3) Informatique de gestion ADSI 2603 Logiciels de gestion ADSI 3601 Analyse des systèmes d'info 4) Management ADMN 3242 Théorie organisationnelle ADRH 3222 Comportement organisationnel ADRH 4222 Administration du personnel I 5) Marketing ADMK 2353 Comportement du consommateur ADMK 3360 Vente 6) Gestion des opérations ADGO 2431 Gestion des opérations STAT 2653 Statistique descriptive (1) (1)(STAT 2653 peut être remplacé par STAT 2603)	Cours à option On doit choisir **6 crédits** parmi les cours suivants répartis en six groupes. On ne peut choisir plus de 3 crédits à l'intérieur d'un même groupe : 1) Comptabilité **ADCO 2310 Comptabilité de gestion I** ADFS 2901 Fiscalité I 2) Finance ADFI 2510 Gestion financière ~~**ADFI 2520 Décisions d'investissement**~~ 3) **Systèmes d'information organisationnels** **ADSI 2602 Programmation en gestion I** ADSI 2603 Logiciels de gestion ADSI 3601 Analyse des systèmes d'info 4) Management **ADMN 2220 Entrepreneuriat** ADRH 3242 Théorie organisationnelle ADRH 3222 Comportement organisationnel **ADRH 3223 Gest. des ressources humaines** 5) Marketing ADMK 2353 Comportement du consommateur ~~**ADMK 3360 Vente**~~ 6) Gestion des opérations **ADGO 1431 Intro gestion des opérations** (3) ~~**STAT 2653 Statistique descriptive**~~ (3) **Cours destiné aux étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation seulement.**

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique))

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)

☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Mineure en sciences de la gestion

1.2 Unité(s) responsable(s)

Département d'administration et département de comptabilité

1.3 Diplôme accordé

1.4 Durée du programme

1.5 Lieux où est offert le programme

_____

1.6 Date d'entrée en vigueur

Le 1er juillet 2011

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de mineure en sciences de la gestion vise l'acquisition de connaissances générales dans les diverses disciplines de la gestion et une compréhension du fonctionnement des organisations.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies d'apprentissage favorisent l'utilisation de méthodes diverses, principalement les méthodes nécessitant la participation des étudiantes et étudiants. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels sont ajoutés des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. L'utilisation de simulations comme moyen d'apprentissage est également favorisée.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☐
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : (conditions de maintien; (exigences linguistiques; (critères de promotion; (autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)[1]

Formation fondamentale

***Discipline principale – Cours obligatoires* 18 crédits**

Sigle	Titre	Nombre de crédits
ADCO 1010	Comptabilité financière I	3
ADMN 1220	Introduction au management	3
ADMK 1310	Introduction au marketing	3
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3
ADMN 2250	Gérer aujourd'hui	3
DROI 2000	Initiation au droit commercial (1)	3
	ou	
ADGO 1431	Intro gestion des opérations (2)	3
	(1) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation.**	
	(2) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants de tous les autres programmes.**	
		18 cr.

Discipline principale – Cours à option 6 crédits

Choisir deux cours **(6 crédits)** parmi les cours à option répartis en six groupes. On ne peut choisir plus de 3 crédits à l'intérieur du même groupe.

Sigle	Titre	Nombre de crédits **6 cr.**
1.Comptabilité		
ADCO 2310	Comptabilité de gestion I (3cr.)	
ADFS 2901	Fiscalité I (3cr.)	
2. Finance		
ADFI 2510	Gestion financière (3cr.)	
3. Systèmes d'information organisationnels		
ADSI 2602	Programmation en gestion I (3 cr.)	
ADSI 2603	Logiciels de gestion (3cr.)	
ADSI 3601	Analyse des systèmes d'info (3cr.)	
4.Management		
ADMN 2220	Entrepreneuriat (3 cr.)	

[1] Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-10-Feuille de route.

ADMN 3242 ADRH 3222 ADRH 3223	Théorie organisationnelle (3cr.) Comportement organisationnel (3cr.) Gest. des ressources humaines (3cr.)	
5. Marketing ADMK 2353	Comportement du consommateur (3cr.)	
6. Gestion des opérations ADGO 1431	Intro gestion des opérations (3cr.) (3) (3) **Cours destiné aux étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation seulement.**	
	Total	**24 cr.**

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

CPR-11 Feuille de route : Mineure en sciences de la gestion

Première année (6 crédits)	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADCO1010 Comptabilité financière I	3	
ADMN1220 Introduction au management	3	

Deuxième année (6 crédits)	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADSI1601 Intro systèmes d'information	3	
ADMK1310 Introduction au marketing	3	

Troisième année (6 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – cours obligatoire		
ADMN2250 Gérer aujourd'hui	3	
Choisir DROI2000 Initiation au droit commercial **ou** ADGO1431 Intro. gestion des opérations **Voir note 1**	3	

Quatrième année (6 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option – obligatoire		
Choisir un cours à option dans la liste des cours à option. (Voir liste ci-dessous.)	3	
Choisir un cours à option dans la liste des cours à option. (Voir liste ci-dessous.)	3	

Note 1 :
DROI2000 Initiation au droit commercial (1)
(1) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation.**
ou
ADGO1431 Intro gestion des opérations (2)
(2) **Doit être suivi par les étudiantes et étudiants de tous les autres programmes.**

Liste des cours à option de la mineure. Choisir six (6) crédits parmi les cours suivants répartis en six groupes. On ne peut choisir plus de trois crédits à l'intérieur d'un même groupe :

1) Comptabilité
ADCO2310 Comptabilité de gestion I
ADFS2901 Fiscalité I

2) Finance
ADFI2510 Gestion financière

3) Systèmes d'information organisationnels
ADSI2602 Programmation en gestion I
ADSI2603 Logiciels de gestion
ADSI3601 Analyse des systèmes d'info

4) Management
ADMN2220 Entrepreneuriat
ADMN3242 Théorie organisationnelle
ADRH3222 Comportement organisationnel
ADRH3223 Gest. des ressources humaines

5) Marketing
ADMK2353 Comportement du consommateur

6) Gestion des opérations
ADGO1431 Intro gestion des opérations (3)
(3) **Cours destiné aux étudiantes et étudiants des programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire de la Faculté des sciences de l'éducation seulement.**

4. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (GESTION INTERNATIONALE) DOC. 33/09-10)

Résolution du Comité des programmes

R : 12-CPR-100518

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale). »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

R : 12-CPR-100518

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale). »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'administration
Bureau du doyen

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 30 avril 2010

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
04 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
et président du Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Projet de reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

Monsieur le Vice-recteur,

Pour étude par le Comité des programmes, vous trouverez ci-joint le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) de la Faculté d'administration dûment approuvé par l'UARD comptabilité et le Conseil de faculté.

Vous remerciant de l'attention accordée à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Gaston LeBlanc

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb

p. j.

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE - SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

---

1. Identification du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

1.1 Faculté : Administration

1.2 Unité responsable du programme : Département d'administration et Département de comptabilité

1.3 Titre du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

1.4 Diplôme accordé : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

1.5 Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2011

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Préambule

Dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, la Faculté d'administration, par l'entremise des Unités académiques réseau de la discipline, UARD, propose la création de programmes de baccalauréats spécialisés en administration des affaires en remplacement des programmes actuels de Baccalauréat en administration des affaires avec concentrations et du programme général.

Dans les pages qui suivent, nous allons proposer une démarche en trois étapes. La première résume les arguments qui nous ont incités à choisir le programme de baccalauréat spécialisé, la deuxième présente les raisons qui nous ont poussés à modifier le programme en gestion internationale tandis que la troisième décrit brièvement la relation entre les cours du programme proposé de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires (gestion internationale) et les neuf objectifs de la formation générale.

Le programme de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires (gestion internationale)

Premièrement, selon le projet de reconfiguration des programmes adopté par le Sénat académique, la Faculté d'administration doit, d'une part, faire passer le nombre total de crédits du Baccalauréat en administration des affaires de 127 à 120 et, d'autre part, s'assurer de répondre aux neuf objectifs de formation générale dans la reconfiguration du BAA.

Deuxièmement, suite à plusieurs réunions facultaires et réunions des UARD, il a été convenu que le programme de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires devait proposer un contenu global mieux axé sur les exigences du marché de l'emploi tout en permettant à la diplômée ou au diplômé la poursuite d'études plus spécialisées au niveau de la maîtrise ou encore auprès des nombreuses corporations professionnelles dans les domaines de la gestion (comptabilité, finance, etc.). D'ailleurs, ce point avait été soulevé par les évaluateurs externes en 2004 dans le Rapport d'évaluation des programmes de 1er cycle de la Faculté d'administration.

Troisièmement, la nécessité de réviser les deux premières années du programme de baccalauréat en administration pour y inclure davantage de cours reliés à l'ensemble des disciplines enseignées dans la Faculté s'imposait afin de donner une meilleure connaissance des disciplines de la

gestion. Ainsi, avec les propositions de changement, les étudiantes et étudiants seront exposés dès la première année d'études aux diverses disciplines de la Faculté. Dans cette perspective, des cours qui étaient auparavant en deuxième année ont été déplacés en première année et leurs contenus ont été modifiés pour servir d'introduction aux sciences de la gestion. Ces modifications devraient faciliter la réussite des études des étudiantes et étudiants puisqu'ils auront une meilleure compréhension des fonctions de l'entreprise. Ces changements devraient aussi faciliter la rétention des étudiantes et des étudiants parce que le programme sera mieux adapté à leurs besoins, car elles ou ils choisiront plus tôt dans leur cursus universitaire la discipline qui les intéresse davantage.

Quatrièmement, après avoir examiné de nombreux programmes de baccalauréat en administration des affaires dans plusieurs universités canadiennes (Université Laval, HÉC, Université du Québec à Rimouski, Université de Sherbrooke, Saint Mary's University, UNB, Dalhousie University, et l'Université d'Ottawa) le choix et l'ordonnancement de cours de première et deuxième années proposés se comparent à plusieurs des programmes disponibles dans celles-ci.

Cinquièmement, le nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) favorise dès la première année l'interdisciplinarité au niveau des sciences de la gestion et des autres disciplines connexes. En première année, l'étudiante ou l'étudiant suivra *le cours de comptabilité financière* (ADCO 1010), *un cours d'introduction au management* (ADMN 1220), *un cours d'introduction au marketing* (ADMK 1310), *un cours d'introduction à la gestion des opérations* (ADGO 1431) et *un cours d'introduction aux systèmes d'information organisationnels* (ADSI 1601). En plus de ces cours, il y aura *un cours de mathématiques* des affaires (MATH 1153), *les deux cours de français*, *le nouveau cours outils d'apprentissage en gestion (*ADMN 1000) et *le cours de micro-économie* (ECON 1030). Ainsi, après avoir suivi cette gamme de cours, les étudiantes et étudiants seront mieux préparés pour suivre en deuxième année le cours ECON 1020 *macro-économie* qui exige une compréhension du rôle des entreprises dans l'économie.

Par ailleurs, en deuxième année le concept d'interdisciplinarité est maintenu puisque les étudiantes et étudiants devront suivre des cours reliés à la discipline principale tels que *la finance* (ADFI 2510), *la comptabilité de gestion* (ADCO 2310), *la fiscalité* (ADFS 2901), *les méthodes quantitatives* (ADGO 2432), *le comportement du consommateur* (ADMK 2353) et *la gestion (*ADMN 2250). Ils devront aussi suivre des cours tels que : *principes économiques macro* (ECON 1020), et *introduction à la statistique appliquée* (STAT 2633). Pour terminer cette deuxième année, les étudiantes et étudiants devront suivre *un cours d'anglais* (de niveau ANGL 1032 ou plus élevé) et *un autre cours pour atteindre les objectifs de la formation générale.*

Au niveau de la troisième et de la quatrième année, pour les cours de la discipline principale nous présentons d'une part, une série de cours dont les contenus sont directement reliés au développement ou à la conduite du commerce à l'international. Nous avons des cours tels que le *management international* (ADMN 3212), le *marketing international* (ADMK 4315), *la gestion de la qualité* (ADGO 3433), *la recherche commerciale* (ADMK 3352), *la conduite d'un projet à l'international* (ADMI 4800) et *la finance internationale* (ADFI 4506). L'étudiante ou l'étudiant doit aussi choisir deux cours à option de la discipline principale parmi les cours débutants par le sigle AD. De plus, nous avons introduit le cours ADMI 4999 *Projet de fin d'études* pour satisfaire à l'objectif de l'interdisciplinarité et répondre aux exigences d'un programme spécialisé qui exige généralement un projet de fin d'études. D'autre part, en ce qui a trait aux cours connexes, nous avons un regroupement de cours à option en sciences religieuses, géographie, économie et sciences politiques dont certains sont associés à la conduite des affaires à l'international et qui permettent aux étudiantes et étudiants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine d'études. L'ajout d'un cours d'une troisième langue, une particularité du programme de gestion internationale, permettra aux étudiantes et étudiants de s'initier à une troisième langue.

En comparant le programme proposé avec celui des Hautes Études Commerciales de Montréal, celui de l'Université d'Ottawa et celui de l'Université Sainte-Anne, force est de constater que notre programme se compare relativement bien à ces programmes en termes d'objectifs et de contenu. Le programme proposé est élaboré à partir du contexte où nos étudiantes et étudiants sont appelés à travailler dans les petites et moyennes entreprises où l'internationalisation de leurs

activités est étroitement liée à l'exportation de leurs produits ou services.

Par ailleurs, il faut souligner que le nombre d'ententes en mobilité étudiante internationale avec nos établissements d'enseignement partenaires à l'étranger permettra aux étudiantes et aux étudiants d'étudier pendant une ou deux sessions à l'étranger à partir de la troisième année. En effet, dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre une session d'études à l'étranger à partir de la troisième année.

Avec cette réorganisation des contenus dans le programme, les débouchés qui vont s'offrir à la nouvelle diplômée ou au nouveau diplômé sont nombreux. Nous croyons qu'avec le programme de BAA (gestion internationale) reconfiguré, il sera possible de maintenir le nombre de diplômées et de diplômés au niveau actuel, voire même de l'augmenter d'ici cinq ans. On ne peut présumer des emplois qu'occuperont les futures diplômées et futurs diplômés, toutefois, il faut reconnaître l'importance de l'internationalisation dans plusieurs secteurs de l'économie canadienne– cela laisse donc présager un bel avenir à ces futures diplômées et futurs diplômés.

2.1 Objectifs

Dans le cadre des axes de développement de l'Université, l'internationalisation constitue une des priorités expressément formulées par le Conseil des gouverneurs. Ainsi, le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) s'inscrit dans les orientations de développement de l'Université. Il vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale afin qu'elle ou il puisse s'intégrer à des organisations qui ont des ramifications à l'étranger. De plus, le programme cherche à former des étudiantes et étudiants ouverts aux autres cultures, sensibles aux problématiques internationales et capables de communiquer et de travailler dans un contexte international.

Il y a deux grandes catégories d'objectifs prioritaires associés au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale). La première regroupe les objectifs liés à l'intégration des diplômées et des diplômés dans les organisations ou les entreprises et à leur succès dans le monde des affaires. Ces objectifs visent l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de nombreux concepts présentés dans un ensemble de cours de gestion échelonné sur les quatre années du programme. De plus, ces objectifs visent à permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer une compréhension analytique et pratique des fonctions de l'entreprise pour assurer son succès au niveau international. La deuxième catégorie d'objectifs repose sur la connaissance générale du monde et l'ouverture sur les autres pays et populations du monde.

À la fin de son programme d'études, l'étudiante ou l'étudiant devrait avoir acquis des connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour être capable d'œuvrer dans un contexte international tout en maîtrisant le français, l'anglais et avoir développé un intérêt pour une troisième langue.

2.2 Stratégies pédagogiques

L'enseignement dans le cadre du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) repose sur trois stratégies pédagogiques qui mettent en premier lieu l'accent sur la connaissance afin de transmettre les savoirs jugés pertinents pour occuper un poste de gestionnaire dans une organisation; en second lieu, les stratégies pédagogiques cherchent à développer les habiletés et les savoir-faire appropriés et en dernier lieu les stratégies pédagogiques mettent l'accent sur les valeurs individuelles, les comportements au sein de la société et le désir de continuer à apprendre.

La formation de nouveaux gestionnaires utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes qui encouragent et suscitent la participation des étudiantes et des étudiants. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Les jeux de rôle constituent un autre moyen pour introduire la pratique dans les conditions d'apprentissage. Il y a aussi des séminaires et des conférences de courte durée animés par des personnes impliquées

dans le domaine du commerce international afin de présenter la réalité des gestionnaires impliqués au niveau de l'internationalisation des entreprises. On utilise dans plusieurs cours les simulations en négociations et des projets de session portant sur l'exportation de produits ou services comme moyens d'apprentissage dans ce programme. L'opportunité d'étudier pendant au moins une session d'étude à l'étranger devrait également permettre aux étudiantes et aux étudiants de s'imprégner des réalités internationales parce que la mobilité étudiante est un facteur d'insertion professionnelle et une source d'enrichissement intellectuel dans les programmes de gestion internationale. Finalement, pour favoriser l'interdisciplinarité il y a un cours d'intégration en fin de programme, ADMI 4999 *Projet de fin d'études*, où toutes les étudiantes et tous les étudiants des divers programmes de la Faculté sont regroupés afin de mettre en évidence le rôle joué par chacune des fonctions au sein de l'entreprise. Ce cours d'intégration sera donné par une équipe de professeures et professeurs et son objectif vise essentiellement à présenter l'entreprise comme une entité où chacun doit collaborer si l'on veut réussir. Ce cours est un cours d'intégration de fin d'études que l'on retrouve normalement dans les programmes d'études spécialisées.

Ainsi, avec son enseignement rigoureux et un encadrement favorisant l'acquisition des connaissances théoriques, le développement des habiletés pratiques, l'adoption de comportements éthiques tout en stimulant la capacité personnelle d'adaptation au changement, la Faculté d'administration cherche donc à développer la compétence qui assurera l'employabilité de l'ensemble de diplômées et diplômés du programme.

2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation en gestion internationale, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure d'assumer des postes d'agent ou de responsable commercial dans les firmes comptables, dans les entreprises de consultation et de transport maritime, de se joindre à l'équipe de vente pour les entreprises exportatrices de produits et services ou d'occuper des postes au niveau de la représentation diplomatique et consulaire canadienne à l'étranger, des organismes responsables de la promotion du commerce international et des agences internationales d'aide et de coopération, etc.

3. La formation fondamentale en gestion internationale

Compte tenu de la déréglementation dans de nombreux pays, de la montée en puissance des pays en voie de développement, des progrès technologiques ainsi que de la quasi-disparition des barrières commerciales qui ne cessent de transformer l'économie mondiale, les entreprises sont de plus en plus à la recherche de personnes capables de s'adapter à ce paysage économique en évolution et capables de transformer ces changements en avantages compétitifs pour celles-ci. Afin de préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des gestionnaires plus efficaces dans un monde des affaires en constante évolution, le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) est articulé sur la transmission de connaissances et l'acquisition de compétences afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de composer et de relever les principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises qui veulent réussir dans une économie mondialisée à savoir : l'évolution des attentes des consommateurs, les changements technologiques et la déréglementation de l'économie.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et les stratégies pour les atteindre

Le programme vise également à préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle sachant que ces défis proviennent aussi bien de l'environnement interne que de l'environnement externe. Ces défis ont trait à des aspects aussi divers que la qualité des produits et services, l'écoute de la clientèle, la gestion des opérations et de la productivité, la gestion du changement, la place qu'occupe l'entreprise sur les marchés internationaux, la concurrence étrangère et le maintien des parts de marché dans un environnement sans cesse turbulent, l'innovation et la créativité, la rationalisation des ressources, les nouvelles formes de travail, la redéfinition des structures organisationnelles, la gestion des exportations, etc.

L'énumération précédente des situations que devront affronter les diplômées et les diplômés en gestion internationale ne signifie pas qu'elles doivent être traitées séparément. Bien au contraire, leur interdépendance constitue la réalité complexe de l'entreprise globale qui souhaite augmenter l'efficacité de ses opérations régionalement ou mondialement, augmenter l'impact de ses stratégies et accroître la rapidité de ses actions commerciales. Les entreprises seront à la recherche de gestionnaires plus efficaces et qui seront capables de concilier la réalité opérationnelle locale avec les impératifs dictés par la stratégie globale de l'entreprise. Pour ce faire, les 60 crédits composant la discipline principale du programme sont divisés en deux catégories : la première comprend 27 crédits décrits comme étant un ensemble cohérent de cours jugés nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants d'effectuer des études plus approfondies dans la discipline de la gestion internationale.

La plupart de ces neuf (9) cours sont suivis dès la première année du programme et visent à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants dans leur programme d'études et faciliter la rétention. Ils permettent aux étudiantes et aux étudiants de bien comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise et forment le corps de connaissances jugé préalable à l'approfondissement des connaissances du champ d'études. Essentiellement, ils visent à donner aux futurs gestionnaires les connaissances nécessaires pour appréhender l'entreprise comme une entité. À noter que dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, ces 27 crédits de cours deviennent obligatoires dans tous les autres programmes de baccalauréat spécialisés en administration des affaires de la Faculté d'administration, sauf celui de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires – comptabilité qui vise à répondre aux exigences des ordres professionnels en comptabilité.

La deuxième catégorie de cours permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans les domaines qui décrivent bien la réalité de l'entreprise globale. Cette catégorie comprend 11 cours ou 33 crédits regroupant un ensemble de connaissances essentielles pour réussir dans une économie globale de l'entreprise. De toute évidence, cet ensemble de cours permet d'appréhender la dimension internationale de la gestion. Avec ces cours, on s'intéressera à la recherche commerciale, au processus de gestion de la qualité des produits et services, le marketing international comprenant entre autres la notion des attentes des consommateurs, de la vente et des négociations interculturelles pour savoir comment réussir son projet dans les pays émergents. À noter que la plupart des agences gouvernementales exigent maintenant la mise en place de processus de gestion de la qualité avant d'accorder des subventions aux entreprises exportatrices. Ces processus reposent en grande partie sur des notions quantitatives acquises dans le cours de méthodes quantitatives en gestion. De plus, on s'intéressera aux principes de la gérance internationale, sans oublier les conditions du financement de cette aventure internationale qui débute souvent par l'exportation.

Pour résumer, rappelons que dans ce programme la formation fondamentale se prépare en deux étapes. Les cours qui traitent de la réalité de l'entreprise sont surtout présentés dans les deux premières années tandis que les cours permettant d'approfondir plusieurs des dimensions de la gestion internationale s'échelonnent sur les dernières années du programme.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Dans le cadre de la formation fondamentale en gestion internationale, les disciplines connexes se divisent en deux catégories :

La première comprend 15 crédits de cours dans les disciplines d'économie (ECON 1020 *Principes économiques macro*; ECON 1030 *Principes économiques micro*); de mathématiques des affaires (MATH 1153 *Intro math des affaires)*; de statistiques (STAT 2633 *Introduction à la stat. appliquée)* et de droit (DROI 2000 *Initiation au droit commercial*). Les connaissances acquises dans ces cours vont s'ajouter à celles d'autres cours de la première année où l'accent est placé sur la compréhension de la dynamique interne et de la réalité externe de l'entreprise.

La seconde catégorie, qui comprend elle aussi 15 crédits, est composée de cours qui permettent de mieux saisir la réalité de l'entreprise dans le contexte de la mondialisation. En plus de s'initier à une troisième langue, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir des cours parmi les cours de sciences religieuses, démographie, économie et sciences politiques qui sont jugés nécessaires pour œuvrer dans un contexte international.

Le tableau 1 suivant présente la répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de BAA (gestion internationale). Le tableau montre la répartition des 60 crédits de cours de la formation fondamentale et les 30 crédits de cours connexes. Comme mentionné auparavant, les 27 crédits de cours du tronc commun forment le corps de connaissances préalables à l'approfondissement des connaissances du champ d'études et sont nécessaires pour que les étudiantes et étudiants puissent appréhender l'entreprise comme une entité et comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise.

Tableau 1
Répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de BAA (gestion internationale)

Discipline principale		**60 cr.**
Tronc commun		**27 cr.**
1. ADCO1010	Comptabilité financière	3 cr.
2. ADCO2310	Comptabilité de gestion	3 cr.
3. ADFI2510	Gestion financière	3 cr.
4. ADFS2901	Fiscalité	3 cr.
5. ADGO1431	Intro gestion des opérations	3 cr.
6. ADMK1310	Introduction au marketing	3 cr.
7. ADMN1220	Introduction au management	3 cr.
8. ADSI1601	Intro systèmes d'information	3 cr.
9. ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.
Cours de la discipline		**33 cr.**
10. ADMK2353	Comportement du consommateur	3 cr.
11. ADMN3212	Management international	3 cr.
12. ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.
13. ADGO3433	Gestion de la qualité	3 cr.
14. ADMK3352	Recherche commerciale I	3 cr.
15. ADMK4315	Marketing international	3 cr.
16. ADMI4800	Projet international	3 cr.
17. ADFI4506	Sujets en finance internationale	3 cr.
18. ADMI4999	Projet de fin d'études	3 cr.
19. Choisir un cours débutant par le sigle AD		3 cr.
20. Choisir un cours débutant par le sigle AD		3 cr.
Cours connexes		**30 cr.**
1. ECON1020	Principes économiques (macro)	3 cr.
2. ECON1030	Principes économiques (micro)	3 cr.
3. MATH1153	Intro math des affaires	3 cr.
4. STAT2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.
5. DROI2000	Initiation au droit commercial	3 cr.
6. Choisir un cours dans une 3e langue (autre que le français ou l'anglais)		3 cr.
7. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
8. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
9. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
10. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
Liste des cours connexes SCRE 1110 Les grandes religions GEOG 1703 Carte du monde ECON 2040 Questions économiques contemporaines		

ECON 2600 Économie internationale ECON 3550 Monnaie et crédit ECON 3600 Relations économiques intern. ECON 3910 Marché des capitaux SCPO 1000 Science politique I SCPO 2340 Intro aux relations internationales SCPO 2365 Organ. intern. contemporaines SCPO 3320 Théories en relations intern. SCPO 3330 Éthiques internationales

3.3 Session d'études à l'international

Dans le cadre du programme BAA (gestion internationale), l'étudiante ou l'étudiant doit poursuivre une session d'étude à l'étranger à partir de la troisième année où elle ou il pourra compléter l'équivalent de 15 crédits de cours. Ces cours seront reconnus sous forme d'équivalences au dossier étudiant, conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle gouvernant le transfert de crédits.

4. La formation générale

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Avec le nouveau cours ADMN 1000 *Outils d'apprentissage : gestion*, nous allons donner aux étudiantes et aux étudiants les connaissances et développer les compétences afin leur permettre de maîtriser les outils nécessaires pour réussir un programme de baccalauréat spécialisé. Entre autres, ce cours a pour objectif de faciliter la transition, l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants du milieu secondaire à un programme d'études en milieu universitaire.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre du programme de BAA (gestion internationale), l'apprenante ou l'apprenant devra suivre une série de cours qui traitent de l'international (ADMN 3212, *Management international*; ADMK 4315, *Marketing international*; ADMI 4800, *Projet international*; ADFI 4506, *Sujets en finance internationale*). Dans ces cours, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux notions de commerce international, aux différences culturelles entre les pays ainsi qu'aux différentes façons de conduire des affaires dans d'autres pays. Le cours d'une troisième langue ainsi qu'une session d'étude à l'étranger devraient complémenter sa formation. De plus, plusieurs personnes d'affaires sont invitées à titre de conférenciers pour partager avec la population étudiante l'importance de la connaissance des autres cultures si l'on veut réussir à l'international.

Par ailleurs, cet objectif d'ouverture à l'Autre et/ou internationalisation est aussi atteint au moyen d'autres activités et conférences organisées en collaboration avec le Centre de commercialisation internationale de la Faculté. À titre d'exemple, il y a la Semaine de commerce international, où un grand nombre de personnes sont invitées à partager leurs expériences dans le commerce international. De plus, au cours de cette semaine, les étudiantes et étudiants internationaux sont invités à présenter et à partager avec les autres étudiantes et étudiants les différentes réalités de leurs pays d'origine. En 2009 près de 30 % de la population étudiante de la Faculté d'administration était constituée d'étudiantes et étudiants en provenance de l'international.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

De par sa structure et la diversité des cours, le programme proposé permet d'atteindre l'objectif de multidisciplinarité. De plus, à la fin du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale), nous avons ajouté un nouveau cours qui touche à toutes les disciplines

de l'administration des affaires ADMI 4999 *Projet de fin d'études.* C'est un cours qui sera donné par une équipe de professeures et professeurs de la Faculté représentant les diverses disciplines (comptabilité, finance, fiscalité, gestion des opérations, gestion des ressources humaines, management, marketing et systèmes d'information organisationnels). Force est de reconnaître que si l'étude de la gestion constitue une discipline exigeante et même complexe, cette matière demeure très captivante, ne serait-ce que parce qu'elle est à la croisée de diverses réalités qui viennent ponctuer le quotidien : humaines et techniques, formelles et informelles, tangibles et intangibles, individuelles et collectives, structurées non structurées, axées sur le changement, l'innovation ou axées sur la continuité, etc. Ainsi dans ce cours, l'apprenante ou l'apprenant sera amené à voir les problèmes de l'entreprise d'un point de vue plus large et englobant tenant compte de l'interdépendance accrue des problèmes et des acteurs au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, comme la majorité des cours en administration des affaires mise sur la prise de décision en groupe et comme la population étudiante est très hétérogène et comme il y a plusieurs disciplines dans la Faculté, on se retrouve dans les cours avec un grand nombre d'équipes mixtes, ce qui facilite l'atteinte des objectifs liés à la multidisciplinarité et à l'interdisciplinarité.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Dans le cadre du programme de BAA (gestion internationale), plusieurs cours ont des contenus de mathématiques (MATH 1153 *Intro maths des affaires*, ADGO 2432 *Méthodes quantitatives en gestion*) et de statistiques (STAT 2633 *Introduction à la statistique appliquée*). Il y a plusieurs autres cours où ces notions sont utilisées pour la prise de décision à savoir ADCO 2310, *Comptabilité de gestion I* et ADMK 3352, *Recherche commerciale I.*

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Sensibilité aux arts et lettres.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Capacité de penser logiquement et de manière critique.

Par ailleurs, il convient de noter que dans les cours des disciplines de la Faculté d'administration, entre autres, l'accent est mis sur la résolution de problèmes en affaires basée sur la démarche scientifique et la méthode de cas avec des concepts mathématiques ou de statistiques. Ces approches nécessitent que les étudiantes et les étudiants remettent en question les pratiques de gestion et procédés utilisés dans les entreprises et procèdent à une analyse minutieuse des situations problématiques pour en arriver à suggérer des solutions qui répondent de façon adéquate à la réalité du monde des affaires. De cette façon, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de développer leurs habiletés de penser de façon logique et de manière critique, ce qui permet d'atteindre l'objectif de formation générale

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette exigence, qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton, est assurée par l'obligation de réussir un minimum de six (6) crédits de français. Les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et étudiants à s'exprimer et à rédiger en français. Il s'agit notamment de présentations orales en classe et de travaux de rédaction dans lesquels les normes linguistiques doivent être respectées. Somme toute, les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribuent aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) devra suivre, suite à un test de classement, au moins un cours de trois crédits en anglais de niveau ANGL1032 ou plus élevé. Encore une fois, il reviendra à l'étudiante ou à l'étudiant d'en choisir davantage si cela l'intéresse parmi les cours au choix. De plus, dans certains cours de la troisième et quatrième année de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant aura à faire des lectures en anglais, notamment dans les revues spécialisées de la discipline, ce qui permettra, entre autres, d'améliorer la capacité de lecture en anglais.

Le Tableau 2 qui suit résume donc la situation des cours de formation générale dans le cadre du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) et montre les cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale.

Tableau 2
Exigences et objectifs de la Formation générale satisfaits dans le cadre du programme de BAA (gestion internationale)

Formation générale [1]		**30 crédits**
OFG 1 - Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN 1000 Outils d'apprentissage : gestion	3 CR
OFG 2 - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADMN 3212 Management international ADMK 4315 Marketing international ADMI 4800 Projet international ADFI 4506 Sujets en fin. internationale	3 CR
OFG 3–Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 4–Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI 4999 Projet de fin d'études	3 CR
OFG 5–Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH 1153 Intro : math des affaires STAT 2633 Intro. à la stat. appliquée ADGO 2432 Méthodes quantitat. en gestion	3 CR
OFG 6–Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 7–Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 8–Capacité de s'exprimer en français	FRAN à déterminer	6 CR
OFG 9–Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL 1032 ou plus élevé)	3 CR

[1] Note : Dans le cadre du programme de BAA (gestion internationale), l'étudiante ou l'étudiant doit notamment suivre trois (3) cours au choix étant donné que les OFG 2, 4 et 5 sont atteints à même les cours de la formation fondamentale.

Claude Dionne - Rép. : Cours à option

De : Lisa Roy
À : Claude Dionne
Date : 2010-01-11 11:13
Objet : Rép. : Cours à option
CC : Egbert J. McGraw; Gaston L. LeBlanc

Bonjour M. Dionne,

Après avoir consulté les directeurs des départements concernés, voici ce qui en est. Lorsque j'ai indiqué "pas de problèmes", ceci implique que le secteur ne voit aucun problème à ce que le cours en question fasse partie de vos listes. Pour certains cours, j'ai ajouté des commentaires tels qu'ils m'ont été transmis pour votre information.

SCRE 1110 Les grandes religions: Pas de problèmes

SCRE 2120 Religion(s) et culture(s): Ce cours n'a été offert qu'une seule fois depuis une douzaine d'années.

SCRE 3450 Religion et sociologie: Ce cous ne s'est pas offert depuis plusieurs années.

DEMO 1000 Introduction à la démographie: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

DEMO 2050 Économie et population: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

GEOG 1703 Cartes du monde: Pas de problèmes

ICOM1853 Actualité et culture: Pas de problèmes. Par contre, le directeur m'informe que ce cours n'aborde pas de sujets internationaux. Selon lui, " il est évident que les étudiants et étudiantes en gestion internationale seraient plus intéressés par nos thèmes internationaux en Actualité et culture III, mais qu'ils seraient lourdement défavorisés par leur manque d'initiation à la recherche universitaire. C'est pourquoi nous exigeons comme préalable Actualité & culture I pour le II, et le II pour le III." M. Giroux ajoute aussi ceci: "Le cours Actualité & culture I n'aborde donc pas de sujets internationaux, contrairement aux listes de cours à option proposées par M. Dionne. Si celui-ci voit quand même des avantages à maintenir ce cours dans sa liste A, nous serons heureux d'accueillir se étudiantes et étudiants. Néanmoins, si ceux-ci ont déjà une préparation à la recherche universitaire à travers certains cours spécialisés, autres que les nôtres, je recommande fortement Actualité & culture III."

ECON 2040 Questions économiques contemporaines: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 2600 Économie internationale: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3550 Monnaie et crédit: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3600 Relations économiques internationales: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3910 Marché des capitaux: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

SCPO 1000 Science politique I: Pas de problèmes

SCPO 2340 Intro. aux relations internationales: Pas de problèmes

SCPO 2365 Orga. intern. contemporaines: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SCPO 3320 Théories en relations internationales: Pas de problèmes

SCPO 3330 Éthiques internationales: Pas de problèmes

SCPO 3540 Économie et politique des É-U: Dans le cadre de la reconfiguration, ce cours sera aboli.

SCPO 4150 La politique et les médias: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SCPO 4340 Politique étrangère du Canada: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SOCI 4640 Socio. de la mondialisation: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

Cordialement,

Lisa

Lisa Roy
Vice-doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Téléphone: 506-858-4016
Télécopieur: 506-858-4166

Courriel: lisa.roy@umoncton.ca

>>> Claude Dionne 12/21/2009 9:51 am >>>
Bonjour Madame Roy,

Dans la réorganisation (processus de reconfiguration) de notre programme de BAA gestion internationale nous avons maintenant proposé deux listes de cours à option relevant de votre Faculté.

Nous avons une liste de cours à option A (information culture et géographie) composée des cours suivants :

SCRE 1110 Les grandes religions
SCRE 2120 Religion(s) et culture(s)
SCRE 3450 Religion et sociologie
DEMO 1000 Introduction à la démographie
DEMO 2050 Économie et population
GEOG 1703 Cartes du monde
ICON 1853 Actualité et culture

Dans la liste A, l'étudiante ou l'étudiant devra suite deux des sept cours proposés.

Nous avons aussi une deuxième liste de cours à option dite : liste B (économie, environnement politique et sociologie) composée des cours suivants :

ECON 2040 Questions économiques contemporaines
ECON 2600 Économie internationale
ECON 3550 Monnaie et crédit
ECON 3600 Relations économiques internationales
ECON 3910 Marché des capitaux

SCPO 1000 Science politique I
SCPO 2340 Intro. aux relations internationales
SCPO 2365 Orga. intern. contemporaines
SCPO 3320 Théories en relations internationales
SCPO 3330 Éthiques internationales
SCPO 3540 Économie et politique des É-U
SCPO 4150 La politique et les médias
SCPO 4340 Politique étrangère du Canada

SOCI 4640 Socio. de la mondialisation

Dans cette deuxième liste l'étudiante ou l'étudiant devra suivre quatre cours parmi les 14 cours proposés.

Pour ce programme d'études en gestion internationale nous avons à peu près 10 inscriptions par année.

Est-il possible de nous autoriser à ajouter l'ensemble des cours énumérés ci-haut dans notre programme de BAA en gestion internationale ?

Merci de votre collaboration et je vous souhaite une excellente fin d'année 2009.

Salutations

Claude Dionne, Ph.D.
Vice-doyen
Faculté d'administration

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Comparaison entre le programme actuel de Baccalauréat en administration des affaires concentration en gestion internationale et le programme proposé de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

Le tableau 3 permet de comparer le programme actuel de BAA avec concentration en gestion internationale au programme proposé de BAA (gestion internationale) en termes de la répartition du nombre de crédits par année du programme et selon les paramètres guidant la reconfiguration des programmes. Comme le montre le tableau 3, le nombre de crédits du nouveau programme passe de 121 à 120 crédits. Le Comité des programmes notera que nous avons cherché à équilibrer le nombre de crédits de la formation générale et les cours au choix sur les quatre années du programme, c'est-à-dire neuf (9) crédits en première année, six (6) en deuxième, six (6) en troisième et neuf (9) en dernière année. La structure du programme facilitera les études à l'étranger dans d'autres universités partenaires aux États-Unis, au Mexique ainsi qu'en Europe.

Le formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme) permet de comparer le programme actuel au programme proposé. En résumé, les principaux changements apportés au programme sont les suivants :

Première année :

Dans le programme de BAA (gestion internationale), le cours ADMN 1200 *La gestion* a été remplacé par le cours ADMN 1220 *Introduction au management* afin de proposer un enseignement basé sur toutes les fonctions de l'entreprise. Le cours ADMN 1222 *Habiletés de gestion* a été aboli et remplacé par le nouveau cours ADMN 1000 *Outils d'apprentissage : gestion* pour satisfaire à l'objectif de la formation générale Initiation aux études universitaires. Les deux cours suivants sont ajoutés ADMK 1310 *Introduction au marketing* et ADGO 1431 *Intro. gestion des opérations* pour donner aux étudiantes et aux étudiants une meilleure compréhension de l'ensemble des fonctions de l'entreprise et favoriser la réussite des études dans le domaine d'étude. Au niveau des cours connexes, le cours *Mathématiques des affaires* (MATH 1054) passe de quatre (4) à trois (3) crédits et devient MATH 1153 *Intro : math des affaires* tandis que le cours de M*acro-économie* (ECON 1020) sera donné en deuxième année. (Pour ces deux cours, des consultations ont été menées auprès du Département de mathématiques et de statistiques ainsi que du Département d'économie).

Deuxième année :

Les notions de comptabilité de gestion seront traitées en deuxième année dans le nouveau cours ADCO 2310 *Comptabilité de gestion I,* en remplacement du cours ADCO 1301 *Comptabilité de gestion I* parce que son contenu est mieux adapté aux disciplines de la gestion autre que la comptabilité. Le cours de *Macro-économie* (ECON 1020) est présenté en deuxième année parce que nos étudiantes et étudiants auront acquis une meilleure connaissance du fonctionnement et du rôle des entreprises dans l'économie en première année, ce qui favorise l'apprentissage de l'économie dans une perspective macro-économique. Finalement, il y a deux cours de la formation générale, à savoir un cours d'anglais de niveau ANGL 1032 ou plus et un autre cours tiré de la banque de cours permettant de répondre aux objectifs de la formation générale. Avec le programme de BAA (gestion internationale), nous avons pour les deux premières années neuf (9) cours de la formation fondamentale qui forment le corps des connaissances en gestion jugées nécessaires à la poursuite d'études en gestion internationale en troisième année (ADCO 1010, ADMN 1220, ADGO 1431, ADSI 1601, ADCO 2310, ADFS 2901, ADFI 2510, ADMK 1310, ADMN 2250). Parmi les cours de disciplines connexes, en plus des cours d'économie nous retrouvons un cours de statistique (STAT 2633).

Pour les deux premières années, le nombre total des crédits passe de 64 pour le BAA avec concentration en gestion internationale à 60 crédits pour le BAA (gestion internationale).

Troisième année :

Pour la troisième année, nous avons, entre autres, quatre cours de la discipline principale dont ADMN 3212, *Management international*, ADGO 3433 *Gestion de la qualité*, ADMK 3352 *Recherche commerciale I* et un cours choisis parmi les sigles *ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI ET ADRH.* De plus, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir quatre (4) cours de disciplines connexes, soit DROI 2000, *Initiation au droit commercial*, un *cours d'une troisième langue*, une particularité du programme de gestion internationale qui permet l'initiation à une troisième langue et *deux cours à option* de la liste des cours connexes. Pour compléter sa troisième année, l'étudiante ou l'étudiant doit aussi suivre un cours de formation générale et un

cours au choix.

Quatrième année :

Pour la dernière année du programme, nous avons introduit le cours ADMI 4999 *Projet de fin d'études* pour satisfaire l'objectif de l'interdisciplinarité et répondre aux exigences d'un programme spécialisé qui exige généralement un projet de fin d'études. Ce cours sera donné par une équipe de professeures et professeurs pour assurer l'intégration des connaissances dans une perspective globale de l'entreprise. De plus, les cours de la discipline principale sont essentiellement des cours de *marketing international* (ADMK 4315), *sujets en finance internationale* (ADFI 4506), *projet international* (ADMI 4800) et un cours à option choisi parmi les cours de sigle *ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI, et ADRH*. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi suivre deux cours connexes, un cours de formation générale et deux cours au choix pour compléter sa formation.

TABLEAU 3

Comparaison entre le nombre de crédits du programme actuel de Baccalauréat en administration des affaires concentration en gestion internationale (121 crédits) avec le programme proposé de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) (120 crédits)

Programme actuel			Programme proposé		
1re année			**1re année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	15 cr.		Discipline principale	15 cr.	
Disciplines connexes	10 cr.		Disciplines connexes	6 cr.	
Formation générale :	9 cr.		Formation générale :	9 cr.	
		34 cr.			30 cr.
2e année			**2e année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	15 cr.		Discipline principale	18 cr.	
Disciplines connexes	15 cr.		Disciplines connexes	6 cr.	
		30 cr.	Formation générale :	6 cr.	
					30 cr.
3e et 4e années			**3e année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	45 cr.		Discipline principale	12 cr.	
Formation générale :	12 cr.		Disciplines connexes	12 cr.	
		57 cr.	Formation générale	3 cr.	
			Cours au choix :	3 cr.	
					30 cr.
			4e année		
			Formation fondamentale :		
			Discipline principale	15 cr.	
			Discipline connexes	6 cr.	
			Formation générale	3 cr.	
			Cours au choix :	6 cr.	
					30 cr.
Total :		121 cr.	Total :		120 cr.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration **le** 14 décembre 2009

Département : Administration et comptabilité

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel

1re année

Cours obligatoires (31 crédits)

ADCO 1010	Comptabilité financière I	3 cr.	
ADCO 1301	Comptabilité de gestion I	3 cr.	
ADMN 1200	La gestion	3 cr.	
ADMN 1222	Habiletés de gestion	3 cr.	
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3 cr.	
ECON 1020	Principes économiques (macro)	3 cr.	
ECON 1030	Principes économiques (micro)	3 cr.	
FRAN 1903	La langue et les normes	3 cr.	
FRAN	Français	3 cr.	
MATH 1054	Mathématiques des affaires	4 cr.	
			31 cr.

Cours au choix (choisir 3 crédits parmi tous les cours offerts à l'Université à l'exception des cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADRH et ADSI) 3 cr.

34 cr.

2e année

Cours obligatoires (27 crédits)

ADFI 2510	Gestion financière	3 cr.	
ADFS 2901	Fiscalité I	3 cr.	
ADGO 2431	Gestion des opérations	3 cr.	
ADGO 2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.	
ADMK 2310	Principes de marketing	3 cr.	
ADMK 2353	Comportement du consommateur	3 cr.	
ADMN 2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.	
DROI 2000	Initiation au droit commercial	3 cr.	
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.	
			27 cr.

Cours à option : choisir 3 crédits parmi les cours suivants

ADCO 2001	Comptabilité financière II	3 cr.	
ADCO 2002	Comptabilité financière III	3 cr.	
ADFI 2520	Décisions d'investissement	3 cr.	
ADGO 2433	Gestion de la qualité	3 cr.	
ADMN 2220	Entrepreneuriat	3 cr.	
ADSI 2603	Logiciels de gestion	3 cr.	
INFO 1001	Principes de programmation I	3 cr.	
INFO 1002	Principes de programmation II	3 cr.	
			3 cr.

30 cr.

Proposition de modification

1re année

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADCO 1010	Comptabilité financière I	3 cr.	
ADMN 1220	Introduction au management	3 cr.	
ADMK 1310	Introduction au marketing	3 cr.	
ADGO 1431	Intro. gestion des opérations	3 cr.	
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3 cr.	
			15 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires

ECON 1030	Principes économiques (micro)	3 cr.	
MATH 1153	Intro : math des affaires	3 cr.	
			6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE :

Cours obligatoires de formation générale

Français I		3 cr.	
Français II		3 cr.	
ADMN 1000	Outils d'apprentissage : gestion	3 cr.	
			9 cr.

30 cr.

2e année

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADCO 2310	Comptabilité de gestion I	3 cr.	
ADFS 2901	Fiscalité I	3 cr.	
ADMN 2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.	
ADFI 2510	Gestion financière	3 cr.	
ADGO 2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.	
ADMK 2353	Comportement du consommateur	3 cr.	
			18 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires.

ECON 1020	Principes économiques (macro)	3 cr.	
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.	
			6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE :

Cours obligatoires

ANGL 1032 ou plus	3 cr.	
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale		
Sensibilité aux arts et lettres	3 cr.	
		6 cr.

30 cr.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

3e et 4e années

Cours obligatoires (21 crédits)

ADFI 4506	Sujets en fin internationale	3 cr.
ADMI 4800	Projet international	3 cr.
ADMK 3352	Recherche commerciale I	3 cr.
ADMK 4315	Marketing international	3 cr.
ADMN 3212	Gérance internationale	3 cr.
ADMN 4212	Gestion stratégique	3 cr.
ECON 2600	Économie internationale	3 cr.

Option (15 crédits)

Bloc I : Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

ADCO 3310	Comptabilité de gestion II	3 cr.
ADFI 3510	Décisions de financement	3 cr.
ADGO 2433	Gestion de la qualité	3 cr.
ADGO 3461	Statistique en gestion	3 cr.
ADMK 4370	Recherche commerciale II	3 cr.
ADMN 2220	Entrepreneuriat	3 cr.
ADSI 3541	Intranet/Extranet en gestion	3 cr.
ECON 3540	Économie et politique des E.U.	3 cr.
ECON 3550	Monnaie et crédit	3 cr.
ECON 3600	Relations économiques intern.	3 cr.
ECON 3910	Marché des capitaux	3 cr.

Bloc II : Choisir 6 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADRH et ADSI.

Cours au choix (21 crédits)

Bloc I : Choisir 9 crédits de langues, dont au moins 3 crédits dans une troisième langue

Bloc II : Choisir 12 crédits hors faculté parmi la liste recommandée par la Faculté dont au moins 3 crédits parmi les cours GEOG, HIST, PHIL ou SCRE et au moins 3 crédits parmi les sigles PSYC, SOCI ou SCPO ou ECON.

Total 57 crédits

GLOBAL 121 cr.

Cours au choix hors faculté

ECON 3100	Histoire de la pensée	3 cr.
ECON 3120	Économie et éthique	3 cr.
GEOG 1703	Carte du monde	3 cr.
HIST 2432	Les États-Unis depuis 1835	3 cr.
HIST 2611	Histoire générale de l'Asie	3 cr.
HIST 2810	L'Europe depuis 1815	3 cr.
MULT 1003	Les grandes cultures	3 cr.
PHIL 2235	Éthique	3 cr.
PHIL 3462	Philosophie de la culture	3 cr.
PSYC 1700	Intro à la psycho appliquée	3 cr.
PSYC 2500	Psychologie sociale	3 cr.
SCPO 2340	Intro aux relations inter	3 cr.
SCPO 2365	Organ intern. contemporaines	3 cr.
SCRE 1110	Les grandes religions	3 cr.
SCRE 2120	Religion (s) et culture (s)	3 cr.
SCRE 3450	Religion et sociologie	3 cr.
SOCI 1100	Thèmes sociologiques	3 cr.
SOCI 4575	Sociologie de la culture	3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le ou la responsable du programme.

3e année (30 crédits)

À compter de la 3e année une session d'étude à l'étranger est obligatoire (voir note 1)

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADMN 3212	Management international	3 cr.	
ADGO 3433	Gestion de la qualité	3 cr.	
ADMK 3352	Recherche commerciale I	3 cr.	
			9 cr.

Discipline principale : cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK,ADMN, ADSI et ADRH	3 cr.	
		3 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires

DROI 2000	Initiation au droit commercial	3 cr.	
Choisir un cours dans une 3e langue		3 cr.	
			6 cr.

Disciplines connexes : cours à option

Choisir deux cours dans la liste des cours connexes (voir liste ci-dessous)	6 cr.	
		6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE : COURS OBLIGATOIRE ET COURS AU CHOIX :

Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'objectif de formation générale		
Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
		6 cr.
		30 cr.

4e année (30 crédits)

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADMK 4315	Marketing international	3 cr.	
ADFI 4506	Sujets en fin. internationale	3 cr.	
ADMI 4800	Projet international	3 cr.	
ADMI 4999	Projet de fin d'études	3 cr.	
			12 cr.

Discipline principale : cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH	3 cr.	
		3 cr

Disciplines connexes : cours à option

Choisir deux cours dans la liste des cours connexes (voir liste ci-dessous)	6 cr.	
		6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE : COURS OBLIGATOIRE ET COURS AU CHOIX

Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'objectif de formation générale		
Capacité de penser logiquement et de manière critique.	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
		9 cr.
		30 cr.
Total		120 cr.

Liste des cours connexes :
SCRE 1110 Les grandes religions
GEOG 1703 Carte du monde
ECON 2040 Questions économiques contemporaines
ECON 2600 Économie internationale
ECON 3550 Monnaie et crédit
ECON 3600 Relations économiques intern.
ECON 3910 Marché des capitaux
SCPO 1000 Science politique I
SCPO 2340 Intro aux relations internationales
SCPO 2365 Organ. intern. contemporaines
SCPO 3320 Théories en relations intern.
SCPO 3330 Éthiques internationales

	Note 1 : Session d'étude à l'étranger Les étudiantes et étudiants du BAA (gestion internationale) doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans un établissement d'enseignement partenaire à partir de la troisième année. Elles ou ils obtiendront des équivalences de cours conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
Sigle	**Crédits**	**Sigle**	**Crédits**	**Aucun cours nouveaux, modifiés ou abolis** Le BAA gestion internationale est composé de cours dont les sigles commencent par AD tirés des autres disciplines de la Faculté.

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			ADMI4800	Projet international	OFG 2
			ADFI4506	Sujets en fin. internationale	OFG 2

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique))

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)

☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

1.2 Unité responsable

Faculté d'administration

1.3 Diplôme accordé

Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

1.4 Durée du programme

Quatre (4) ans

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton : 4 ans
Edmundston : 2 premières années*
Shippagan : 2 premières années*
*Les années subséquentes se font à Moncton.

1.6 Date d'entrée en vigueur

Septembre 2011

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale afin qu'elle ou il puisse s'intégrer à des organisations qui ont des ramifications à l'étranger. Le programme cherche à former des étudiantes et étudiants ouverts aux autres cultures, sensibles aux problématiques internationales et capables de communiquer et de travailler dans un contexte international.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation de nouveaux gestionnaires en gestion internationale utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes participatives. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels s'ajoutent des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. La préparation d'un plan d'exportation et l'organisation d'une mission commerciale constituent un autre moyen pour introduire la pratique de la gestion internationale dans les conditions d'apprentissage. La session d'étude à l'international permet aux étudiants et étudiantes de s'imprégner des réalités

internationales, favorise l'insertion professionnelle et devient une source d'enrichissement intellectuel pour les apprenantes et apprenants.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☒
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

_____
_____
_____
_____
_____
_____

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Session d'étude à l'étranger

Les étudiantes et étudiants du BAA (gestion internationale) doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans un établissement d'enseignement partenaire à partir de la troisième année du programme. Des équivalences de cours seront accordées conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

_____
_____

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)[1]
Formation fondamentale
Discipline principale – Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
ADCO1010	Comptabilité financière I	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADFI2510	Gestion financière	3
ADFI4506	Sujets en fin. internationale	3
ADFS2901	La fiscalité I	3
ADGO1431	Intro gestion des opérations	3
ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3
ADGO3433	Gestion de la qualité	3
ADMK2353	Comportement du consommateur	3
ADMK3352	Recherche commerciale I	3
ADMI4800	Projet international	3
ADMI4999	Projet de fin d'études	3
ADMK1310	Introduction au marketing	3
ADMK4315	Marketing international	3
ADMN1220	Introduction au management	3
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADMN3212	Management international	3
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3
		54 cr.

[1] Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-10-Feuille de route.

Discipline principale – Cours à option

Choisir 6 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMK, ADMI, ADMN, ADRH, ADSI. 6 cr.

6 cr.

Total discipline principale 60 cr.

Disciplines connexes – Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
DROI 2000	Initiation au droit commercial	3
ECON 1020	Principes économiques (macro)	3
ECON 1030	Principes économiques (micro)	3
MATH 1153	Intro math des affaires	3
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3
3ième LANG	Choisir un cours dans une 3ième langue (autre que le français et l'anglais)	3

18 cr.

Disciplines connexes – Cours à option

Choisir quatre cours parmi la liste suivante des cours connexes :

Sigle	Titre	Nombre de crédits
SCRE1110	Les grandes religions	3
GEOG1703	Carte du monde	3
ECON 2040	Questions économiques contemporaines	3
ECON 2600	Économie internationale	3
ECON 3550	Monnaie et crédit	3
ECON 3600	Relations économiques intern.	3
ECON 3910	Marché des capitaux	3
SCPO 1000	Science politique I	3
SCPO 2340	Intro aux relations internationales	3
SCPO 2365	Organ. intern. contemporaines	3
SCPO 3320.	Théories en relations intern.	3
SCPO 3330	Éthiques internationales	3

12cr.

Total disciplines connexes 30 cr.

Cours de formation générale et au choix 30 cr.
Total programme 120 cr.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique))

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) 2011-2012

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADCO1010 Comptabilité financière I	3	
ADMN1220 Introduction au management	3	
ADMK1310 Introduction au marketing	3	
ADGO1431 Intro gestion des opérations	3	
ADSI1601 Intro systèmes d'information	3	
Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1030 Principes économiques (micro)	3	
MATH1153 Intro math des affaires	3	OFG 5
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (voir note 1)		
Français I	3	OFG 8
Français II	3	OFG 8
ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	OFG 1

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADCO2310 Comptabilité de gestion I	3	
ADFS2901 Fiscalité I	3	
ADFI2510 Gestion financière	3	
ADMN2250 Gérer aujourd'hui	3	
ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion	3	
ADMK2353 Comportement du consommateur	3	
Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1020 Principes économiques (macro)	3	
STAT2633 Intro à la stat appliquée	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires (voir note 1)		
ANGL1032 ou plus	3	OFG 9
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Sensibilité aux arts et lettres	3	OFG 6

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
Session d'étude à l'étranger obligatoire (voir note 2)		
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADMN3212 Management international	3	OFG2
ADGO3433 Gestion de la qualité	3	
ADMK3352 Recherche commerciale I	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours de sigle ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH.	3	
Disciplines connexes - Cours obligatoires		
DROI2000 Initiation au droit commercial	3	
Choisir un cours dans une 3e langue (autre que le français et l'anglais)	3	
Disciplines connexes - Cours à option (voir note 3)		
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3	OFG 3
Choisir un cours au choix	3	

Quatrième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADMK4315 Marketing international	3	
ADMI4800 Projet international	3	
ADFI4506 Sujets en fin. internationale	3	
ADMI4999 Projet de fin d'études	3	OFG 4
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours de sigle ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH.	3	
Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 3)		
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Capacité de penser logiquement et de manière critique	3	OFG7
Choisir un cours au choix	3	
Choisir un cours au choix	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADMN3212 Management international	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI4999 Projet de fin d'études	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN FRAN	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL1032 ou plus élevé)	3	

Notes :

[1] Dans le cadre du BAA (gestion internationale), vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de BAA (gestion internationale), la **formation fondamentale** permet de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 2 au moyen du cours ADMN3212;
OFG 4 au moyen du cours ADMI4999;
OFG 5 au moyen du cours MATH1153.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 1 au moyen du cours ADMN1000;
OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN ---- et FRAN ---- ;
OFG 9 au moyen du cours ANGL1032 ou un cours ANGL de niveau plus élevé selon le test de classement.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir **trois (3) cours** de la **Banque de cours de formation générale**, soit un cours de la rubrique OFG 3, un cours de la rubrique OFG 6 et un cours de la rubrique OFG 7.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **9 crédits de cours au choix (3 cours)** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

[2] **Session d'étude à l'étranger**
Les étudiantes et étudiants du BAA (gestion internationale) doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans une université partenaire à partir de la troisième année. Elles ou ils obtiendront des équivalences de cours conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

[3] Liste des cours à option des disciplines connexes :
SCRE1110 Les grandes religions
GEOG1703 Carte du monde
ECON2040 Questions économiques contemporaines
ECON2600 Économie internationale
ECON3550 Monnaie et crédit
ECON3600 Relations économiques intern.
ECON3910 Marché des capitaux
SCPO1000 Science politique I
SCPO2340 Intro aux relations internationales

SCPO2365 Organ. intern. contemporaines
SCPO3320 Théories en relations intern.
SCPO3330 Éthiques internationales

5. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (GESTION INTERNATIONALE - RÉGIME COOPÉRATIF (DOC. 36/09-10)

Résolution du Comité des programmes

R : 04-CPR-100615

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration en gestion internationale - régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif). »

Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration en gestion internationale - régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif). »

Faculté d'administration
Bureau du doyen

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
28 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
27 MAI 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 26 mai 2010

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
et président du Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)

Monsieur le Vice-recteur,

Pour étude par le Comité des programmes, vous trouverez ci-joint le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif) de la Faculté d'administration dûment approuvé par l'UARD comptabilité et le Conseil de faculté.

Vous remerciant de l'attention accordée à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Gaston LeBlanc

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb

p. j.

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE - SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

---

1. Identification du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)

1.1 Faculté : Administration

1.2 Unité responsable du programme : Département d'administration et Département de comptabilité

1.3 Titre du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)

1.4 Diplôme accordé : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)

1.5 Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2011

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Note : Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif) est similaire au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) à l'exception des objectifs du programme qui sont légèrement différents, des conditions d'admission et de maintien et des trois (3) stages ne comportant aucun crédit faits pendant la session printemps-été de la deuxième, troisième et quatrième années. L'étudiante ou l'étudiant termine son programme avec une session de plus que le programme régulier. Étant donné la similarité entre les deux programmes Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) et Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif), pour faciliter la lecture du présent document, les différences entre les deux programmes sont indiquées en gras)

Préambule

Dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, la Faculté d'administration, par l'entremise des Unités académiques réseau de la discipline, UARD, propose la création de programmes de baccalauréats spécialisés en administration des affaires en remplacement des programmes actuels de Baccalauréat en administration des affaires avec concentrations et du programme général.

Dans les pages qui suivent, nous allons proposer une démarche en trois étapes. La première résume les arguments qui nous ont incités à choisir le programme de baccalauréat spécialisé, la deuxième présente les raisons qui nous ont poussés à modifier le programme en gestion internationale tandis que la troisième décrit brièvement la relation entre les cours du programme proposé de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires (gestion internationale) et les neuf objectifs de la formation générale.

Le programme de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires (gestion internationale – régime coopéraitf)

Premièrement, selon le projet de reconfiguration des programmes adopté par le Sénat académique, la Faculté d'administration doit, d'une part, faire passer le nombre total de crédits

du Baccalauréat en administration des affaires de 127 à 120 et, d'autre part, s'assurer de répondre aux neuf objectifs de formation générale dans la reconfiguration du BAA.

Deuxièmement, suite à plusieurs réunions facultaires et réunions des UARD, il a été convenu que le programme de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires devait proposer un contenu global mieux axé sur les exigences du marché de l'emploi tout en permettant à la diplômée ou au diplômé la poursuite d'études plus spécialisées au niveau de la maîtrise ou encore auprès des nombreuses corporations professionnelles dans les domaines de la gestion (comptabilité, finance, etc.). D'ailleurs, ce point avait été soulevé par les évaluateurs externes en 2004 dans le Rapport d'évaluation des programmes de 1er cycle de la Faculté d'administration.

Troisièmement, la nécessité de réviser les deux premières années du programme de baccalauréat en administration pour y inclure davantage de cours reliés à l'ensemble des disciplines enseignées dans la Faculté s'imposait afin de donner une meilleure connaissance des disciplines de la gestion. Ainsi, avec les propositions de changement, les étudiantes et étudiants seront exposés dès la première année d'études aux diverses disciplines de la Faculté. Dans cette perspective, des cours qui étaient auparavant en deuxième année ont été déplacés en première année et leurs contenus ont été modifiés pour servir d'introduction aux sciences de la gestion. Ces modifications devraient faciliter la réussite des études des étudiantes et étudiants puisqu'ils auront une meilleure compréhension des fonctions de l'entreprise. Ces changements devraient aussi faciliter la rétention des étudiantes et des étudiants parce que le programme sera mieux adapté à leurs besoins, car elles ou ils choisiront plus tôt dans leur cursus universitaire la discipline qui les intéresse davantage.

Quatrièmement, après avoir examiné de nombreux programmes de baccalauréat en administration des affaires dans plusieurs universités canadiennes (Université Laval, HÉC, Université du Québec à Rimouski, Université de Sherbrooke, Saint Mary's University, UNB, Dalhousie University, et l'Université d'Ottawa) le choix et l'ordonnancement de cours de première et deuxième années proposés se comparent à plusieurs des programmes disponibles dans celles-ci.

Cinquièmement, le nouveau programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** favorise dès la première année l'interdisciplinarité au niveau des sciences de la gestion et des autres disciplines connexes. En première année, l'étudiante ou l'étudiant suivra *le cours de comptabilité financière* (ADCO 1010), *un cours d'introduction au management* (ADMN 1220), *un cours d'introduction au marketing* (ADMK 1310), *un cours d'introduction à la gestion des opérations* (ADGO 1431) et *un cours d'introduction aux systèmes d'information organisationnels* (ADSI 1601). En plus de ces cours, il y aura *un cours de mathématiques* des affaires (MATH 1153), *les deux cours de français*, *le nouveau cours outils d'apprentissage en gestion (*ADMN 1000) et *le cours de micro-économie* (ECON 1030). Ainsi, après avoir suivi cette gamme de cours, les étudiantes et étudiants seront mieux préparés pour suivre en deuxième année le cours ECON 1020 *macro-économie* qui exige une compréhension du rôle des entreprises dans l'économie.

Par ailleurs, en deuxième année le concept d'interdisciplinarité est maintenu puisque les étudiantes et étudiants devront suivre des cours reliés à la discipline principale tels que *la finance* (ADFI 2510), *la comptabilité de gestion* (ADCO 2310), *la fiscalité* (ADFS 2901), *les méthodes quantitatives* (ADGO 2432), *le comportement du consommateur* (ADMK 2353) et *la gestion (*ADMN 2250). Ils devront aussi suivre des cours tels que : *principes économiques macro* (ECON 1020), et *introduction à la statistique appliquée* (STAT 2633). Pour terminer cette deuxième année, les étudiantes et étudiants devront suivre *un cours d'anglais* (de niveau ANGL 1032 ou plus élevé) et *un autre cours pour atteindre les objectifs de la formation générale.* **Le premier stage non crédité ADMI3470 *Stage I* est fait pendant la session printemps-été de la deuxième année.**

Au niveau de la troisième et de la quatrième années, pour les cours de la discipline principale nous présentons d'une part, une série de cours dont les contenus sont directement reliés au développement ou à la conduite du commerce à l'international. Nous avons des cours tels que le *management international* (ADMN 3212), le *marketing international* (ADMK 4315), *la gestion de la qualité* (ADGO 3433), *la recherche commerciale* (ADMK 3352), *la conduite d'un projet à*

l'international (ADMI 4800) et *la finance internationale* (ADFI 4506). L'étudiante ou l'étudiant doit aussi choisir deux cours à option de la discipline principale parmi les cours débutants par le sigle AD. De plus, nous avons introduit le cours ADMI 4999 *Projet de fin d'études* pour satisfaire à l'objectif de l'interdisciplinarité et répondre aux exigences d'un programme spécialisé qui exige généralement un projet de fin d'études. D'autre part, en ce qui a trait aux cours connexes, nous avons un regroupement de cours à option en sciences religieuses, géographie, économie et sciences politiques dont certains sont associés à la conduite des affaires à l'international et qui permettent aux étudiantes et étudiants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine d'études. L'ajout d'un cours d'une troisième langue, une particularité du programme de gestion internationale, permettra aux étudiantes et étudiants de s'initier à une troisième langue. **Les deux stages non crédités ADMI 4470 *Stage II* et ADMI 4480 *Stage III* sont faits pendant les sessions printemps-été de la troisième et quatrième années. Les trois stages en entreprise sont rémunérés et d'une durée de 12 semaines chacun.**

En comparant le programme proposé avec celui des Hautes Études Commerciales de Montréal, celui de l'Université d'Ottawa et celui de l'Université Sainte-Anne, force est de constater que notre programme se compare relativement bien à ces programmes en termes d'objectifs et de contenu. Le programme proposé est élaboré à partir du contexte où nos étudiantes et étudiants sont appelés à travailler dans les petites et moyennes entreprises où l'internationalisation de leurs activités est étroitement liée à l'exportation de leurs produits ou services.

Par ailleurs, il faut souligner que le nombre d'ententes en mobilité étudiante internationale avec nos établissements d'enseignement partenaires à l'étranger permettra aux étudiantes et aux étudiants d'étudier pendant une ou deux sessions à l'étranger à partir de la troisième année. En effet, dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre une session d'études à l'étranger à partir de la troisième année.

Avec cette réorganisation des contenus dans le programme, les débouchés qui vont s'offrir à la nouvelle diplômée ou au nouveau diplômé sont nombreux. Nous croyons qu'avec le programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)** reconfiguré, il sera possible de maintenir le nombre de diplômées et de diplômés au niveau actuel, voire même de l'augmenter d'ici cinq ans. On ne peut présumer des emplois qu'occuperont les futures diplômées et futurs diplômés, toutefois, il faut reconnaître l'importance de l'internationalisation dans plusieurs secteurs de l'économie canadienne – cela laisse donc présager un bel avenir à ces futures diplômées et futurs diplômés.

2.1 Objectifs

Dans le cadre des axes de développement de l'Université, l'internationalisation constitue une des priorités expressément formulées par le Conseil des gouverneurs. Ainsi, le programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** s'inscrit dans les orientations de développement de l'Université. Il vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale afin qu'elle ou il puisse s'intégrer à des organisations qui ont des ramifications à l'étranger. De plus, le programme cherche à former des étudiantes et étudiants ouverts aux autres cultures, sensibles aux problématiques internationales et capables de communiquer et de travailler dans un contexte international.

Il y a deux grandes catégories d'objectifs prioritaires associés au programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)**. La première regroupe les objectifs liés à l'intégration des diplômées et des diplômés dans les organisations ou les entreprises et à leur succès dans le monde des affaires. Ces objectifs visent l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de nombreux concepts présentés dans un ensemble de cours de gestion échelonné sur les quatre années du programme. De plus, ces objectifs visent à permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer une compréhension analytique et pratique des fonctions de l'entreprise pour assurer son succès au niveau international. La deuxième catégorie d'objectifs repose sur la connaissance générale du monde et l'ouverture sur les autres pays et populations du monde. **Les trois stages rémunérés en entreprise permettent de mieux comprendre le rôle du gestionnaire dans la réalité du monde des affaires, et de développer la maturité de l'étudiante et de l'étudiant et son sens de responsabilité, de se**

créer un réseau, de développer une bonne éthique de travail et d'acquérir une expérience pertinente.

À la fin de son programme d'études, l'étudiante ou l'étudiant devrait avoir acquis des connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour être capable d'œuvrer dans un contexte international tout en maîtrisant le français, l'anglais et avoir développé un intérêt pour une troisième langue.

2.2 Stratégies pédagogiques

L'enseignement dans le cadre du programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** repose sur trois stratégies pédagogiques qui mettent en premier lieu l'accent sur la connaissance afin de transmettre les savoirs jugés pertinents pour occuper un poste de gestionnaire dans une organisation; en second lieu, les stratégies pédagogiques cherchent à développer les habiletés et les savoir-faire appropriés et en dernier lieu les stratégies pédagogiques mettent l'accent sur les valeurs individuelles, les comportements au sein de la société et le désir de continuer à apprendre.

La formation de nouveaux gestionnaires utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes qui encouragent et suscitent la participation des étudiantes et des étudiants. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Les jeux de rôle constituent un autre moyen pour introduire la pratique dans les conditions d'apprentissage. Il y a aussi des séminaires et des conférences de courte durée animés par des personnes impliquées dans le domaine du commerce international afin de présenter la réalité des gestionnaires impliqués au niveau de l'internationalisation des entreprises. On utilise dans plusieurs cours les simulations en négociations et des projets de session portant sur l'exportation de produits ou services comme moyens d'apprentissage dans ce programme. L'opportunité d'étudier pendant au moins une session d'étude à l'étranger devrait également permettre aux étudiantes et aux étudiants de s'imprégner des réalités internationales parce que la mobilité étudiante est un facteur d'insertion professionnelle et une source d'enrichissement intellectuel dans les programmes de gestion internationale. Finalement, pour favoriser l'interdisciplinarité il y a un cours d'intégration en fin de programme, ADMI 4999 *Projet de fin d'études*, où toutes les étudiantes et tous les étudiants des divers programmes de la Faculté sont regroupés afin de mettre en évidence le rôle joué par chacune des fonctions au sein de l'entreprise. Ce cours d'intégration sera donné par une équipe de professeures et professeurs et son objectif vise essentiellement à présenter l'entreprise comme une entité où chacun doit collaborer si l'on veut réussir. Ce cours est un cours d'intégration de fin d'études que l'on retrouve normalement dans les programmes d'études spécialisées.

Ainsi, avec son enseignement rigoureux et un encadrement favorisant l'acquisition des connaissances théoriques, le développement des habiletés pratiques, l'adoption de comportements éthiques tout en stimulant la capacité personnelle d'adaptation au changement, la Faculté d'administration cherche donc à développer la compétence qui assurera l'employabilité de l'ensemble de diplômées et diplômés du programme

2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation en gestion internationale, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure d'assumer des postes d'agent ou de responsable commercial dans les firmes comptables, dans les entreprises de consultation et de transport maritime, de se joindre à l'équipe de vente pour les entreprises exportatrices de produits et services ou d'occuper des postes au niveau de la représentation diplomatique et consulaire canadienne à l'étranger, des organismes responsables de la promotion du commerce international et des agences internationales d'aide et de coopération, etc.

3. La formation fondamentale en gestion internationale

Compte tenu de la déréglementation dans de nombreux pays, de la montée en puissance des pays

en voie de développement, des progrès technologiques ainsi que de la quasi-disparition des barrières commerciales qui ne cessent de transformer l'économie mondiale, les entreprises sont de plus en plus à la recherche de personnes capables de s'adapter à ce paysage économique en évolution et capables de transformer ces changements en avantages compétitifs pour celles-ci. Afin de préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des gestionnaires plus efficaces dans un monde des affaires en constante évolution, le programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** est articulé sur la transmission de connaissances et l'acquisition de compétences afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de composer et de relever les principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises qui veulent réussir dans une économie mondialisée à savoir : l'évolution des attentes des consommateurs, les changements technologiques et la déréglementation de l'économie.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et les stratégies pour les atteindre

Le programme vise également à préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle sachant que ces défis proviennent aussi bien de l'environnement interne que de l'environnement externe. Ces défis ont trait à des aspects aussi divers que la qualité des produits et services, l'écoute de la clientèle, la gestion des opérations et de la productivité, la gestion du changement, la place qu'occupe l'entreprise sur les marchés internationaux, la concurrence étrangère et le maintien des parts de marché dans un environnement sans cesse turbulent, l'innovation et la créativité, la rationalisation des ressources, les nouvelles formes de travail, la redéfinition des structures organisationnelles, la gestion des exportations, etc.

L'énumération précédente des situations que devront affronter les diplômées et les diplômés en gestion internationale ne signifie pas qu'elles doivent être traitées séparément. Bien au contraire, leur interdépendance constitue la réalité complexe de l'entreprise globale qui souhaite augmenter l'efficacité de ses opérations régionalement ou mondialement, augmenter l'impact de ses stratégies et accroître la rapidité de ses actions commerciales. Les entreprises seront à la recherche de gestionnaires plus efficaces et qui seront capables de concilier la réalité opérationnelle locale avec les impératifs dictés par la stratégie globale de l'entreprise. Pour ce faire, les 60 crédits composant la discipline principale du programme sont divisés en deux catégories : la première comprend 27 crédits décrits comme étant un ensemble cohérent de cours jugés nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants d'effectuer des études plus approfondies dans la discipline de la gestion internationale.

La plupart de ces neuf (9) cours sont suivis dès la première année du programme et visent à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants dans leur programme d'études et faciliter la rétention. Ils permettent aux étudiantes et aux étudiants de bien comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise et forment le corps de connaissances jugé préalable à l'approfondissement des connaissances du champ d'études. Essentiellement, ils visent à donner aux futurs gestionnaires les connaissances nécessaires pour appréhender l'entreprise comme une entité. À noter que dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, ces 27 crédits de cours deviennent obligatoires dans tous les autres programmes de baccalauréat spécialisés en administration des affaires de la Faculté d'administration, sauf celui de Baccalauréat spécialisé en administration des affaires – comptabilité qui vise à répondre aux exigences des ordres professionnels en comptabilité.

La deuxième catégorie de cours permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans les domaines qui décrivent bien la réalité de l'entreprise globale. Cette catégorie comprend 11 cours ou 33 crédits regroupant un ensemble de connaissances essentielles pour réussir dans une économie globale de l'entreprise. De toute évidence, cet ensemble de cours permet d'appréhender la dimension internationale de la gestion. Avec ces cours, on s'intéressera à la recherche commerciale, au processus de gestion de la qualité des produits et services, le marketing international comprenant entre autres la notion des attentes des consommateurs, de la vente et des négociations interculturelles pour savoir comment réussir son projet dans les pays émergents. À noter que la plupart des agences gouvernementales exigent maintenant la mise en place de processus de gestion de la qualité avant d'accorder des subventions aux entreprises exportatrices. Ces processus reposent en grande partie sur des notions quantitatives acquises dans

le cours de méthodes quantitatives en gestion. De plus, on s'intéressera aux principes de la gérance internationale, sans oublier les conditions du financement de cette aventure internationale qui débute souvent par l'exportation.

Pour résumer, rappelons que dans ce programme la formation fondamentale se prépare en deux étapes. Les cours qui traitent de la réalité de l'entreprise sont surtout présentés dans les deux premières années tandis que les cours permettant d'approfondir plusieurs des dimensions de la gestion internationale s'échelonnent sur les dernières années du programme. **Les trois stages sont faits pendant les sessions printemps-été de la deuxième, troisième et quatrième années.**

3.2 L'apport des disciplines connexes

Dans le cadre de la formation fondamentale en gestion internationale, les disciplines connexes se divisent en deux catégories :

La première comprend 15 crédits de cours dans les disciplines d'économie (ECON 1020 *Principes économiques macro*; ECON 1030 *Principes économiques micro*); de mathématiques des affaires (MATH 1153 *Intro math des affaires)*; de statistiques (STAT 2633 *Introduction à la stat. appliquée)* et de droit (DROI 2000 *Initiation au droit commercial*). Les connaissances acquises dans ces cours vont s'ajouter à celles d'autres cours de la première année où l'accent est placé sur la compréhension de la dynamique interne et de la réalité externe de l'entreprise.

La seconde catégorie, qui comprend elle aussi 15 crédits, est composée de cours qui permettent de mieux saisir la réalité de l'entreprise dans le contexte de la mondialisation. En plus de s'initier à une troisième langue, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir des cours parmi les cours de sciences religieuses, économie et sciences politiques qui sont jugés nécessaires pour œuvrer dans un contexte international.

Le tableau 1 suivant présente la répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**. Le tableau montre la répartition des 60 crédits de cours de la formation fondamentale et les 30 crédits de cours connexes. Comme mentionné auparavant, les 27 crédits de cours du tronc commun forment le corps de connaissances préalables à l'approfondissement des connaissances du champ d'études et sont nécessaires pour que les étudiantes et étudiants puissent appréhender l'entreprise comme une entité et comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise.

Tableau 1
Répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**

Discipline principale		**60 cr.**
Tronc commun		**27 cr.**
1. ADCO1010	Comptabilité financière	3 cr.
2. ADCO2310	Comptabilité de gestion	3 cr.
3. ADFI2510	Gestion financière	3 cr.
4. ADFS2901	Fiscalité	3 cr.
5. ADGO1431	Intro gestion des opérations	3 cr.
6. ADMK1310	Introduction au marketing	3 cr.
7. ADMN1220	Introduction au management	3 cr.
8. ADSI1601	Intro systèmes d'information	3 cr.
9. ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.
Cours de la discipline		**33 cr.**
10. ADMK2353	Comportement du consommateur	3 cr.
11. ADMN3212	Management international	3 cr.
12. ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.
13. ADGO3433	Gestion de la qualité	3 cr.
14. ADMK3352	Recherche commerciale I	3 cr.
15. ADMK4315	Marketing international	3 cr.
16. ADMI4800	Projet international	3 cr.
17. ADFI4506	Sujets en finance internationale	3 cr.

17. ADFI4506	Sujets en finance internationale	3 cr.
18. ADMI4999	Projet de fin d'études	3 cr.
19. Choisir un cours débutant par le sigle AD		3 cr.
20. Choisir un cours débutant par le sigle AD		3 cr.
21. ADMI3470	**Stage I**	**0 cr.**
22. ADMI4470	**Stage II**	**0 cr.**
23. ADMI4480	**Stage III**	**0 cr.**
Cours connexes		**30 cr.**
1. ECON1020	Principes économiques (macro)	3 cr.
2. ECON1030	Principes économiques (micro)	3 cr.
3. MATH1153	Intro math des affaires	3 cr.
4. STAT2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.
5. DROI2000	Initiation au droit commercial	3 cr.
6. Choisir un cours dans une 3e langue (autre que le français ou l'anglais)		3 cr.
7. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
8. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
9. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
10. Choisir un cours parmi la liste des cours connexes		3 cr.
Liste des cours connexes SCRE 1110 Les grandes religions GEOG 1703 Carte du monde ECON 2040 Questions économiques contemporaines ECON 2600 Économie internationale ECON 3550 Monnaie et crédit ECON 3600 Relations économiques intern. ECON 3910 Marché des capitaux SCPO 1000 Science politique I SCPO 2340 Intro aux relations internationales SCPO 2365 Organ. intern. contemporaines SCPO 3320 Théories en relations intern. SCPO 3330 Éthiques internationales		

3.3 Session d'études à l'international

Dans le cadre du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**, l'étudiante ou l'étudiant doit poursuivre une session d'étude à l'étranger à partir de la troisième année où elle ou il pourra compléter l'équivalent de 15 crédits de cours. Ces cours seront reconnus sous forme d'équivalences au dossier étudiant, conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle gouvernant le transfert de crédits.

4. La formation générale

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Avec le nouveau cours ADMN 1000 *Outils d'apprentissage : gestion*, nous allons donner aux étudiantes et aux étudiants les connaissances et développer les compétences afin leur permettre de maîtriser les outils nécessaires pour réussir un programme de baccalauréat spécialisé. Entre autres, ce cours a pour objectif de faciliter la transition, l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants du milieu secondaire à un programme d'études en milieu universitaire.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**, l'apprenante ou l'apprenant devra suivre une série de cours qui traitent de l'international (ADMN 3212, *Management international*; ADMK 4315, *Marketing international*; ADMI 4800, *Projet international*; ADFI 4506, *Sujets en finance internationale*). Dans ces cours, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux notions de commerce international, aux différences

pays. Le cours d'une troisième langue ainsi qu'une session d'étude à l'étranger devraient complémenter sa formation. De plus, plusieurs personnes d'affaires sont invitées à titre de conférenciers pour partager avec la population étudiante l'importance de la connaissance des autres cultures si l'on veut réussir à l'international.

Par ailleurs, cet objectif d'ouverture à l'Autre et/ou internationalisation est aussi atteint au moyen d'autres activités et conférences organisées en collaboration avec le Centre de commercialisation internationale de la Faculté. À titre d'exemple, il y a la Semaine de commerce international, où un grand nombre de personnes sont invitées à partager leurs expériences dans le commerce international. De plus, au cours de cette semaine, les étudiantes et étudiants internationaux sont invités à présenter et à partager avec les autres étudiantes et étudiants les différentes réalités de leurs pays d'origine. En 2009 près de 30 % de la population étudiante de la Faculté d'administration était constituée d'étudiantes et étudiants en provenance de l'international.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

De par sa structure et la diversité des cours, le programme proposé permet d'atteindre l'objectif de multidisciplinarité. De plus, à la fin du programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)**, nous avons ajouté un nouveau cours qui touche à toutes les disciplines de l'administration des affaires ADMI 4999 *Projet de fin d'études.* C'est un cours qui sera donné par une équipe de professeures et professeurs de la Faculté représentant les diverses disciplines (comptabilité, finance, fiscalité, gestion des opérations, gestion des ressources humaines, management, marketing et systèmes d'information organisationnels). Force est de reconnaître que si l'étude de la gestion constitue une discipline exigeante et même complexe, cette matière demeure très captivante, ne serait-ce que parce qu'elle est à la croisée de diverses réalités qui viennent ponctuer le quotidien : humaines et techniques, formelles et informelles, tangibles et intangibles, individuelles et collectives, structurées non structurées, axées sur le changement, l'innovation ou axées sur la continuité, etc. Ainsi dans ce cours, l'apprenante ou l'apprenant sera amené à voir les problèmes de l'entreprise d'un point de vue plus large et englobant tenant compte de l'interdépendance accrue des problèmes et des acteurs au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, comme la majorité des cours en administration des affaires mise sur la prise de décision en groupe et comme la population étudiante est très hétérogène et comme il y a plusieurs disciplines dans la Faculté, on se retrouve dans les cours avec un grand nombre d'équipes mixtes, ce qui facilite l'atteinte des objectifs liés à la multidisciplinarité et à l'interdisciplinarité.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Dans le cadre du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**, plusieurs cours ont des contenus de mathématiques (MATH 1153 *Intro maths des affaires*, ADGO 2432 *Méthodes quantitatives en gestion*) et de statistiques (STAT 2633 *Introduction à la statistique appliquée*). Il y a plusieurs autres cours où ces notions sont utilisées pour la prise de décision à savoir ADCO 2310, *Comptabilité de gestion I* et ADMK 3352, *Recherche commerciale I.*

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Sensibilité aux arts et lettres.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de

cours prévue pour répondre à l'objectif Capacité de penser logiquement et de manière critique.

Par ailleurs, il convient de noter que dans les cours des disciplines de la Faculté d'administration, entre autres, l'accent est mis sur la résolution de problèmes en affaires basée sur la démarche scientifique et la méthode de cas avec des concepts mathématiques ou de statistiques. Ces approches nécessitent que les étudiantes et les étudiants remettent en question les pratiques de gestion et procédés utilisés dans les entreprises et procèdent à une analyse minutieuse des situations problématiques pour en arriver à suggérer des solutions qui répondent de façon adéquate à la réalité du monde des affaires. De cette façon, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de développer leurs habiletés de penser de façon logique et de manière critique, ce qui permet d'atteindre l'objectif de formation générale

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette exigence, qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton, est assurée par l'obligation de réussir un minimum de six (6) crédits de français. Les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et étudiants à s'exprimer et à rédiger en français. Il s'agit notamment de présentations orales en classe et de travaux de rédaction dans lesquels les normes linguistiques doivent être respectées. Somme toute, les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribuent aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** devra suivre, suite à un test de classement, au moins un cours de trois crédits en anglais de niveau ANGL1032 ou plus élevé. Encore une fois, il reviendra à l'étudiante ou à l'étudiant d'en choisir davantage si cela l'intéresse parmi les cours au choix. De plus, dans certains cours de la troisième et quatrième année de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant aura à faire des lectures en anglais, notamment dans les revues spécialisées de la discipline, ce qui permettra, entre autres, d'améliorer la capacité de lecture en anglais.

Le Tableau 2 qui suit résume donc la situation des cours de formation générale dans le cadre du programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** et montre les cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale.

Tableau 2
Exigences et objectifs de la Formation générale satisfaits dans le cadre du programme de BAA (gestion internationale – régime coopératif)

Formation générale [1]		**30 crédits**
OFG 1 - Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN 1000 Outils d'apprentissage : gestion	3 CR
OFG 2 - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADMN 3212 Management international ADMK 4315 Marketing international ADMI4800 Projet international ADFI4506 Sujets en fin. internationale	3 CR
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI 4999 Projet de fin d'études	3 CR
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH 1153 Intro : math des affaires STAT2633 Intro. à la stat. appliquée ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion	3 CR
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	6 CR
OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL1032 ou plus élevé)	3 CR

[1] Note : Dans le cadre du programme de **BAA (gestion internationale – régime coopératif)**, l'étudiante ou l'étudiant doit notamment suivre trois (3) cours au choix étant donné que les OFG 2, 4 et 5 sont atteints à même les cours de la formation fondamentale.

Claude Dionne - Rép. : Cours à option

De : Lisa Roy
À : Claude Dionne
Date : 2010-01-11 11:13
Objet : Rép. : Cours à option
CC : Egbert J. McGraw; Gaston L. LeBlanc

Bonjour M. Dionne,

Après avoir consulté les directeurs des départements concernés, voici ce qui en est. Lorsque j'ai indiqué "pas de problèmes", ceci implique que le secteur ne voit aucun problème à ce que le cours en question fasse partie de vos listes. Pour certains cours, j'ai ajouté des commentaires tels qu'ils m'ont été transmis pour votre information.

SCRE 1110 Les grandes religions: Pas de problèmes

SCRE 2120 Religion(s) et culture(s): Ce cours n'a été offert qu'une seule fois depuis une douzaine d'années.

SCRE 3450 Religion et sociologie: Ce cous ne s'est pas offert depuis plusieurs années.

DEMO 1000 Introduction à la démographie: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

DEMO 2050 Économie et population: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

GEOG 1703 Cartes du monde: Pas de problèmes

ICOM1853 Actualité et culture: Pas de problèmes. Par contre, le directeur m'informe que ce cours n'aborde pas de sujets internationaux. Selon lui, " il est évident que les étudiants et étudiantes en gestion internationale seraient plus intéressés par nos thèmes internationaux en Actualité et culture III, mais qu'ils seraient lourdement défavorisés par leur manque d'initiation à la recherche universitaire. C'est pourquoi nous exigeons comme préalable Actualité & culture I pour le II, et le II pour le III." M. Giroux ajoute aussi ceci: "Le cours Actualité & culture I n'aborde donc pas de sujets internationaux, contrairement aux listes de cours à option proposées par M. Dionne. Si celui-ci voit quand même des avantages à maintenir ce cours dans sa liste A, nous serons heureux d'accueillir se étudiantes et étudiants. Néanmoins, si ceux-ci ont déjà une préparation à la recherche universitaire à travers certains cours spécialisés, autres que les nôtres, je recommande fortement Actualité & culture III."

ECON 2040 Questions économiques contemporaines: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 2600 Économie internationale: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3550 Monnaie et crédit: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3600 Relations économiques internationales: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

ECON 3910 Marché des capitaux: Pas de problèmes mais les cours ne seront pas nécessairement offerts sur une base régulière.

SCPO 1000 Science politique I: Pas de problèmes

SCPO 2340 Intro. aux relations internationales: Pas de problèmes

SCPO 2365 Orga. intern. contemporaines: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SCPO 3320 Théories en relations internationales: Pas de problèmes

SCPO 3330 Éthiques internationales: Pas de problèmes

SCPO 3540 Économie et politique des É-U: Dans le cadre de la reconfiguration, ce cours sera aboli.

SCPO 4150 La politique et les médias: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SCPO 4340 Politique étrangère du Canada: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

SOCI 4640 Socio. de la mondialisation: Ce cours se donne de façon très occasionnelle.

Cordialement,

Lisa

Lisa Roy
Vice-doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Téléphone: 506-858-4016
Télécopieur: 506-858-4166

Courriel: lisa.roy@umoncton.ca

>>> Claude Dionne 12/21/2009 9:51 am >>>
Bonjour Madame Roy,

Dans la réorganisation (processus de reconfiguration) de notre programme de BAA gestion internationale nous avons maintenant proposé deux listes de cours à option relevant de votre Faculté.

Nous avons une liste de cours à option A (information culture et géographie) composée des cours suivants :

SCRE 1110 Les grandes religions
SCRE 2120 Religion(s) et culture(s)
SCRE 3450 Religion et sociologie
DEMO 1000 Introduction à la démographie
DEMO 2050 Économie et population
GEOG 1703 Cartes du monde
ICON 1853 Actualité et culture

Dans la liste A, l'étudiante ou l'étudiant devra suite deux des sept cours proposés.

Nous avons aussi une deuxième liste de cours à option dite : liste B (économie, environnement politique et sociologie) composée des cours suivants :

ECON 2040 Questions économiques contemporaines
ECON 2600 Économie internationale
ECON 3550 Monnaie et crédit
ECON 3600 Relations économiques internationales
ECON 3910 Marché des capitaux

SCPO 1000 Science politique I
SCPO 2340 Intro. aux relations internationales
SCPO 2365 Orga. intern. contemporaines
SCPO 3320 Théories en relations internationales
SCPO 3330 Éthiques internationales
SCPO 3540 Économie et politique des É-U
SCPO 4150 La politique et les médias
SCPO 4340 Politique étrangère du Canada

SOCI 4640 Socio. de la mondialisation

Dans cette deuxième liste l'étudiante ou l'étudiant devra suivre quatre cours parmi les 14 cours proposés.

Pour ce programme d'études en gestion internationale nous avons à peu près 10 inscriptions par année.

Est-il possible de nous autoriser à ajouter l'ensemble des cours énumérés ci-haut dans notre programme de BAA en gestion internationale ?

Merci de votre collaboration et je vous souhaite une excellente fin d'année 2009.

Salutations

Claude Dionne, Ph.D.
Vice-doyen
Faculté d'administration

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Comparaison entre le programme actuel de Baccalauréat en administration des affaires concentration en gestion internationale – régime coopératif et le programme proposé de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)

Le tableau 3 permet de comparer le programme actuel de BAA avec concentration en gestion internationale-régime coopératif au programme proposé de **BAA (gestion internationale - régime coopératif)** en termes de la répartition du nombre de crédits par année du programme et selon les paramètres guidant la reconfiguration des programmes. Comme le montre le tableau 3, le nombre de crédits du nouveau programme passe de 121 à 120 crédits. Le Comité des programmes notera que nous avons cherché à équilibrer le nombre de crédits de la formation générale et les cours au choix sur les quatre années du programme, c'est-à-dire neuf (9) crédits en première année, six (6) en deuxième, six (6) en troisième et neuf (9) en dernière année. La structure du programme facilitera les études à l'étranger dans d'autres universités partenaires aux États-Unis, au Mexique ainsi qu'en Europe. **Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif) est similaire au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) à l'exception des objectifs du programme qui sont légèrement différents, des conditions d'admission et de maintien et des trois stages (ADMI 3470 *Stage I*, ADMI 4470 *Stage II*, et ADMI 4480 *Stage III*) ne comportant aucun crédit et faits pendant les sessions printemps-été de la deuxième, troisième et quatrième années. L'étudiante ou l'étudiant termine son programme avec une session de plus que le programme régulier.**

L'étudiante ou l'étudiant fait une demande d'admission au programme à la fin de la première année et pour être admis doit avoir réussi tous les cours de la première année, obtenu une moyenne minimale de 2,50 et être inscrit dans un programme de BAA. L'étudiante ou l'étudiant doit transférer du régime coopératif au programme régulier de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) si sa moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 ou si elle ou il échoue un stage.

Le formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme) permet de comparer le programme actuel au programme proposé. En résumé, les principaux changements apportés au programme sont les suivants :

Première année :

Dans le programme de **BAA (gestion internationale - régime coopératif)**, le cours ADMN 1200 *La gestion* a été remplacé par le cours ADMN 1220 *Introduction au management* afin de proposer un enseignement basé sur toutes les fonctions de l'entreprise. Le cours ADMN 1222 *Habiletés de gestion* a été aboli et remplacé par le nouveau cours ADMN1000 *Outils d'apprentissage : gestion* pour satisfaire à l'objectif de la formation générale Initiation aux études universitaires. Les deux cours suivants sont ajoutés ADMK 1310 *Introduction au marketing* et ADGO 1431 *Intro. gestion des opérations* pour donner aux étudiantes et aux étudiants une meilleure compréhension de l'ensemble des fonctions de l'entreprise et favoriser la réussite des études dans le domaine d'étude. Au niveau des cours connexes, le cours *Mathématiques des affaires* (MATH 1054) passe de quatre (4) à trois (3) crédits et devient MATH 1153 *Intro : math des affaires* tandis que le cours de *Macro-économie* (ECON 1020) sera donné en deuxième année. (Pour ces deux cours, des consultations ont été menées auprès du Département de mathématiques et de statistiques ainsi que du Département d'économie).

Deuxième année :

Les notions de comptabilité de gestion seront traitées en deuxième année dans le nouveau cours ADCO 2310 *Comptabilité de gestion I,* en remplacement du cours ADCO1301 *Comptabilité de gestion I* parce que son contenu est mieux adapté aux disciplines de la gestion autre que la comptabilité. Le cours de *Macro-économie* (ECON 1020) est présenté en deuxième année parce que nos étudiantes et étudiants auront acquis une meilleure connaissance du fonctionnement et du rôle des entreprises dans l'économie en première année, ce qui favorise l'apprentissage de l'économie dans une perspective macro-économique. Finalement, il y a deux cours de la formation générale, à savoir un cours d'anglais de niveau ANGL1032 ou plus et un autre cours tiré de la banque de cours permettant de répondre aux objectifs de la formation générale. Avec le programme de **BAA (gestion internationale - régime coopératif)**, nous avons pour les deux premières années neuf (9) cours de la formation fondamentale qui forment le corps des connaissances en gestion jugées nécessaires à la poursuite d'études en gestion internationale en troisième année (ADCO 1010, ADMN 1220, ADGO 1431, ADSI 1601, ADCO 2310, ADFS 2901, ADFI 2510, ADMK 1310, ADMN 2250). Parmi les cours de disciplines connexes, en plus des cours d'économie nous retrouvons un cours de statistique (STAT 2653). **À la fin de la deuxième année,**

l'étudiante ou l'étudiant fait son premier stage rémunéré en entreprise d'une durée de 12 semaines (ADMI 3470 *Stage I*).

Pour les deux premières années, le nombre total des crédits passe de 64 pour le BAA avec concentration en gestion internationale - régime coopératif à 60 crédits pour le **BAA (gestion internationale - régime coopératif)**.

Troisième année :

Pour la troisième année, nous avons, entre autres, quatre cours de la discipline principale dont ADMN 3212, *Management international*, ADGO 3433 *Gestion de la qualité*, ADMK 3352 *Recherche commerciale I* et un cours choisis parmi les sigles *ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI ET ADRH*. De plus, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir quatre (4) cours de disciplines connexes, soit DROI 2000, *Initiation au droit commercial*, un *cours d'une troisième langue*, une particularité du programme de gestion internationale qui permet l'initiation à une troisième langue et *deux cours à option* de la liste des cours connexes. Pour compléter sa troisième année, l'étudiante ou l'étudiant doit aussi suivre un cours de formation générale et un cours au choix. **Le deuxième stage ADMI 4470 *Stage II* est fait à la fin de la troisième année.**

Quatrième année :

Pour la dernière année du programme, nous avons introduit le cours ADMI 4999 *Projet de fin d'études* pour satisfaire l'objectif de l'interdisciplinarité et répondre aux exigences d'un programme spécialisé qui exige généralement un projet de fin d'études. Ce cours sera donné par une équipe de professeures et professeurs pour assurer l'intégration des connaissances dans une perspective globale de l'entreprise. De plus, les cours de la discipline principale sont essentiellement des cours de *marketing international* (ADMK 4315), *sujets en finance internationale* (ADFI 4506), *projet international* (ADMI 4800) et un cours à option choisi parmi les cours de sigle *ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI, et ADRH*. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi suivre deux cours connexes, un cours de formation générale et deux cours au choix pour compléter sa formation.**Le troisième stage ADMI 4480 Stage III est fait pendant la session printemps-été de la quatrième année.**

TABLEAU 3

Comparaison entre le nombre de crédits du programme actuel de Baccalauréat en administration des affaires concentration en gestion internationale - régime coopératif (121 crédits) avec le programme proposé de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif) (120 crédits)

Programme actuel			Programme proposé		
1re année			**1re année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	15 cr.		Discipline principale	15 cr.	
Disciplines connexes	10 cr.		Disciplines connexes	6 cr.	
Formation générale :	9 cr.		Formation générale :	9 cr.	
		34 cr.			30 cr.
2e année			**2e année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	15 cr.		Discipline principale	12 cr.	
Disciplines connexes	15 cr.		Disciplines connexes	12 cr.	
		30 cr.	Formation générale :	6 cr.	
					30 cr.
3e et 4e années			**3e année**		
Formation fondamentale :			Formation fondamentale :		
Discipline principale	45 cr.		Discipline principale	15 cr.	
Formation générale :	12 cr.		Disciplines connexes	9 cr.	
		57 cr.	Formation générale	3 cr.	
			Cours au choix :	3 cr.	
					30 cr.
			4e année		
			Formation fondamentale :		
			Discipline principale	18 cr.	
			Discipline connexes	3 cr.	
			Formation générale	3 cr.	
			Cours au choix :	6 cr.	
					30 cr.
Total :		121 cr.	Total :		120 cr.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration **le** 14 décembre 2009

Département : Administration

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel

1re année

Cours obligatoires (31 crédits)

ADCO 1010	Comptabilité financière I	3 cr.
ADCO 1301	Comptabilité de gestion I	3 cr.
ADMN 1200	La gestion	3 cr.
ADMN 1222	Habiletés de gestion	3 cr.
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3 cr.
ECON 1020	Principes économiques (macro)	3 cr.
ECON 1030	Principes économiques (micro)	3 cr.
FRAN 1903	La langue et les normes	3 cr.
FRAN	Français	3 cr.
MATH 1054	Mathématiques des affaires	4 cr.
		31 cr.

Cours au choix (choisir 3 crédits parmi tous les cours offerts à l'Université à l'exception des cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADRH et ADSI) 3 cr.

34 cr.

2e année

Cours obligatoires (27 crédits)

ADFI 2510	Gestion financière	3 cr.
ADFS 2901	Fiscalité I	3 cr.
ADGO 2431	Gestion des opérations	3 cr.
ADGO 2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.
ADMK 2310	Principes de marketing	3 cr.
ADMK 2353	Comportement du consommateur	3 cr.
ADMN 2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.
DROI 2000	Initiation au droit commercial	3 cr.
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.
		27 cr.

Cours à option : choisir 3 crédits parmi les cours suivants

ADCO 2001	Comptabilité financière II	3 cr.
ADCO 2002	Comptabilité financière III	3 cr.
ADFI 2520	Décisions d'investissement	3 cr.
ADGO 2433	Gestion de la qualité	3 cr.
ADMN 2220	Entrepreneuriat	3 cr.
ADSI 2603	Logiciels de gestion	3 cr.
INFO 1001	Principes de programmation I	3 cr.
INFO 1002	Principes de programmation II	3 cr.
		3 cr.

30 cr.

Proposition de modification

1re année

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADCO1010	Comptabilité financière I	3 cr.	
ADMN 1220	Introduction au management	3 cr.	
ADMK 1310	Introduction au marketing	3 cr.	
ADGO 1431	Intro. gestion des opérations	3 cr.	
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3 cr.	
			15 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires

ECON 1030	Principes économiques (micro)	3 cr.	
MATH 1153	Intro : math des affaires	3 cr.	
			6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE :

Cours obligatoires de formation générale

FRAN 1500	Communication orale	3 cr.	
FRAN 1600	Communication écrite	3 cr.	
ADMN 1000	Outils d'apprentissage : gestion	3 cr.	
			9 cr.

30 cr.

2e année

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADCO 2310	Comptabilité de gestion I	3 cr.	
ADFS 2901	Fiscalité I	3 cr.	
ADMN 2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.	
ADFI 2510	Gestion financière	3 cr.	
ADGO 2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.	
ADMK 2353	Comportement du consommateur	3 cr.	
ADMI 3470	**Stage I**	**0 cr.**	
			18 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires

ECON 1020	Principes économiques (macro)	3 cr.	
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.	
			6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE :

Cours obligatoires

ANGL 1032 ou plus	3 cr.	
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale		
Sensibilité aux arts et lettres	3 cr.	
		6 cr.

30 cr.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

3e et 4e années

Cours obligatoires (21 crédits)

ADFI 4506	Sujets en fin internationale	3 cr.
ADMI 4800	Projet international	3 cr.
ADMK 3352	Recherche commerciale I	3 cr.
ADMK 4315	Marketing international	3 cr.
ADMN 3212	Gérance internationale	3 cr.
ADMN 4212	Gestion stratégique	3 cr.
ECON 2600	Économie internationale	3 cr.

Option (15 crédits)

Bloc I : Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

ADCO 3310	Comptabilité de gestion II	3 cr.
ADFI 3510	Décisions de financement	3 cr.
ADGO 2433	Gestion de la qualité	3 cr.
ADGO 3461	Statistique en gestion	3 cr.
ADMK 4370	Recherche commerciale II	3 cr.
ADMN 2220	Entrepreneuriat	3 cr.
ADSI 3541	Intranet/Extranet en gestion	3 cr.
ECON 3540	Économie et politique des E.U.	3 cr.
ECON 3550	Monnaie et crédit	3 cr.
ECON 3600	Relations économiques intern.	3 cr.
ECON 3910	Marché des capitaux	3 cr.

Bloc II : Choisir 6 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADRH et ADSI.

Cours au choix (21 crédits)

Bloc I : Choisir 9 crédits de langues, dont au moins 3 crédits dans une troisième langue.

Bloc II : Choisir 12 crédits hors faculté parmi la liste recommandée par la Faculté dont au moins 3 crédits parmi les cours GEOG, HIST, PHIL ou SCRE et au moins 3 crédits parmi les sigles PSYC, SOCI ou SCPO ou ECON.

Total 57 crédits

GLOBAL 121 cr.

Cours au choix hors faculté

ECON 3100	Histoire de la pensée	3 cr.
ECON 3120	Économie et éthique	3 cr.
GEOG 1703	Carte du monde	3 cr.
HIST 2432	Les États-Unis depuis 1835	3 cr.
HIST 2611	Histoire générale de l'Asie	3 cr.
HIST 2810	L'Europe depuis 1815	3 cr.
MULT 1003	Les grandes cultures	3 cr.
PHIL 2235	Éthique	3 cr.
PHIL 3462	Philosophie de la culture	3 cr.
PSYC 1700	Intro à la psycho appliquée	3 cr.
PSYC 2500	Psychologie sociale	3 cr.
SCPO 2340	Intro aux relations inter	3 cr.
SCPO 2365	Organ intern. contemporaines	3 cr.
SCRE 1110	Les grandes religions	3 cr.
SCRE 2120	Religion (s) et culture (s)	3 cr.
SCRE 3450	Religion et sociologie	3 cr.
SOCI 1100	Thèmes sociologiques	3 cr.
SOCI 4575	Sociologie de la culture	3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le ou la responsable du programme.

3e année (30 crédits)

À compter de la 3e année une session d'étude à l'étranger est obligatoire (voir note 1)

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADMN 3212	Management international	3 cr.	
ADGO 3433	Gestion de la qualité	3 cr.	
ADMK 3352	Recherche commerciale I	3 cr.	
ADMI 4470	**Stage II**	**0 cr.**	
			9 cr.

Discipline principale : cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK,ADMN, ADSI et ADRH 3 cr.

3 cr.

Disciplines connexes : cours obligatoires

DROI 2000	Initiation au droit commercial	3 cr.	
Choisir un cours dans une 3e langue		3 cr.	
			6 cr.

Disciplines connexes : cours à option

Choisir deux cours dans la liste des cours connexes (voir liste ci-dessous) 6 cr.

6 cr.

FORMATION GÉNÉRALE : COURS OBLIGATOIRE ET COURS AU CHOIX :

Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'objectif de formation générale

Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
		6 cr.
		30 cr.

4e année (30 crédits)

FORMATION FONDAMENTALE :

Discipline principale : cours obligatoires

ADMK 4315	Marketing international	3 cr.	
ADFI 4506	Sujets en fin internationale	3 cr.	
ADMI 4800	Projet international	3 cr.	
ADMI 4999	Projet de fin d'études	3 cr.	
ADMI 4480	**Stage III**	**0 cr.**	
			12 cr.

Discipline principale : cours à option

Choisir 3 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH 3 cr.

3 cr

FORMATION GÉNÉRALE : COURS OBLIGATOIRE ET COURS AU CHOIX

Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'objectif de formation générale

Capacité de penser logiquement et de manière critique.	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
Choisir un cours au choix	3 cr.	
		9 cr.
		30 cr.
Total		120 cr.

Liste des cours connexes :

SCRE 1110 Les grandes religions
GEOG 1703 Carte du monde
ECON 2040 Questions économiques contemporaines
ECON 2600 Économie internationale
ECON 3550 Monnaie et crédit
ECON 3600 Relations économiques intern.
ECON 3910 Marché des capitaux
SCPO 1000 Science politique I
SCPO 2340 Intro aux relations internationales
SCPO 2365 Organ. intern. contemporaines
SCPO 3320 Théories en relations intern.
SCPO 3330 Éthiques internationales

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

	Note 1 : Session d'étude à l'étranger Les étudiantes et étudiants du BAA **(gestion internationale-régime coopératif)** doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans un établissement d'enseignement partenaire à partir de la troisième année. Elles ou ils obtiendront des équivalences de cours conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale-régime coopératif)

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
Sigle	**Crédits**	**Sigle**	**Crédits**	
				Aucun cours nouveaux, modifiés ou abolis Le BAA gestion internationale-régime coopératif est composé de cours dont les sigles commencent par AD tirés des autres disciplines de la Faculté.

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale-régime coopératif)

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
Sigle	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**	**Sigle**	**Titre**	**Numéro d'OFG visé**
			ADMI4800	Projet international	OFG 2
			ADFI4506	Sujets en fin. internationale	OFG 2

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)

☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme
Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale-régime coopératif)

1.2 Unité responsable

Département d'administration et Département de comptabilité

1.3 Diplôme accordé

Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale-régime coopératif)

1.4 Durée du programme

Quatre (4) ans

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton : 4 ans
Edmundston : 2 premières années*
Shippagan : 2 premières années*
*Les années subséquentes se font à Moncton.

1.6 Date d'entrée en vigueur

Septembre 2011

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale-régime coopératif)** vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale afin qu'elle ou il puisse s'intégrer à des organisations qui ont des ramifications à l'étranger. Le programme cherche à former des étudiantes et étudiants ouverts aux autres cultures, sensibles aux problématiques internationales et capables de communiquer et de travailler dans un contexte international **à l'aide de trois stages en entreprise.**

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation de nouveaux gestionnaires en gestion internationale utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes participatives. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels s'ajoutent des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. La préparation d'un plan d'exportation et l'organisation d'une mission commerciale constituent un autre moyen pour introduire la pratique de la gestion internationale

dans les conditions d'apprentissage. La session d'étude à l'international permet aux étudiantes et étudiants de s'imprégner des réalités internationales, favorise l'insertion professionnelle et devient une source d'enrichissement intellectuel pour les apprenantes et apprenants. **Les trois stages rémunérés en entreprise permettent de mieux comprendre la réalité du marché du travail et d'acquérir une expérience pertinente.**

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☒
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)
  Les étudiantes et étudiants font une demande d'admission au régime coopératif à la fin de la première année.
  L'admission au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif) est limitée à un maximum de 15 personnes.
  Les étudiantes ou les étudiants doivent :
  Réussir tous les cours de la première année et être inscrits dans un programme de B.A.A.;
  Obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,50 à la fin de la première année.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

L'étudiante ou l'étudiant doit transférer du régime coopératif au programme régulier de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) si sa moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 ou si elle ou il échoue un stage.

Session d'étude à l'étranger

Les étudiantes et étudiants du **Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans un établissement d'enseignement partenaire à partir de la troisième année du programme. Des équivalences de cours seront accordées conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)[1]

Formation fondamentale

Discipline principale – Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
ADCO1010	Comptabilité financière I	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADFI2510	Gestion financière	3

[1] Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-10-Feuille de route.

ADFI4506	Sujets en fin. internationale	3
ADFS2901	La fiscalité I	3
ADGO1431	Intro gestion des opérations	3
ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3
ADGO3433	Gestion de la qualité	3
ADMK2353	Comportement du consommateur	3
ADMK3352	Recherche commerciale I	3
ADMI4800	Projet international	3
ADMI4999	Projet de fin d'études	3
ADMK1310	Introduction au marketing	3
ADMK4315	Marketing international	3
ADMN1220	Introduction au management	3
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADMN3212	Management international	3
ADSI 1601	Intro systèmes d'information	3
ADMI 3470	**Stage I**	**0**
ADMI 4470	**Stage II**	**0**
ADMI 4480	**Stage III**	**0**

54 cr.

Discipline principale – Cours à option

Choisir 6 crédits parmi les cours ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMK, ADMI, ADMN, ADRH, ADSI. 6 cr.

6 cr.

Total discipline principale 60 cr.

Disciplines connexes – Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
DROI 2000	Initiation au droit commercial	3
ECON 1020	Principes économiques (macro)	3
ECON 1030	Principes économiques (micro)	3
MATH 1153	Intro math des affaires	3
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3
3ième LANG	Choisir un cours dans une 3ième langue (autre que le français et l'anglais)	3

18 cr.

Disciplines connexes – Cours à option

Choisir quatre cours parmi la liste suivante des cours connexes :

Sigle	Titre	Nombre de crédits
SCRE1110	Les grandes religions	3
GEOG1703	Carte du monde	3
ECON 2040	Questions économiques contemporaines	3
ECON 2600	Économie internationale	3
ECON 3550	Monnaie et crédit	3
ECON 3600	Relations économiques intern.	3
ECON 3910	Marché des capitaux	3
SCPO 1000	Science politique I	3
SCPO 2340	Intro aux relations internationales	3
SCPO 2365	Organ. intern. contemporaines	3
SCPO 3320.	Théories en relations intern.	3
SCPO 3330	Éthiques internationales	3

12cr.

Total disciplines connexes 30 cr.

Cours de formation générale et au choix 30 cr.
Total programme 120 cr.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route : Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif) 2011-2012

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADCO1010 Comptabilité financière I	3	
ADMN1220 Introduction au management	3	
ADMK1310 Introduction au marketing	3	
ADGO1431 Intro gestion des opérations	3	
ADSI1601 Intro systèmes d'information	3	
Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1030 Principes économiques (micro)	3	
MATH1153 Intro math des affaires	3	OFG 5
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (voir note 1)		
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	OFG 1

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADCO2310 Comptabilité de gestion I	3	
ADFS2901 Fiscalité I	3	
ADFI2510 Gestion financière	3	
ADMN2250 Gérer aujourd'hui	3	
ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion	3	
ADMK2353 Comportement du consommateur	3	
ADMI3470 Stage I	0	
Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1020 Principes économiques (macro)	3	
STAT2633 Intro à la stat appliquée	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires (voir note 1)		
ANGL1032 ou plus	3	OFG 9
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Sensibilité aux arts et lettres	3	OFG 6

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
Session d'étude à l'étranger obligatoire (voir note 2)		
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADMN3212 Management international	3	OFG2
ADGO3433 Gestion de la qualité	3	
ADMK3352 Recherche commerciale I	3	
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours de sigle ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH.	3	
ADMI4470 Stage II	0	
Disciplines connexes - Cours obligatoires		
DROI2000 Initiation au droit commercial	3	
Choisir un cours dans une 3e langue (autre que le français et l'anglais)	3	
Disciplines connexes - Cours à option (voir note 3)		
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3	OFG 3
Choisir un cours au choix	3	

Quatrième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ADMK4315 Marketing international	3	
ADMI4800 Projet international	3	
ADFI4506 Sujets en fin. internationale	3	
ADMI4999 Projet de fin d'études	3	OFG 4
Discipline principale – Cours à option		
Choisir 3 crédits parmi les cours de sigle ADCO, ADFI, ADFS, ADGO, ADMI, ADMK, ADMN, ADSI et ADRH.	3	
ADMI4480 Stage III	0	
Disciplines connexes – Cours à option (Voir note 3)		
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes	3	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Capacité de penser logiquement et de manière critique	3	OFG7
Choisir un cours au choix	3	
Choisir un cours au choix	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADMN3212 Management international	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI4999 Projet de fin d'études	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL1032 ou plus élevé)	3	

Notes :

[1]Dans le cadre du BAA (gestion internationale – régime coopératif), vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de BAA (gestion internationale – régime coopératif), la **formation fondamentale** permet de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 2 au moyen du cours ADMN3212;
OFG 4 au moyen du cours ADMI4999;
OFG 5 au moyen du cours MATH1153.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :
OFG 1 au moyen du cours ADMN1000;
OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600 ;
OFG 9 au moyen du cours ANGL1032 ou un cours ANGL de niveau plus élevé selon le test de classement.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir **trois (3) cours** de la **Banque de cours de formation générale**, soit un cours de la rubrique OFG 3, un cours de la rubrique OFG 6 et un cours de la rubrique OFG 7.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **9 crédits de cours au choix (3 cours)** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

[2] **Session d'étude à l'étranger**
Les étudiantes et étudiants du BAA (gestion internationale – régime coopératif) doivent suivre une session d'étude à l'étranger dans une université partenaire à partir de la troisième année. Elles ou ils obtiendront des équivalences de cours conformément au règlement 9 des règlements universitaires de premier cycle.

[3] Liste de cours à option des disciplines connexes :
SCRE1110 Les grandes religions
GEOG1703 Carte du monde
ECON2040 Questions économiques contemporaines
ECON2600 Économie internationale
ECON3550 Monnaie et crédit
ECON3600 Relations économiques intern.
ECON3910 Marché des capitaux
SCPO1000 Science politique I

SCPO2340 Intro aux relations internationales
SCPO2365 Organ. intern. contemporaines
SCPO3320 Théories en relations intern.
SCPO3330 Éthiques internationales

174

6. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

6.1 Création de cours

R : 18-CPR-100518

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FRLS3552 Français oral, FRLS3562 Grammaire et rédaction, FRLS3572 Grammaire avancée et FRLS4532 Rédaction avancée. »

6.2 Abolition de cours

R : 09-CPR-100518

« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours ADRH4222 Administration du personnel I. »

R : 19-CPR-100518

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : FRLS3512 Grammaire pratique I, FRLS3522 Grammaire pratique II, FRLS3542 Cours de rédaction I, FRLS4512 Cours de rédaction II. »

R : 22-CPR-100518

« Que le Comité des programmes abolisse les cours suivants : FRAN1903 La langue et les normes, FRAN1913 Rédaction universitaire, FRAN1923 Grammaire fondamentale et FRAN1933 Grammaire de la phrase. »

6.3 Reconfiguration des programmes

R : 14-CPR-100518

« Que le Comité des programmes accepte l'ajout des cours ADMI4800 et ADFI4506 à la banque de cours des objectifs de formation générale. »

Rubrique 18
SAC-100827

STATISTIQUES D'ADMISSIONS/RÉADMISSIONS

STATISTIQUES D'INSCRIPTION

Préparé par le Registrariat
26 août 2010

DOCUMENT J
SAC-100827

STATISTIQUES D'ADMISSIONS/RÉADMISSIONS POUR L'AUTOMNE 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Campus	*Offres de Nouvelles admissions*		*Admissions confirmées*		*Offres de réadmission*		*Réadmissions confirmées*		*Total des admissions/réadmissions confirmées*	
	au 26 août 2010	au 25 août 2009	au 26 août 2010	au 25 août 2009	au 26 août 2010	au 25 août 2009	au 26 août 2010	au 25 août 2009	au 26 août 2010	au 25 août 2009
Edmundston	260	276	194	210	334	348	255	272	449	482
Moncton	1442	1390	828	856	3655	3578	2994	2913	3822	3769
Shippagan	286	240	209	172	262	275	231	251	440	423
Total	1988	1906	1231	1238	4251	4201	3480	3436	4711	4674

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

STATISTIQUES D'ADMISSIONS / RÉADMISSIONS AU 26 AOÛT 2010
UNIVERSITÉ DE MONCTON

FACULTÉ	OFFRES DE NOUVELLES ADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE NOUVELLES ADMISSIONS		OFFRES DE RÉADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE RÉADMISSIONS		TOTAL DES CONFIRMATIONS ADMISSION / RÉADMISSION	
	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009
ADMINISTRATION	472	405	234	202	654	571	515	463	749	665
ARTS & SC. SOCIALES	485	450	301	297	992	978	797	780	1098	1077
DROIT	19	23	9	15	81	76	76	73	85	88
ÉDUCATION	97	100	77	89	603	656	503	535	580	624
FORESTERIE	16	14	5	6	31	35	19	28	24	34
GESTION DE L'INFO.	29	25	8	4	16	18	15	17	23	21
INGÉNIERIE	168	155	73	85	309	283	252	235	325	320
SC. DE LA SANTÉ & SERV. COMM.	318	346	237	268	991	1029	882	893	1119	1161
SCIENCES	378	381	286	269	542	516	409	393	695	662
ÉTUD. SUP. (MÉE ET M.SC. FOR.)	6	7	1	3	32	39	12	19	13	22
TOTAL	1988	1906	1231	1238	4251	4201	3480	3436	4711	4674

J3

STATISTIQUES D'ADMISSIONS / RÉADMISSIONS AU 26 AOÛT 2010
CAMPUS D'EDMUNDSTON

FACULTÉ	OFFRES DE NOUVELLES ADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE NOUVELLES ADMISSIONS		OFFRES DE RÉADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE RÉADMISSIONS		TOTAL DES CONFIRMATIONS ADMISSION / RÉADMISSION	
	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009
ADMINISTRATION	30	37	20	24	36	33	25	27	45	51
ARTS & SC. SOCIALES	60	75	43	58	78	80	61	57	104	115
ÉDUCATION	6	14	5	14	23	26	21	20	26	34
FORESTERIE	14	12	5	6	31	35	19	28	24	34
INGÉNIERIE	15	9	7	4	6	2	3	1	10	5
SC. DE LA SANTÉ & SERV. COMM.	79	76	64	60	125	130	101	110	165	170
SCIENCES	56	53	50	44	35	42	25	29	75	73
TOTAL	260	276	194	210	334	348	255	272	449	482

J4

STATISTIQUES D'ADMISSIONS / RÉADMISSIONS AU 26 AOÛT 2010
CAMPUS DE MONCTON

FACULTÉ	OFFRES DE NOUVELLES ADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE NOUVELLES ADMISSIONS		OFFRES DE RÉADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE RÉADMISSIONS		TOTAL DES CONFIRMATIONS ADMISSION / RÉADMISSION	
	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009
ADMINISTRATION	369	306	182	154	586	511	471	414	653	568
ARTS & SC. SOCIALES	388	340	226	206	893	866	719	693	945	899
DROIT	19	23	9	15	81	76	76	73	85	88
ÉDUCATION	64	65	46	56	539	594	445	482	491	538
INGÉNIERIE	153	146	66	81	303	281	249	234	315	315
SC. DE LA SANTÉ & SERV. COMM.	174	226	115	166	738	758	661	653	776	819
SCIENCES	269	277	183	175	483	453	361	345	544	520
ÉTUD. SUP. (MÉE ET M.SC. FOR.)	6	7	1	3	32	39	12	19	13	22
TOTAL	1442	1390	828	856	3655	3578	2994	2913	3822	3769

J5

STATISTIQUES D'ADMISSIONS / RÉADMISSIONS AU 26 AOÛT 2010
CAMPUS DE SHIPPAGAN

FACULTÉ	OFFRES DE NOUVELLES ADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE NOUVELLES ADMISSIONS		OFFRES DE RÉADMISSIONS		CONFIRMATIONS DE RÉADMISSIONS		TOTAL DES CONFIRMATIONS ADMISSION / RÉADMISSION	
	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009	26 août 2010	25 août 2009
ADMINISTRATION	73	62	32	24	32	27	19	22	51	46
ARTS & SC. SOCIALES	37	35	32	33	21	32	17	30	49	63
ÉDUCATION	27	21	26	19	41	36	37	33	63	52
GESTION DE L'INFO.	29	25	8	4	16	18	15	17	23	21
SC. DE LA SANTÉ & SERV. COMM.	65	44	58	42	128	141	120	130	178	172
SCIENCES	55	53	53	50	24	21	23	19	76	69
TOTAL	286	240	209	172	262	275	231	251	440	423

STATISTIQUES D'INSCRIPTION
À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

FACULTÉ / ÉCOLE	INSCRIPTIONS AU 26 AOÛT 2010	INSCRIPTIONS AU 27 AOÛT 2009	INSCRIPTIONS AU 17 SEPTEMBRE 2009	INSCRIPTIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2009
CAMPUS D'ÉDMUNDSTON	357	401	496	484
CAMPUS DE MONCTON	3495	3559	4162	4127
CAMPUS DE SHIPPAGAN	401	389	426	418
TOTAL	**4253**	**4349**	**5084**	**5029**

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

STATISTIQUES D'INSCRIPTION
UNIVERSITÉ DE MONCTON

FACULTÉ / ÉCOLE	INSCRIPTIONS AU 26 AOÛT 2010	INSCRIPTIONS AU 27 AOÛT 2009	INSCRIPTIONS AU 17 SEPTEMBRE 2009	INSCRIPTIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2009
ADMINISTRATION	628	579	729	725
ARTS & SCIENCES SOCIALES	987	1002	1215	1186
DROIT	77	94	91	91
ÉDUCATION	546	634	693	690
FORESTERIE	14	24	33	32
GESTION DE L'INFORMATION & B. GEST ZONES CÔTIÈRES	16	16	21	20
INGÉNIERIE	294	284	359	356
SANTÉ & SERV. COMMUN.	1068	1070	1209	1197
SCIENCES	611	633	705	701
FESR (M.É.Env.&M.Sc.For.)	12	13	29	31
TOTAL	**4253**	**4349**	**5084**	**5029**

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

STATISTIQUES D'INSCRIPTION
AU CAMPUS D'EDMUNDSTON

FACULTÉ / ÉCOLE	INSCRIPTIONS AU 26 AOÛT 2010	INSCRIPTIONS AU 27 AOÛT 2009	INSCRIPTIONS AU 17 SEPTEMBRE 2009	INSCRIPTIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2009
ADMINISTRATION	32	37	54	54
ARTS & SCIENCES SOCIALES	79	81	123	118
ÉDUCATION	23	60	31	30
FORESTERIE	13	24	33	32
INGÉNIERIE	7	6	7	7
SANTÉ & SERV. COMMUN.	141	120	171	167
SCIENCES	62	73	77	76
TOTAL	**357**	**401**	**496**	**484**

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

STATISTIQUES D'INSCRIPTION
AU CAMPUS DE MONCTON

FACULTÉ / ÉCOLE	INSCRIPTIONS AU 26 AOÛT 2010	INSCRIPTIONS AU 27 AOÛT 2009	INSCRIPTIONS AU 17 SEPTEMBRE 2009	INSCRIPTIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2009
ADMINISTRATION	555	493	626	621
ARTS & SCIENCES SOCIALES	860	863	1026	1005
DROIT	77	94	91	91
ÉDUCATION	462	526	610	608
INGÉNIERIE	287	278	352	349
SANTÉ & SERV. COMMUN.	761	792	867	864
SCIENCES	481	500	561	558
FESR (M.É.Env.&M.Sc.For.)	12	13	29	31
TOTAL	**3495**	**3559**	**4162**	**4127**

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

STATISTIQUES D'INSCRIPTION
AU CAMPUS DE SHIPPAGAN

FACULTÉ / ÉCOLE	INSCRIPTIONS AU 26 AOÛT 2010	INSCRIPTIONS AU 27 AOÛT 2009	INSCRIPTIONS AU 17 SEPTEMBRE 2009	INSCRIPTIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2009
ADMINISTRATION	41	46	49	50
ARTS & SCIENCES SOCIALES	48	61	66	63
ÉDUCATION	61	48	52	52
GESTION DE L'INFORMATION & B. GEST ZONES CÔTIÈRES	16	16	21	20
SANTÉ & SERV. COMMUN.	166	158	171	166
SCIENCES	69	60	67	67
TOTAL	**401**	**389**	**426**	**418**

Préparé par le Registrariat le 26 août 2010

J11